

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 3^ème Trimestre 2018

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 SEPTEMBRE 2018

du 3^{ème} Trimestre 2018

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EQUILIBRE SOCIAL
DE L'HABITAT -
Approbation des
bénéficiaires du Bonus
Energie.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, Mme Patricia KUKULSKI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Dans le cadre de l'animation du plan local de l'habitat (PLH), et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 19 mars 2018 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide forfaitaire de 500 € est attribuée aux propriétaires très modestes ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie.

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 4 000 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43480-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

LISTE DES BENEFICIAIRES DU BONUS ENERGIE - 21 SEPTEMBRE 2018						
Civilité	Prénom	NOM	Adresse	Code postal	COMMUNE	Montant de la subvention
Madame	Nadine	HENIN	1622 rue du Riez	02480	CUGNY	500 €
Monsieur	Thomas	CAIEZ	1 Grand Rue	02680	CONTESCOURT	500 €
Madame	Sybelia	BRIATTE	68 rue de l'Industrie	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Monsieur	Benjamin	TRANCOIS	6 allée de Bourgogne	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Nicole	SZWARC	13 avenue Aristide Briand	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Simone	GELU	6 rue Claude Debussy	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Andréa	LIPOVITS	73 rue Jules César	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
Madame	Sylvie	DESMARCHELIER	9 avenue du Cimetière de la Tombelle	02100	SAINT-QUENTIN	500 €
TOTAL						4 000 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Rapport annuel
du contrat de ville 2017.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport reprend :

- les principales orientations du contrat de ville,
- les actions menées en 2017,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires,
- les perspectives d'évolution,
- l'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain,
- les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel du contrat de ville 2017 tel que présenté en annexe.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43383-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE 2017

Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L.1111-2 du Code général des collectivités territoriales

SOMMAIRE

Page 3	Le cadre légal et réglementaire
Page 4	Les principales orientations du contrat de ville
Page 6	Les actions menées en 2017
Page 20	L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
Page 24	Les perspectives d'évolution
Page 25	L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)
Page 29	Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

Le cadre légal et réglementaire

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu à l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et intercommunalités, signataires d'un contrat de ville et les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, ont l'obligation de produire un rapport annuel.

Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de ville pour la période 2015-2020 s'oriente sur les 9 grandes thématiques et objectifs suivants :

1- Habitat et cadre de vie :

- Sensibiliser à la propreté et améliorer le cadre de vie en associant les habitants.
- Sensibiliser à la tenue du logement.

2- Développement économique et emploi :

Développement économique :

- Accompagner les projets de création, de reprise d'entreprise et favoriser l'accès au financement.

Emploi :

- Favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs.
- Sensibiliser aux filières porteuses d'emploi notamment sur la stratégie de développement de l'agglomération.
- Lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi.
- Favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes.

3- Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture :

- Favoriser les initiatives autour de la langue française et susciter l'envie de lire.

4- Prévention de la radicalisation :

- Prévenir les situations de radicalisation en direction des jeunes et des familles.

5- Lutte contre les discriminations :

- Favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice.
- Favoriser les actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme.

6- Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits :

- Favoriser l'appropriation des services et dispositifs publics par l'accès à la langue française par la mise en place d'ateliers sociolinguistiques.
- Favoriser le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics.
- Renforcer l'engagement des jeunes.
- Développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles et promouvoir l'égalité homme/femme.
- Assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens.

7- Pratiques culturelles et sportives :

- Favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants.
- Développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers.
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs.
- Favoriser les animations sportives de proximité.

8- Parentalité :

- Développer les actions qui posent un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou qui valorisent les compétences des parents.
- Favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours des familles.

9- Santé-prévention :

- Développer les initiatives de prévention et de sensibilisation.
- Lutter contre les comportements addictifs.

Les actions menées en 2017

Les actions suivantes ont été menées en 2017 dans les 9 grandes thématiques du contrat de ville :

1- Thématique « Habitat et cadre de vie »

Dans cette thématique, **5 projets** qui avaient pour objectifs de **sensibiliser à la propreté, d'améliorer le cadre de vie en associant les habitants et de sensibiliser à la tenue du logement** ont été portés par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (*Biodiver'cité*) ; par la Ville de Saint-Quentin (*Semaine des Eco-Quartiers*) ; par l'association Eco et Logique (*Mon environnement, ma santé, sur le territoire de Saint-Quentin et J'améliore mon cadre de vie sur le territoire de Saint-Quentin*) et par le centre social du Vermandois (*Bien vivre dans son appart*).

Globalement, ce sont 928 personnes qui étaient ciblées et 1 079 qui ont été touchées.

Pour le projet « *Biodiver'cité* », 350 personnes étaient ciblées et 389 personnes ont été touchées sur l'ensemble des actions.

Pour le projet « *Semaine des Eco-Quartiers* », 500 personnes étaient ciblées et 660 ont été touchées (dont 50 % issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)). L'action s'est déroulée tout au long de l'année 2017 à travers différentes opérations (opérations quartiers propres, atelier de recyclage, visite du centre de tri) consistant à sensibiliser les habitants au respect et au maintien de la propreté des quartiers. Des messages de sensibilisation portés par les habitants eux-mêmes ont marqué la réussite de ce projet.

Pour le projet « *Mon environnement, ma santé, sur le territoire de Saint-Quentin* », 20 personnes étaient ciblées et 12 personnes ont été touchées. 2 ateliers fabrication de produits d'entretien ménager et de produits cosmétiques ont eu lieu le 14 et 21 novembre 2017.

Pour le projet « *J'améliore mon cadre de vie sur le territoire de Saint-Quentin* », 10 familles étaient ciblées et 10 familles comprenant 13 parents et 24 enfants (dont 68,7 % de public féminin et 37,5 % dans la tranche d'âge 31-60 ans) ont été touchées. Au total, 68 rencontres se sont déroulées entre le 1^{er} juin et le 6 novembre aux domiciles des résidents (Europe, Neuville et Faubourg d'Isle). Les travaux d'entretien, d'embellissement ou d'aménagement ont été réalisés par les locataires. L'accompagnement a permis de transmettre des techniques de base pour gérer en autonomie les petites réparations. Une sensibilisation sur certains thèmes (acariens, moisissures, tabac...) a également été réalisée.

Pour le projet « *Bien vivre dans mon appart* », 8 familles étaient ciblées et 8 familles ont été touchées (dont 75 % de public féminin et 87,5 % dans la tranche d'âge 50-64 ans). Avec le soutien d'un professionnel du centre social, les familles ont été accompagnées dans la réalisation de petits travaux de rénovation et de rafraîchissement de leur logement. Le centre social du Vermandois a pu également sensibiliser les familles sur certaines thématiques (accompagnement social, action de parentalité ...).

2- Thématique « Développement économique et emploi »

Dans cette thématique, **14 projets** ont été menés :

Globalement, ce sont 5 299 personnes qui étaient ciblées et 4 874 personnes ont été touchées.

3 projets pour le développement économique qui avaient pour objectif **d'accompagner les projets de création, de reprise d'entreprise et de favoriser l'accès au financement** ont été portés par Positive Planet (*Quartiers d'avenir*) ; l'ADIE (*Financement et accompagnement de micro entrepreneurs*) et BGE Picardie (*Actions de sensibilisation à la création d'entreprises et de couveuses d'entreprises*)

Pour le projet « *Quartiers d'avenir* », 400 personnes étaient ciblées et plus de 700 personnes ont été touchées ; 185 personnes accueillies lors des entretiens individuels (dont 44 % de public féminin et 12 % issues des QPV) ; 125 personnes accompagnées sur les ateliers de formation et 60 créations d'entreprise générant 66 emplois (dont 68,3 % de public masculin et 25 % issues des quartiers prioritaires ou de veille).

Pour le projet « *Financement et accompagnement de micro entrepreneurs* », 300 personnes étaient ciblées et 54 personnes ont été touchées. 45 personnes ont été sensibilisées au cours d'événements organisés sur les lieux où sont présents les créateurs potentiels ; 7 personnes ont été accompagnées dans leur projet de création d'entreprises (2 femmes et 5 hommes âgés de 26-64 ans) et 2 prêts à la mobilité ont été contractés.

Pour le projet « *Actions de sensibilisation à la création d'entreprises et de couveuses d'entreprises* », 30 porteurs de projets étaient ciblés et 43 personnes (dont 77 % de public âgé de 26 à 49 ans et 58 % de public masculin) ont été touchées au cours d'actions d'information et d'accompagnement à la création d'entreprise au sein de l'espace Créatis ou dans les quartiers Europe et Neuville ; 3 candidats ont intégré le test en couveuse d'entreprises.

11 projets pour l'emploi qui avaient pour objectif de **favoriser la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs** ont été portés par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois (*Les jeunes et les entreprises*) et par la ville de Saint-Quentin (*Forum Jobs d'été*) ; de **sensibiliser aux filières porteuses d'emploi notamment sur la stratégie de développement de l'agglomération**) ont été portés par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Saint-Quentinois (*Accompagnement pour l'emploi dans les Quartiers Politique de la ville*) ; par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (*Développer et initier à l'esprit scientifique ; Accompagner les jeunes talents ; sensibiliser à la robonumérique*) ; et par Planète Sciences (*Stages scientifiques et formation BAFA*) ; de **lever les freins à l'emploi pour les publics les plus éloignés de l'emploi**, avec le témoignage de parcours de réussite dans les lycées et un travail sur la garde d'enfants, ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*Et si c'était toi*) et par l'Aide Familiale à Domicile (*Accompagnement à la garde d'enfants*) ; de **favoriser l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes** ont été portés par l'Association pour l'animation du Faubourg d'Isle (*Pour plus de proximité en termes d'emploi*) et par le centre social du Vermandois (*Vers l'employabilité*).

Pour le projet « *Les jeunes et les entreprises* », 50 jeunes étaient ciblés et 51 jeunes ont été touchés (dont 82 % de public féminin et 82 % issues des QPV). Au cours de ce projet, 37 personnes ont participé aux ateliers et 16 personnes ont participé aux visites d'entreprises (dont 2 personnes ayant bénéficiées d'un retour à l'emploi).

Pour le projet « *Forum Jobs d'été* », 2 000 personnes étaient ciblées et plus de 1 000 personnes ont été touchées le 8 avril 2017, où 800 offres d'emploi ont été proposées par les 25 partenaires présents.

Pour le projet « *Accompagnement pour l'emploi dans les Quartiers Politique de la ville* », 30 demandeurs d'emploi ont été ciblés et 87 personnes ont été touchées (dont 52 % de demandeurs d'emploi et 60,9 % issues des QPV).

Pour le projet « *Développer et initier à l'esprit scientifique* », 500 jeunes étaient ciblés et 500 jeunes des centres sociaux et des collèges ont été touchés (dont 70 % de jeunes 12/15 ans). 6 jeunes du lycée Condorcet ont participé aux Trophées de la robonumérique.

Pour le projet « *Accompagner les jeunes talents* », 50 jeunes ciblés et 50 étudiants Saint-Quentinois ont été détectés comme potentiels créateurs d'entreprises et 22 étudiants ont développé leur projet et l'ont présenté au concours local des jeunes talents qui a eu lieu le 16 juin. 15 000 euros ont été répartis sur les 10 projets retenus et les 2 lauréats du concours ont été hébergés gratuitement au sein de l'incubateur « Le Garage » pour 1 an.

Pour le projet « *sensibiliser à la robonumérique* », 500 jeunes des quartiers prioritaires étaient ciblés et 700 jeunes ont été touchés. L'agglomération du Saint-Quentinois a souhaité accentuer la démarche à destination des quartiers prioritaires avec des ateliers d'initiations robonumérique dans le cadre des activités périscolaires et d'animations autour de la robotique et du numérique. Le temps fort de ce projet a été la 2^{ème} édition du festival junior de la robonumérique du 29 mai avec la participation de 3 collèges et de 11 écoles.

Pour le projet « *Stages scientifiques et formation BAFA* », 60 jeunes étaient ciblés et 30 jeunes ont été touchés. Les deux sessions BAFA ont été reprogrammées du 5 au 10 mars 2018 pour la session d'approfondissement et durant les vacances d'avril pour la session générale.

Pour le projet « *Et si c'était toi* », 1 255 jeunes étaient ciblés et 1 500 jeunes ont été touchés. La ville de Saint-Quentin souhaite accompagner la jeunesse dans ses réflexions sur les métiers et l'avenir et notamment à travers la mise en place d'expositions et de témoignages de femmes quant à leur métier.

Pour le projet « *Accompagnement à la garde d'enfants* », 24 personnes ciblées. 37 prescriptions ont été transmises par les travailleurs sociaux et 24 femmes ont été accompagnées (dont 13 issues des QPV) au cours de 3 sessions en février, mars et septembre. 2 personnes ont intégré une formation qualifiante au GRETA, 1 personne a obtenu un contrat à durée déterminée, 1 personne a engagé des démarches pour reprendre ses études et 1 personne s'est inscrite au code de la route.

Pour le projet « *Pour plus de proximité en termes d'emploi* », 60 jeunes étaient ciblés et 49 jeunes (dont 71,4 % de public masculin et 95,9 % issus des QPV) ont été touchés. En parallèle des permanences de l'association (accompagnement dans la recherche d'emploi et les démarches administratives), 2 visites en entreprises ont été organisées (Aisne auto services et Soredis-Vendis).

Pour le projet « *Vers l'employabilité* » 40 personnes ciblées. L'accueil des publics en insertion ou en recherche d'emploi par l'adulte-relais s'est fait tous les jours de la semaine sans rendez-vous (espace dédié aux offres pôle emploi, sensibilisation à l'outil informatique). Le projet a touché 73 personnes (dont 70 % de public féminin) du quartier de Vermandois en recherche d'emploi ou de formation.

3- Thématique « Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture »

Dans cette thématique, **2 projets** qui avaient pour objectif de **favoriser les initiatives autour de la langue française** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture*) et par le centre social du Vermandois (*La trousse de la réussite*).

Globalement, ce sont 2 100 personnes qui étaient ciblées et 2 729 ont été touchées.

Pour le projet « *Lutte contre l'illettrisme par la promotion de la lecture* », 2 000 personnes étaient ciblées et 2 565 personnes (dont 10 % issus des QPV) ont été touchées. L'opération « Un livre, un enfant » continue de connaître un grand succès, puisqu'en 2017, 1 200 familles ont bénéficié de ce projet. 160 lycéens ont participé à des ateliers de réalisation d'une bande dessinée à partir des textes d'Yves Duteil, en partenariat avec l'association « On a marché sur la bulle ». Cette action s'est clôturée par un concert d'Yves Duteil, le 25 janvier 2018.

10 boîtes à livres sont déjà installés (4 au sein de locaux municipaux et 6 au sein de commerces). Le concept des boîtes à livres, installées sur le territoire saint-quentinois, a bénéficié cette année à 1 050 personnes.

Les rencontres intergénérationnelles autour du livre ont réuni plus de 200 personnes et ont permis de développer les relations entre jeunes et personnes âgées.

Les actions menées à la Maison de la Lecture, autour du projet commun « A livre ouvert », ont touché cette année 115 enfants.

Pour le projet « *La trousse de la réussite* », 100 personnes étaient ciblées et 164 personnes ont été touchées (dont 79 % de public féminin et 61 % de public 26-64 ans) et comporte 3 actions visant à rassurer les parents et les accompagner dans le projet scolaire de leurs enfants :

- L'action « *Les dix mots de la francophonie* » ciblait 20 enfants et 10 adultes et concernait la recherche de définitions et la production d'une exposition autour des 10 mots.

- L'action « *Pour une scolarité partagée* » ciblait 50 enfants et s'articulait autour d'ateliers d'appui à la scolarité et l'aide aux devoirs pour lutter contre le décrochage scolaire.

- L'action « *Ecoutons nous* » ciblait 15 collégiens et leurs parents et a été menée avec le soutien du collège Gabriel Hanotaux afin d'accueillir des groupes d'adolescents en difficulté et d'accompagner leurs parents pour qu'ils puissent mieux identifier le milieu scolaire dans lequel évoluent leurs enfants.

Les objectifs atteints de ce projet vont au-delà de ceux fixés, notamment avec le collège puisque le projet a permis d'enclencher une dynamique partenariale importante.

4- Thématique « Prévention de la radicalisation »

Dans cette thématique, **2 projets** qui avaient pour objectif de **prévenir les situations de radicalisation en direction des jeunes et des familles** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*Lutte contre la radicalisation ; Prévention de la radicalisation*).

Globalement, ce sont 1 050 personnes qui étaient ciblées et 1 032 ont été touchées.

Pour le projet « *Lutte contre la radicalisation* », 800 personnes étaient ciblées et 832 personnes (dont 31 % issues des QPV) ont été touchées. Cette problématique a été abordée sous la forme d'une pièce de théâtre intitulée « DJIHAD » à laquelle 400 lycéens ont participé. 2 représentations ont eu lieu le 21 décembre au théâtre municipal Jean Vilar. Un débat était organisé à la suite de chaque représentation.

Pour le projet « *Prévention de la radicalisation* », 250 personnes étaient ciblées et 200 personnes (dont 75 % issues des QPV) ont été touchées. Une intervention a été organisée avec la diffusion d'une vidéo puis le lancement de débats ; distribution de la plaquette d'information du ministère de l'intérieur « stop-djihadisme » et diffusion d'un numéro vert.

5- Thématique « Lutte contre les discriminations »

Dans cette thématique, **2 projets** ont été menés :

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser les actions d'accompagnement social, juridique et d'accès à la justice** a été porté par l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (*Médiations*) visant à résoudre ou orienter les familles d'origine étrangère vers les partenaires compétents et/ou vers les actions existantes sur les quartiers.

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser les actions de prévention et de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le sexisme** a été porté par la ville de Saint-Quentin (*Lutte contre les discriminations*) visant à favoriser l'égalité, la prévention et la lutte contre les discriminations en utilisant la BD comme outil.

Globalement, ce sont 360 personnes qui étaient ciblées et 179 ont été touchées.

Pour le projet « *Médiations* », 160 personnes étaient ciblées et 119 personnes (dont 51 % issus des quartiers prioritaires) ont été touchées. 466 orientations vers des partenaires ont été réalisées (Mairie, Préfecture, caisses de retraite, CAF, Sécurité Sociale ...).

Pour le projet « *Lutte contre les discriminations* », 200 personnes étaient ciblées et 60 personnes ont été touchées. La BD a été réalisée autour d'une exposition centrée sur Olympe de Gouges pour l'égalité entre les sexes nécessitant 4 ateliers.

6-Thématique « Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits »

Dans cette thématique, **8 projets** ont été menés.

Globalement, ce sont 8 360 personnes qui étaient ciblées et 9 308 personnes ont été touchées.

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser l'appropriation des services et dispositifs publics par l'accès à la langue française par la mise en place d'ateliers sociolinguistiques** a été porté par la ville de Saint-Quentin (*Alphabet citoyen*) visant à répondre aux besoins d'insertion sociale du public concerné, de développer les compétences à l'oral et à l'écrit de l'apprenant et de développer l'autonomie des personnes dans leurs démarches quotidiennes.

Pour ce projet, 120 personnes étaient ciblées et 90 personnes (dont 81,1 % de public féminin et âgées entre 26 et 64 ans) ont été touchées. Les ateliers sociolinguistiques se sont déroulés entre janvier et novembre favorisant l'insertion des personnes nouvellement ou anciennement arrivées en France.

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser le soutien juridique et améliorer la connaissance des droits des publics** a été porté par la ville de Saint-Quentin (*Accès au droit*) visant à assurer l'égal accès de tous les citoyens au droit et à la justice.

Pour ce projet, 4 000 personnes étaient ciblées et 4 685 personnes ont été touchées (dont 62 % de public féminin et 45 % issus des quartiers prioritaires Politique de la Ville). Les demandes les plus fréquentes concernent des problèmes liés au logement et le droit de la famille. Des interventions collectives thématiques ont également été mises en place dans les centres sociaux.

2 projets qui avaient pour objectif de **renforcer l'engagement des jeunes** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*S'engager, c'est grandir*) et par l'Association pour l'animation du Faubourg d'Isle (*Favoriser l'autonomie des jeunes*) visant à valoriser et impliquer les jeunes dans des engagements citoyens.

Pour le projet « *S'engager c'est grandir* », 300 jeunes étaient ciblés et 183 jeunes (dont 55,7 % de public féminin et 49,7 % des 6-15 ans) ont été touchés. A travers différents ateliers, l'action « *Engagement solidaire de proximité* » a contribué à rétablir entre les jeunes et les personnes âgées du Centre Hospitalier et les résidents

de l'APEI, un lien par lequel ils ont retrouvé des valeurs humanistes de culture et d'éthiques et ont appris à construire leur identité. L'action « *Bouge ton centre* » a permis la réalisation de 6 séjours à l'accueil de loisirs Jules Ferry et à la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent où la motivation des jeunes et des parents a été satisfaisante.

Pour le projet « *Favoriser l'autonomie des jeunes* », 90 jeunes étaient ciblées et 30 jeunes de 6 à 15 ans ont été touchés. Mise en place d'un camping au mois d'août à l'auberge de la jeunesse de Saint-Quentin avec un fort investissement des jeunes dans l'organisation du camp.

1 projet qui avait pour objectif de **développer les initiatives qui permettent de lutter contre les incivilités et les comportements répréhensibles et promouvoir l'égalité homme/femme** a été porté par la ville de Saint-Quentin (*Médiation sociale et familiale*) visant à favoriser le dialogue et la recherche de réponse commune concernant différents conflits (conflits intrafamiliaux, de voisinage ...).

Pour ce projet, 2 000 personnes étaient ciblées et 2 000 personnes (dont 49 % du public féminin ; 48 % des 26-64 ans et 75 % issues des QPV) ont été touchées. 4 axes de médiations ont été mis en place (médiation sociale, familiale, de rue et des projets spécifiques) encadrés par 9 personnes.

3 projets qui avaient pour objectif **d'assurer la promotion de la citoyenneté et des comportements citoyens** ont été portés par le centre social de Vermandois (*Solidarité*) visant à lutter contre les différentes formes d'exclusion existantes à travers la solidarité locale ; par la ville de Saint-Quentin (*Les habitants vous invitent ; Je suis aidant et toi !!!*) visant à contribuer au dynamisme et au vivre ensemble au sein des quartiers et à informer les personnes qui accompagnent des personnes âgées.

Pour le projet « *Solidarité* », 150 personnes étaient ciblées et environ 150 personnes ont été touchées. Mise en place d'un lieu d'échange de vêtements du lundi au vendredi ; sensibilisation à la gestion financière des bénéficiaires ; mise en place d'un atelier cuisine ; mise en place d'un service « allô, CSV à votre service » pour soutenir les bénéficiaires dans différentes thématiques.

Pour le projet « *Les habitants vous invitent* », 1 000 personnes étaient ciblées et 1 850 personnes ont été touchées. Organisation de la fête de quartier du Faubourg d'Isle en septembre où une brocante a été organisée ; de l'après-midi festive, de la fête des voisins ; d'un pôle itinérant autour des jeux.

Pour le projet « *Je suis aidant et toi !!!* », 700 personnes étaient ciblées et 320 personnes ont été touchées. Organisation de 6 espaces de rencontres sous forme de stand.

7-Thématique « Pratiques culturelles et sportives »

Dans cette thématique, **19 projets** ont été menés. Globalement, ce sont 6 520 personnes qui étaient ciblées et 10 877 ont été touchées.

10 projets qui avaient pour objectif de **favoriser l'accès de tous à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et valoriser les productions des habitants** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*Culture des Quartiers ; Accompagnement des habitants au projet de construction de la manufacture ; DEMOS ; Pulvérisés*), par l'Association pour l'animation du Faubourg d'Isle (*De la pratique à la représentation culturelle, Accès aux équipements culturels de proximité et Sorties pour les familles du Faubourg d'Isle*) ; par le centre social du Vermandois (*Culturez-vous*), par l'Association Autrement Dire (*Favoriser l'accès à la culture pour tous*) et par le centre social Saint-Martin (*Incasable*)

Pour le projet « *Culture des Quartiers* », 300 personnes étaient ciblées et 784 personnes ont été touchées. 35 sorties culturelles ont été organisées (dont 17 à destination du public 4-17 ans) ; les habitants ont contribué à la préparation de 3 événements culturels ; 4 ateliers culturels ont été réalisés.

Pour le projet « *Accompagnement des habitants au projet de construction de la manufacture* », 350 personnes étaient ciblées et 870 personnes ont été touchées. L'interaction entre les habitants et la compagnie « GENERIK VAPEUR » a été un franc succès notamment lors de la pause de la première pierre.

Pour le projet « *DEMOS* », 90 personnes étaient ciblées et 90 personnes ont été touchées (dont 75,5 % issus des QPV). L'action a été une réussite notamment lors de la restitution au Splendid le 30 juin où 110 personnes étaient présentes sur scène.

Pour le projet « *Pulvérisés* », 30 personnes étaient ciblées et 15 personnes (dont 46,6 % de public féminin) ont été touchées. L'organisation de débats, d'ateliers et de sortie au spectacle « PULVERISES » a été un succès mais la répétition et la présentation du travail à la salle des Consuls a été difficile puisque seulement 5 participants se sont présentés.

Pour le projet « *De la pratique à la représentation culturelle* », 45 jeunes ont été touchés.

Pour le projet « *Accès aux équipements culturels de proximité* », 110 personnes ont été touchées.

Pour le projet « *Sorties pour les familles du Faubourg d'Isle* », 200 personnes ont été touchées.

Pour le projet « *Culturez-vous* », 40 personnes étaient ciblées et 40 personnes ont été touchées. 5 sorties culturelles ont été organisées ainsi qu'une participation à la journée départementale de la Culture des Centres Sociaux à Guise.

Pour le projet « *Favoriser l'accès à la culture pour tous* », 75 personnes étaient ciblées et 70 personnes ont été touchées (dont 55 % de public féminin et 15 % de public jeune). Une grande exposition publique sur le thème du jouet a été organisée salle Paringault réunissant les principaux travaux réalisés par les participants. Des sorties culturelles ont été organisées du 22 juin jusqu'au 30 novembre.

Pour le projet « *Incasable* », 60 jeunes étaient ciblés et 20 jeunes ont été touchés. La création artistique a fait l'objet d'une présentation le 26 février à la manufacture « Hors Les Murs » et le 12 avril au théâtre Jean Vilar ; des stages de perfectionnement et de sensibilisation ont été mis en place.

3 projets qui avaient pour objectif de **développer les initiatives concernant le travail de mémoire et l'histoire des quartiers** ont été portés par la ville de Saint-Quentin (*La richesse de mon quartier et ses talents ; 90^{ème} anniversaire du monument aux morts et Des souvenirs familiaux*).

Pour le projet « *La richesse de mon quartier et ses talents* », 100 personnes étaient ciblées et 300 personnes ont été touchées (dont 50 % issues des quartiers prioritaires). Les habitants des quartiers ont pu faire les guides au sein de leurs quartiers durant les journées du patrimoine ; Une exposition sur le quartier Saint-Jean a été créée avec une forte implication des habitants.

Pour le projet « *90^{ème} anniversaire du monument aux morts* », 1 000 personnes étaient ciblées et 1 500 personnes (dont 33 % issus des QPV) ont été touchées. Ce projet a été un temps fort pour les habitants dans le cadre des Commémorations du Centenaire de la Grande Guerre. Ce projet a donné lieu à l'organisation de cérémonies officielles fédérant l'ensemble des habitants, à la sortie d'un ouvrage et à un spectacle son et lumière accessible à tous et gratuit.

Pour le projet « *Des souvenirs familiaux* », 80 personnes étaient ciblées et 30 personnes ont été touchées. 20 séances de préparation ont été organisées, aboutissant à la création du recueil de la collecte des témoignages avec les habitants.

4 projets qui avaient pour objectif de **réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive que ce soit en matière d'équipements sportifs, de diversité des sports proposés et d'accès aux clubs sportifs** ont été portés par le centre social du Vermandois (*La fabrique des pratiques*) ; par l'Association pour l'animation du Faubourg d'Isle (*Accès aux clubs sportifs*) et par la ville de Saint-Quentin (*Sports, éducation, santé et intégration dans les quartiers ; L'axe sport*).

Pour le projet « *La fabrique des pratiques* », 50 jeunes étaient ciblées et 44 personnes (dont 34 % de public féminin et 95,4 % issues des QPV) ont été touchées. Ce projet a donné lieu à la réalisation de micros stages, des animations de proximité, la découverte de nouveaux sports et le renforcement du partenariat avec la ville de Saint-Quentin.

Pour le projet « *Accès aux clubs sportifs* », 80 jeunes étaient ciblées et 50 jeunes ont été touchés. L'action leur a permis d'accéder aux clubs sportifs. 2 licences de natation synchronisée avec le club des dauphins Saint-Quentinois et 2 licences de rugby avec le Racing Club Saint-Quentinois ont été financées.

Pour le projet « *Sports, éducation, santé et intégration dans les quartiers* », 3 500 personnes étaient ciblées et 6 151 personnes ont été touchées.

Pour le projet « *L'axe sport* », 160 personnes étaient ciblées et 279 personnes (dont 42,3 % de public féminin) ont été touchées. La participation aux différentes séances sportives a été satisfaisante dans l'ensemble mais des difficultés à faire adhérer les enfants par leurs parents à un club sportif est à noter puisqu'aucune adhésion n'a été enregistrée.

2 projets qui avaient pour objectif de **favoriser les animations sportives de proximité** ont été portés par l'Epée Saint-Quentinoise (*Escrime dans la rue* et *Un dimanche à Europe*).

Pour le projet « *Escrime dans la rue* », 200 jeunes étaient ciblées et 234 jeunes ont été touchés (dont 38,9 % de public féminin, 85,9 % âgés entre 11 et 17 ans et tous issus des quartiers prioritaires). Interventions d'éducateurs sportifs dans la rue, sur les lieux de rassemblement des jeunes. 43 séances d'initiation à l'escrime ont été organisées entre le 10 avril et le 3 novembre.

Pour le projet « *Un dimanche à Europe* », 50 personnes étaient ciblées et 45 personnes ont été touchées (toutes issues des quartiers prioritaires). 2 dimanches par mois (hors juillet, août), des activités sportives sont proposées.

8- Thématique « Parentalité »

Dans cette thématique, **3 projets** ont été menés :

2 projets qui avaient pour objectif de **développer les actions qui posent un cadre d'écoute parents et professionnels et/ou qui valorisent les compétences des parents** ont été portés par le centre social de Vermandois (*Parental control*) et par l'association Les Petits Pagnol (*Autour de la parentalité*).

Pour le projet « *Parental control* », 60 familles étaient ciblées et 50 familles ont été touchées. Le projet s'est articulé autour de 8 groupes de paroles du 30 janvier jusqu'au 19 octobre réunissant 54 parents au total ; 9 ateliers créatifs parents-enfants du 23 janvier au 25 octobre réunissant au total 155 personnes ; 3 sorties réunissant au total 91 personnes.

Le projet « *Autour de la parentalité* » a été décalé sur l'année 2018.

1 projet qui avait pour objectif de **favoriser les échanges de pratiques de professionnels pour améliorer la continuité des parcours des familles** a été porté par la ville de Saint-Quentin (*Un air de famille*).

Pour le projet « *Un air de famille* », 500 personnes étaient ciblées et 1 000 personnes ont été touchées. Ce projet a permis à 12 familles l'élaboration de 3 projets de vacances en famille (1 séjour collectif du 15 juillet au 22 juillet et des séjours individuels en juillet/août) et de 8 sorties en familles.

Globalement, ce sont 500 personnes et 60 familles qui étaient ciblées et 1 000 personnes et 50 familles ont été touchées.

9- Thématique « Santé-Prévention »

Dans cette thématique, **6 projets** ont été menés. Globalement, ce sont 3 864 personnes qui étaient ciblées et 4923 ont été touchées.

5 projets qui avaient pour objectif de **développer les initiatives de prévention et de sensibilisation** ont été portés par l'Agglomération du Saint-Quentinoise (*Le gaspi, ça suffit !*), par la ville de Saint-Quentin (*Vivons en forme et L'axe santé*), par le centre social Saint-Martin (*Ecologie solidaire*), par le centre social du Vermandois (*Corps sain, alimentation saine*).

Pour le projet « *le gaspi, ça suffit* », 2 000 personnes étaient ciblées et 2 879 personnes ont été touchées.

Pour le projet « *Vivons en forme* », 1 500 enfants étaient ciblés et 1 373 enfants ont été touchés (dont 48,3 % de public féminin ; 79,7 % des 6-15 ans et 65 % issus des quartiers prioritaires). Des ateliers de sensibilisation à l'hygiène alimentaire et à la pratique sportive ont été organisés dans les écoles et les centres sociaux ainsi que la mise en place de la semaine Nutrition Activités Physiques et Sportives qui a eu lieu en juin.

Pour le projet « *L'axe santé* », 120 personnes étaient ciblées et 546 personnes ont été touchées. Le projet a permis la réalisation de 82 ateliers cuisine, 75 séances de sport-santé et 10 séances d'informations santé.

Pour le projet « *Ecologie solidaire* », 100 personnes étaient ciblées et 100 personnes ont été touchées.

Pour le projet « *Corps sain, alimentation saine* » 100 enfants étaient ciblés et 115 (dont 79,3 % de public féminin ; 41,3 % des 6-15 ans et 90,9 % issus des QPV) ont été touchés.

1 projet qui avait pour objectif de **lutter contre les comportements addictifs** a été porté par le centre Horizon de l'Aisne (*Sensibilisation au risque alcool*) visant à améliorer l'accès aux soins et à prévenir la récurrence auprès de personnes en lien avec une addiction à l'alcool. Pour ce projet, 144 personnes étaient ciblées et 10 personnes ont été touchées.

Au total 36 551 personnes ont été touchées au travers des différentes actions et thématiques :

Thématique	Nombre de personnes ciblées	Nombre de personnes touchées
Habitat et cadre de vie	928	1 579
Développement économique et emploi	5 299	4 874
Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture	2 100	2 729
Prévention de la radicalisation	1 050	1 032
Lutte contre les discriminations	360	179
Citoyenneté, prévention de la délinquance, médiation sociale et accès aux droits	8 360	9 308
Pratiques culturelles et sportives	6 520	10 877
Parentalité	560	1 050
Santé - Prévention	3 864	4 923

L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires

Habitat – Cadre de Vie – Accès aux services publics (Source : Maison du Cil (1), Habitat Saint-Quentinois (2), Direction de la Cohésion Communautaire (3))		
	2016	2017
Taux de vacance des logements sociaux (1)		
<i>Europe</i>	3.37 %	6 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	5.25 %	6 %
<i>Vermandois</i>	12.98 %	15 %
Taux de vacance des logements sociaux (2)		
<i>Europe</i>	2.69 %	2.49 %
<i>Neuville</i>	1.92 %	3.20 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	4.09 %	5.66 %
<i>Vermandois</i>	1.99 %	4.13 %
Montants des dégradations dans les logements sociaux (2)	283 199 €	221 346 €
Nombre de projets d'accompagnement de proximité dans les démarches administratives (3)	12	11

Les taux de vacance des logements sociaux de la Maison du Cil et d'Habitat Saint-Quentinois sont en hausse mais sont essentiellement liés à l'augmentation de la vacance technique pour cause de travaux.

Entre 2016 et 2017, le taux de vacance (Maison du Cil) est en hausse sur le quartier Europe et sur le quartier Faubourg d'Isle. Le taux de vacance sur le quartier du Vermandois marque une hausse de plus 2 points mais ne concerne que 20 logements.

Entre 2016 et 2017, les taux de vacance (Habitat Saint-Quentinois) augmentent sur les quartiers Neuville, Faubourg d'Isle et Vermandois et marquent une légère baisse sur le quartier Europe.

Le montant des dégradations dans les logements sociaux (Habitat Saint-Quentinois) a diminué de près de 22 % entre 2016 et 2017.

Le nombre de projets d'accompagnement dans les démarches administratives de la programmation du Contrat de Ville est constant entre 2016 et 2017.

Education, lutte contre l'illettrisme et promotion de la lecture (Source : Education Nationale (1) et Dispositif Réussite Educative (2))		
	2016	2017
Taux de réussite au Brevet des Collèges (1)		
<i>Collège Hanotaux</i>	90,90 %	84,3 %
<i>Collège Marthe Lefèvre</i>	72 %	79,7 %
<i>Collège Jean Moulin</i>	64,70 %	65,6 %
<i>Collège Montaigne</i>	81 %	85,2 %
<i>National</i>	87,3 %	89 %
Nombre de jeunes suivis dans le cadre du dispositif de Réussite Educative (2)	166 (dont 43 % de filles et 57 % de garçons)	160 (dont 43 % de filles et 57 % de garçons)
Taux d'atteinte des objectifs fixés (2)	80 %	62 %

Les taux de réussite au Brevet des Collèges sont en augmentation entre 2016 et 2017 pour les collèges, Marthe Lefèvre, Jean Moulin et Montaigne.

Le collège Hanotaux voit son taux de réussite au brevet diminuer sensiblement.

Les collèges présentent tous un taux de réussite au Brevet des collèges inférieur au taux national en 2017.

Le taux d'atteinte des objectifs fixés (renforcement de l'apprentissage des fondamentaux, organiser son travail scolaire en dehors de l'école, découvrir et intégrer une activité sportive ou culturelle...) des jeunes suivis dans le cadre de la Réussite Éducative est en forte baisse de 18 points entre 2016 et 2017. Cette évolution est liée à l'augmentation du taux de parcours arrêtés pour non investissement des familles.

Pratiques sportives (Source : Direction de la Cohésion Communautaire)		
	2016	2017
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires ayant bénéficié des projets d'incitation à la pratique sportive régulière	10 910	8 206

Le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires ayant bénéficié de projets d'incitation à la pratique sportive régulière est en baisse entre 2016 et 2017 mais cela s'explique du fait d'un risque de double compte pour l'année 2016 alors que les indicateurs pour l'année 2017 font références au nombre de personnes différentes.

Développement économique, Emploi, Formation et Insertion (source : INSEE (1), Sous-Préfecture (2))		
	2014	2015
Nombre d'allocataires percevant le RSA par quartier prioritaire (1)		
<i>Neuville</i>	183	194
<i>Europe</i>	728	751
<i>Vermandois</i>	294	314
<i>Faubourg d'Isle</i>	291	288
Nombre de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ayant bénéficié de la mesure « emploi d'avenir » (2)	52 (2016)	NC

Le nombre de bénéficiaires du RSA issus des quartiers prioritaires entre 2014 et 2015 est en légère hausse pour les quartiers Neuville, Europe et Vermandois et en légère baisse pour le Faubourg d'Isle.

Citoyenneté – Prévention de la délinquance – Accès aux droits (Source : Sous-Préfecture)		
	2016	2017
Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires bénéficiant du service civique par rapport à la Ville de Saint-Quentin	18 (dont 6 femmes) sur 48	NC
Nombre d'actes délictueux sur Saint-Quentin	3 660	NC
Part des mineurs auteurs d'actes délictueux	19 %	NC

Santé – Prévention (Source : INSEE)		
Taux de personnes couvertes par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) par quartier prioritaire	2016	2017
<i>Europe</i>	35 %	37,2 %
<i>Faubourg d'Isle</i>	26 %	26,8 %
<i>Neuville</i>	33%	39,2 %
<i>Vermandois</i>	42 %	42,7 %

La part d'habitants couverts par la CMUC dans les quartiers prioritaires est en augmentation dans les quartiers Europe et Neuville et reste sensiblement identique dans les quartiers Vermandois et Faubourg d'Isle.

Les perspectives d'évolution

Pour 2018, le Comité de Pilotage a fixé deux orientations :

- renforcer le programme d'actions sur la thématique « Développement économique et emploi »,
- proposer de nouveaux projets dans la programmation annuelle et de nouveaux partenariats.

L'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du PNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)

Point d'avancement du NPNRU (Programme National de Renouvellement Urbain)

Le 10 Juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et ses partenaires (ANRU, Caisse des dépôts et consignations, ANAH, Action Logement, les bailleurs sociaux Habitat Saint-Quentinois et La Maison du CIL) ont signé un Protocole de préfiguration, première étape de la contractualisation d'un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain à Saint-Quentin (NPRU). Le Protocole de préfiguration a pour objectif de définir le programme de travail qui sera mis en œuvre en 2018 et en 2019. Quatre études permettront à la Ville de Saint-Quentin et à l'Agglomération du Saint-Quentinois de définir les futurs projets urbains à mettre en place sur les quartiers Europe et du Vermandois, dans le but de donner à ces quartiers un cadre de vie plus agréable, répondant aux besoins et attentes de la population. Les études ont été engagées au début de l'année 2018 et s'achèveront dans le courant de l'année 2019 :

- ✓ Étude du marché local de l'habitat et patrimoine (maîtrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois),
- ✓ Étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle sur le quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),
- ✓ Expertises commerciales pour le centre commercial du quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Quentin),
- ✓ Étude de repérage sur la situation de copropriétés fragiles sur le quartier Europe (maîtrise d'ouvrage : Agglomération du Saint-Quentinois),

Étant donné le lien fort entre la stratégie de renouvellement urbain du quartier souhaitée par les partenaires du Protocole de préfiguration et la volonté de conforter le cœur de quartier, il a été finalement décidé de fusionner en une seule et même étude, l'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle et les expertises commerciales pour le centre commercial Europe, la deuxième faisant désormais partie intégrante de la première.

A la suite de la signature du Protocole de préfiguration, les cahiers des charges de l'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle et l'étude du marché local de l'habitat ont été rédigés et validés par l'ANRU, qui a également validé le principe de temps de coordination et d'échanges à engager lors de la mise en œuvre de ces

deux études. Ils permettront ainsi aux prestataires de chaque étude d'échanger sur des thématiques « passerelles » et de confronter les résultats de leurs investigations pour les enrichir mutuellement. Les marchés des deux missions ont été lancés au début du mois de février 2018 et ont été engagées au printemps.

L'étude de stratégie urbaine et de qualité résidentielle vise à définir une stratégie de renouvellement urbain pour le quartier Europe, quartier prioritaire d'intérêt national, s'appuyant sur un document stratégique de réflexion – le plan de référence – apte à guider les investissements publics futurs, à un horizon court terme et à 10-15 ans, intégrant la mise en œuvre du NPRU, ainsi que sur des plans programme à l'échelle de plusieurs secteurs d'intervention prioritaires du quartier. Au titre du volet économique du programme de travail, des études d'approfondissement préalables à la mise en œuvre d'un plan d'actions global et partenarial visant à pérenniser le centre commercial du quartier Europe et à renforcer son attractivité, seront également engagées.

Pour cette étude, la Ville de Saint-Quentin a souhaité élaborer sa stratégie de développement urbain en collaboration avec le conseil citoyen et les commerçants du quartier, permettant ainsi à ces acteurs de terrain de participer aux transformations majeures que va connaître leur quartier. La concertation attendue doit permettre de libérer la parole et d'impliquer les participants dans le processus de réflexion et de décision dans une logique de coopération.

L'étude du marché local de l'habitat portée par l'Agglomération du Saint-Quentinois permettra, quant à elle, d'engager un diagnostic du marché de l'habitat à l'échelle de l'Agglomération et sur les différents segments du marché (parc privé et parc public). Cette étude donnera une connaissance fine de la situation du parc des bailleurs sociaux à Saint-Quentin et dans les quartiers concernés par le NPRU et définira une stratégie patrimoniale en phase avec les attentes du territoire et pertinente avec les attentes du NPRU. Cette étude permettra enfin de définir le niveau de reconstitution de l'offre le plus pertinent pour l'atteinte des objectifs de mixité sociale et de rééquilibrage de l'offre locative sociale à l'échelle de l'agglomération visée dans le NPRU, au regard du contexte Saint-Quentinois.

L'étude de repérage des copropriétés fragiles sera quant à elle amorcée dans un second temps, si elle est jugée nécessaire après une première approche avec les syndicats de copropriété du quartier.

Actions menées au titre du Programme de rénovation urbaine (PRU)

Le Programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin s'est achevé officiellement le 31 décembre 2014. La grande majorité des opérations d'investissement sont désormais terminées. Pour autant, la Ville de Saint-Quentin poursuit l'engagement de ses dernières opérations, avec l'aval de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

L'année 2017 a vu s'achever le programme pluriannuel d'investissements publics sur les espaces publics extérieurs au sein du quartier de Vermand, par la requalification de places de stationnement existants et de la création de 15 places de stationnement supplémentaires Allée Louis Braille.

Les travaux de construction sur le projet emblématique du PRU, La Manufacture, ont quant à eux commencés en mai 2017, pour une durée de 10 mois. Ce début de chantier a été l'occasion pour la Ville de Saint-Quentin d'engager le premier temps fort d'accompagnement culturel de l'ouverture du nouvel équipement : la pose symbolique, le 8 avril 2017, de la première pierre avec les habitants du quartier du Vermandois. Pour cet événement, une collecte d'objets symboliques a été mise en place avec les écoles saint-quentinoises et sur différents sites de la ville. Les objets ont été installés dans des gabions, figurant les premières pierres du futur édifice. La récupération des gabions et leurs venues sur le site de La Manufacture ont fait l'objet d'une parade musicale avec les habitants et la compagnie GENERIK VAPEUR, renommée pour sa maîtrise des Arts de la rue. Plus de 300 personnes ont répondu à cet événement qui se voulait d'abord populaire et festif.

Le deuxième temps fort sera l'inauguration de la Manufacture, qui verra revenir la compagnie GENERIK VAPEUR. Il est prévu au 22 septembre 2018.

Actions menées au titre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

Autre programme financé par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le programme de requalification du quartier du Faubourg d'Isle, baptisé « Faubourg d'Isle en devenir 2011-2017 » a été lancé en 2011 par la Ville de Saint-Quentin et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) à Saint-Quentin. Si le programme s'est achevé contractuellement le 31 décembre 2016, l'année 2017 a été l'occasion de lancer la réalisation de plusieurs opérations.

Les cinq opérations de réhabilitation d'îlots d'habitat dégradé menées sous maîtrise d'ouvrage du bailleur Habitat Saint-Quentinois sont désormais bien engagées : l'année 2017 a vu la démolition des immeubles vacants des îlots N°2 (à l'angle des rues Jules César et de la rue du Général Leclerc) et N°3 (rue Jules César), respectivement en juin et septembre 2017. De même, la préparation des travaux des îlots N°4 (rue Charles de Foucauld) et N°5 (à l'angle des rues Hoche et de Guise) a été bien avancée, ce qui a permis d'envisager un début de travaux de réhabilitation de l'immeuble pour mars 2018 (pour l'îlot N°4) et de démolition de l'ancien garage pour l'îlot N°5.

Ces phases importantes de travaux ont fait l'objet d'une communication spécifique auprès des riverains en 2017.

A travers l'aménagement de plusieurs nouveaux espaces publics de proximité, la Ville de Saint-Quentin s'est engagée concrètement dans le renouvellement urbain du quartier du Faubourg d'Isle. Après deux opérations menées en 2014, la Ville a lancé deux nouvelles opérations en 2017 : la création d'un parking paysager de 15 places à l'angle des rues Ledru Rollin et Saint-Antoine et la sécurisation piétonne du carrefour à l'angle des rues de Guise et Charles de Foucauld.

Le manque de visibilité de l'angle formé par les rues Charles de Foucauld et de Guise rend le carrefour particulièrement dangereux pour les usagers qu'ils soient automobilistes ou piétons. En fin d'année 2017, la maison d'habitation très en avant sur le carrefour a fait l'objet d'un désamiantage puis d'une déconstruction manuelle du fait de son implantation très proche d'un axe de circulation dense. Les travaux de démolition se sont poursuivis en 2018, et, après confortation de la maison mitoyenne, la voirie et les trottoirs seront repris pour une ouverture de l'aménagement au printemps 2018.

La création de l'aménagement à l'angle des rues Saint-Antoine et Ledru-Rollin répond quant à lui à un besoin en places de stationnement pour les résidents du quartier. Cet aménagement sera aussi un plus pour faciliter l'accès aux commerces de la rue du Général Leclerc. Pour permettre cet aménagement un bâtiment très dégradé a été démoli en décembre 2017. Les travaux d'aménagement du parking ont été réalisés en début d'année 2018.

2017 a été une année cruciale pour la mise en œuvre du projet de création d'une maison de services à la population au sein de l'immeuble « Jean Qui Rit Jean Qui Pleure ». Par voie de concours, la maîtrise d'œuvre du projet a été retenue. Le cabinet d'architectes MAES de Lille (59) a été chargée dès le mois de février d'engager la phase de préparation opérationnelle des travaux. Après notification des entreprises chargées des travaux, les travaux de restructuration de l'immeuble ont débuté durant l'été 2018 pour une durée d'environ 18 mois. La Maison de services sera ouverte au début de l'année 2020.

Afin de présenter le projet et dialoguer avec les futurs utilisateurs, deux réunions publiques ont été menées par la municipalité en 2017. L'une d'elle a été préparée à l'attention des conseillers citoyens et des représentants des associations du quartier, la seconde a été ouverte aux habitants du Faubourg d'Isle et aux commerçants du quartier. Parallèlement, les associations utilisatrices de la mairie annexe du Faubourg d'Isle ont été concertées afin de recenser leurs besoins et de s'assurer que les particularités de leurs activités soient compatibles avec les espaces qui leur seront mis à disposition.

D'autres réunions d'information concernant l'avancement du projet ont été programmées dans le courant de l'année 2018.

Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation Politique de la Ville (DPV)

La Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans une démarche globale de développement social, économique et urbain, non seulement dans les quartiers prioritaires au travers du PNRU et du contrat de ville, mais plus largement sur l'ensemble de la ville en mobilisant ses propres ressources, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

1. La ville de Saint-Quentin a été éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine en 2017 pour un montant de 10 273 612 €.

La loi n° 91.429 du 13 mai 1991 a institué une Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette dotation est attribuée à des communes disposant d'un potentiel fiscal faible et d'un pourcentage élevé de logements sociaux. Elle a donc une composante sociale majeure. C'est pourquoi en 2017, la Ville a souhaité prioriser le bénéfice de la DSU sur des actions en faveur des populations confrontées à des difficultés sociales.

Les actions de développement social urbain réalisées au cours de cet exercice sont les suivantes :

Pour les dépenses d'investissement

1°) Locaux associatifs de quartier	516 911,00 €
2°) Aménagement du cadre de vie	
- Accès personnes à mobilité réduite-maîtrise d'œuvre et travaux	260 026,00 €
- Désenclavement du quartier du Vermandois	64 144,00 €
- Programme des écoles	343 650,00 €
3°) Extension et aménagement restaurants scolaires	97 777,00 €
4°) Aménagement d'équipements sportifs et de loisirs dans divers quartiers	1 017 860,00 €
5°) Action Sociale	
-Maison des Services à la Population	221 298,00 €
-Maison de Santé	199 893,00 €
TOTAL	2 721 559,00 €

Pour les dépenses de fonctionnement

Opération en faveur de la Jeunesse	72 900,00 €
Colonies de vacances et centres aérés, de loisirs	643 333,00 €
Subventions versées par la Ville à caractère social	3 072 010,00 €
- Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale	2 766 330,00 €
- Subvention versée à l'Office Social de Saint-Quentin	305 680,00 €
Maisons de quartier, foyer d'étudiants, centres sociaux	2 243 953,00 €
Restaurants scolaires	1 281 336,00 €
Transports, aides sociales	181 432,00 €
Équipements Sportifs	57 089,00 €
TOTAL	7 552 053,00 €

2 - La Ville de Saint-Quentin a été éligible à la Dotation Politique de la Ville en 2017 pour un montant de 844 790 €.

Cette dotation a permis de contribuer aux projets de travaux divers dans les écoles et de réfection de voiries pour un montant de dépenses de 1 210 938,00 € HT.

Ces opérations, qui ont été mises en œuvre dès l'été 2017, ont bénéficié de la Dotation pour l'année 2017.

Ces opérations s'inscrivent pleinement dans les objectifs prioritaires de la politique de la ville en lien avec la réduction des inégalités dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) : en complémentarité des opérations de rénovation urbaine engagées, des actions mises en œuvre dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et des projets initiés dans le cadre de la politique de la ville dans les quartiers mais également à l'immédiate périphérie de ceux-ci, l'objectif étant de contribuer à la requalification d'espaces publics situés en quartiers dégradés.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Sollicitation
d'une subvention auprès
de l'Etat dans le cadre
de la prévention de la
radicalisation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a fait le choix de s'impliquer dans la démarche de prévention de la radicalisation en accompagnant des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation :

- en assurant leur prise en charge pour une réintégration sociale et professionnelle et en les accompagnant dans leurs démarches.
- en mettant en place des ateliers autour de supports tels que l'emploi (en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation), le sport et la santé (alimentation et réduction des conduites addictives en partenariat avec le Centre Horizon de l'Aisne),

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a l'opportunité de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 10 000 € dans le cadre de la prévention de la radicalisation. Le coût global du projet s'élève à 38 073 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès du partenaire financier évoqué ci-dessus, ainsi que tout autre financeur potentiel ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération et à accomplir les formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43526-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Signature d'un avenant
n° 1 à la convention
relative à l'Investissement
Territorial Intégré
(ITI) dans le cadre du
Programme Opérationnel
(PO) FEDER-FSE
Picardie 2014-2020.**

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Richard TELATYNSKI, Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le 17 décembre 2015, la Région Picardie et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin ont signé la convention relative à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) « Contribuer au développement d'une approche urbaine intégrée, durable et solidaire » dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Picardie 2014-2020.

Le montant global de la dotation FEDER/FSE de 6 400 000 € a été réparti de manière indicative sur les axes suivants :

- développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
- favoriser la mutation vers une économie décarbonée – Volet énergie
- favoriser la mutation vers une économie décarbonée – Volet mobilité
- composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
- favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
- favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
- assistance technique FEDER.

Or, depuis la signature de la convention, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a connu des changements importants, avec notamment :

- une fusion, depuis le 1^{er} janvier 2017, de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin avec la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon qui a eu pour conséquence l'élargissement du périmètre de l'Agglo du Saint-Quentinois impliquant une augmentation du potentiel d'habitants couverts par les équipements, les services et les politiques communautaires,
- la mise en œuvre opérationnelle d'actions concourant au développement des emplois, de l'attractivité du territoire et la création de richesses pour les entreprises dans le cadre notamment de sa stratégie robonumérique.

Ces changements impliquent un réajustement des crédits par axe stratégique et l'ouverture de l'axe « renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusions ».

Et amène la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à solliciter auprès de la Région Hauts-de-France la signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre de l'ITI visant à intégrer le programme d'actions de la stratégie robonumérique et à étendre le périmètre de la convention au territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser M. le 1^{er} Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président à signer tous documents relatifs à la convention de mise en œuvre de l'ITI, dont l'avenant n° 1.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43528-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE -
Déchetterie ouest à Saint-
Quentin - Acquisition de
parcelles situées sur le
secteur de la Chaussée
Romaine.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Claude VASSET, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la déchetterie ouest à Saint-Quentin, un certain nombre de parcelles communales, situées sur le secteur de la Chaussée Romaine, ont été acquises par la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Or, il s'avère que le projet a nécessité une emprise foncière de plus grande importance avec deux parcelles communales voisines, qui ne faisaient pas partie de la transaction initiale, il s'agit des parcelles cadastrées ZH 471 de 1 142 m² et ZH 463 de 4 771 m².

Un accord préalable est intervenu entre la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois pour une acquisition de ces deux parcelles au prix de 88 700 € (hors frais et taxes), conformément à l'estimation de France Domaine.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition au prix de 88 700 € (hors frais et taxes) des parcelles cadastrées ZH 471 de 1 142 m² et ZH 463 de 4 771 m², situées sur le secteur de la Chaussée Romaine, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Ville de Saint-Quentin, les frais d'acte étant à la charge de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

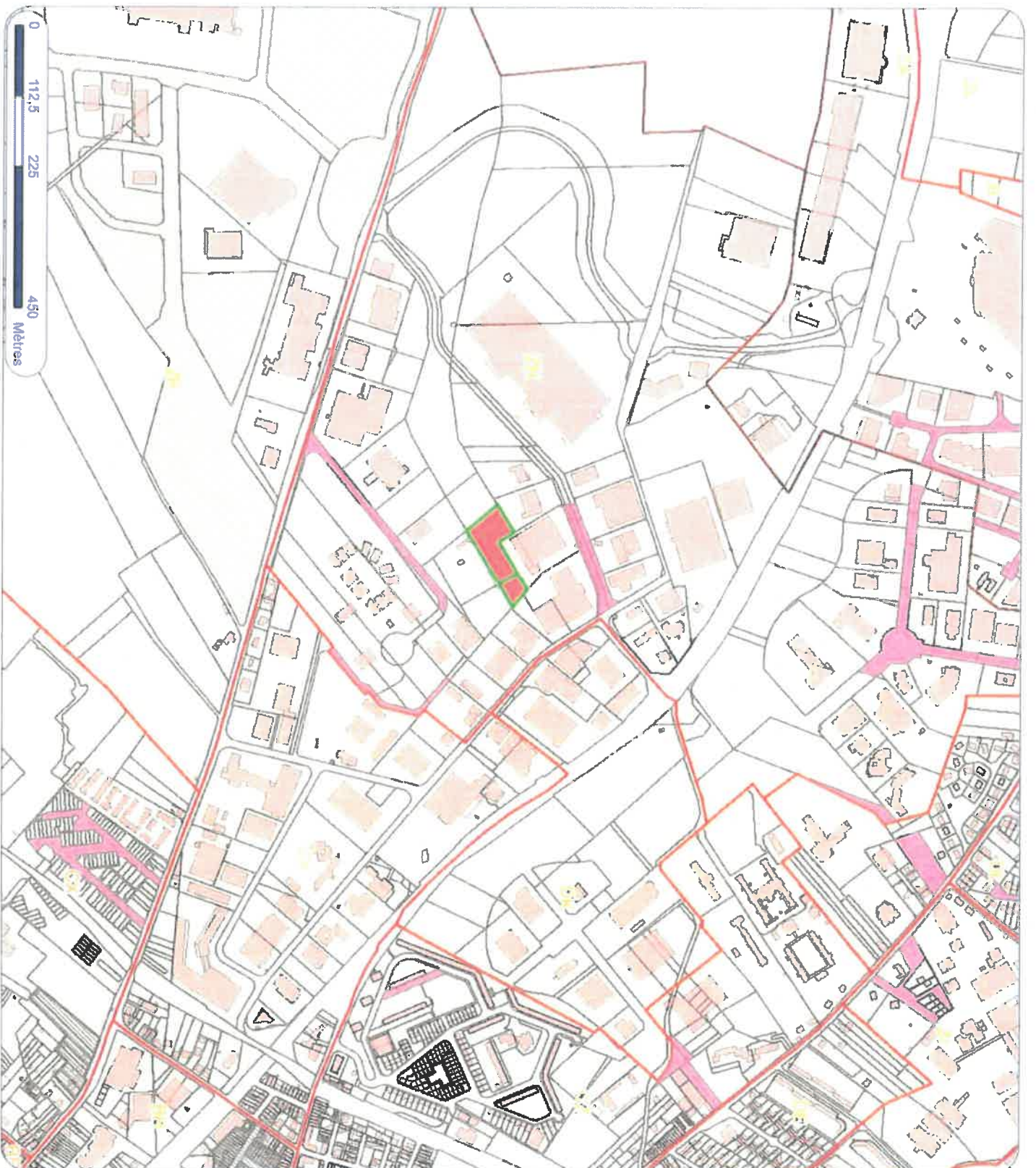
002-200071892-20180921-43455-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



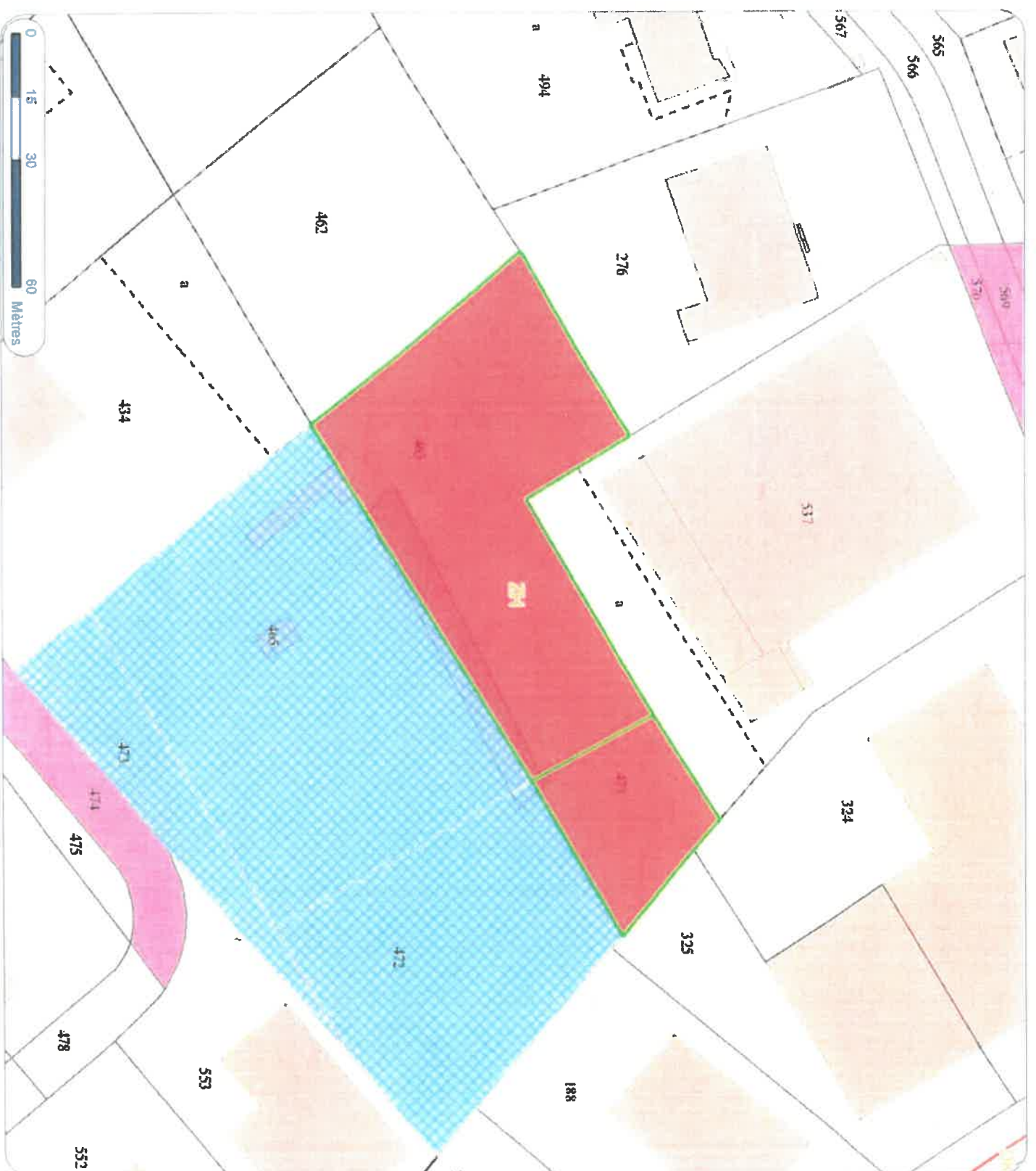
SOURCES :

Carte © D.G.F.I.R. - (Version Nov. 2015)

Edition le 06/06/2018

Par J. Brisson





**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Domaine de Cépy -
Acquisition d'emprises de
deux bassins de stockage
et d'infiltration des eaux
pluviales.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Dans le cadre de la création du lotissement « Domaine de Cépy », le lotisseur a cédé à la Ville de Saint-Quentin divers équipements communs (chaussée, trottoirs, espaces verts) ainsi que deux bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales situés sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p.

La Communauté d'agglomération étant compétente dans la gestion de ces deux bassins, la Ville de Saint-Quentin a proposé la cession de ces emprises sur une surface de plus grande importance. La surface exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

Le lotisseur ayant rétrocédé à l'euro symbolique l'ensemble de ces emprises à la Ville de Saint-Quentin, celle-ci a décidé par délibération en date du 25 juin 2018 de rétrocéder ces emprises aux mêmes conditions, hors frais et taxes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de décider l'acquisition à l'euro symbolique (hors frais et taxes) des emprises des bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales situées sur les parcelles cadastrées ZI 255p et ZI 277p, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative par la Ville de Saint-Quentin, étant entendu que les frais d'acte et les honoraires du géomètre seront à la charge de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

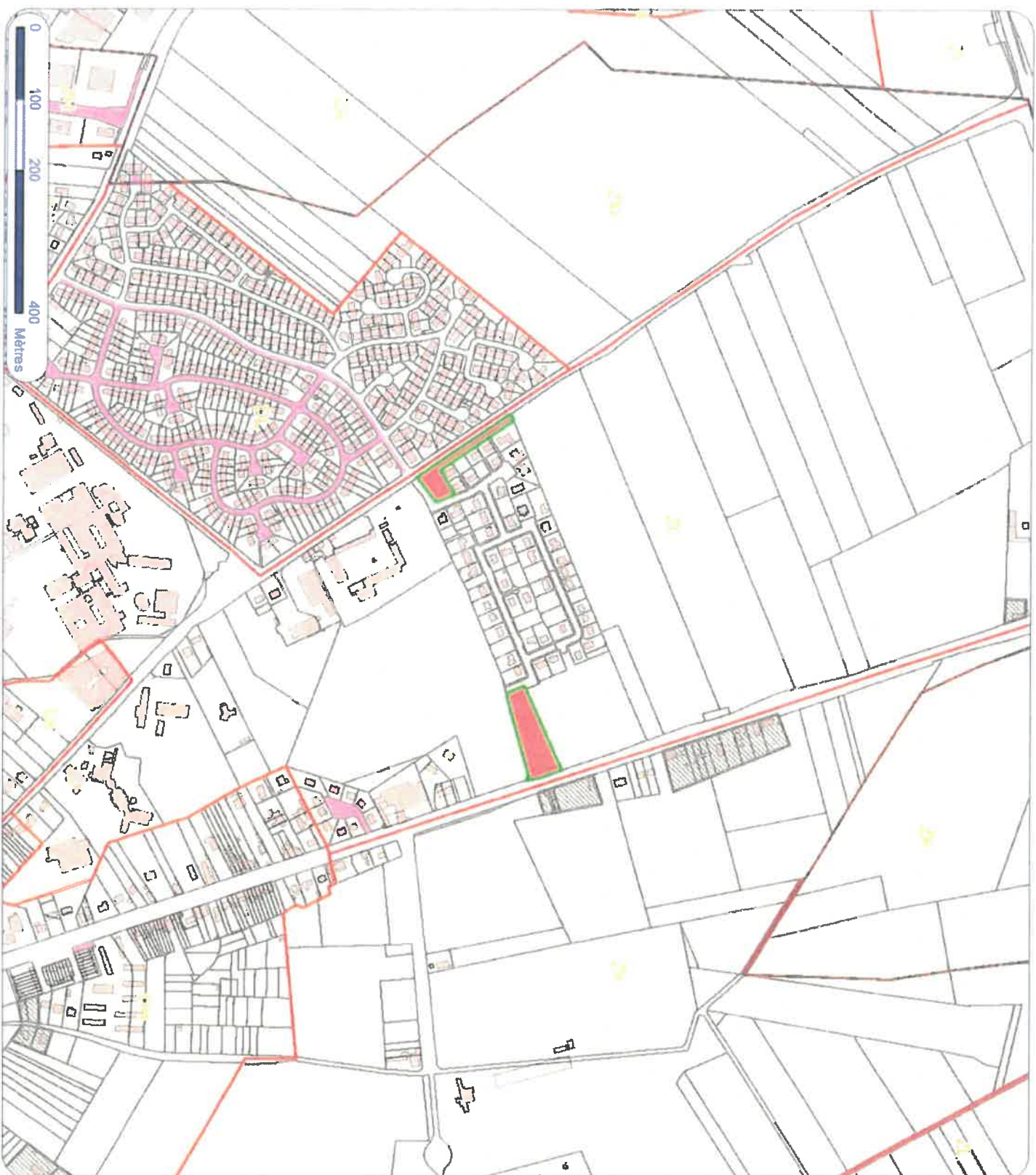
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

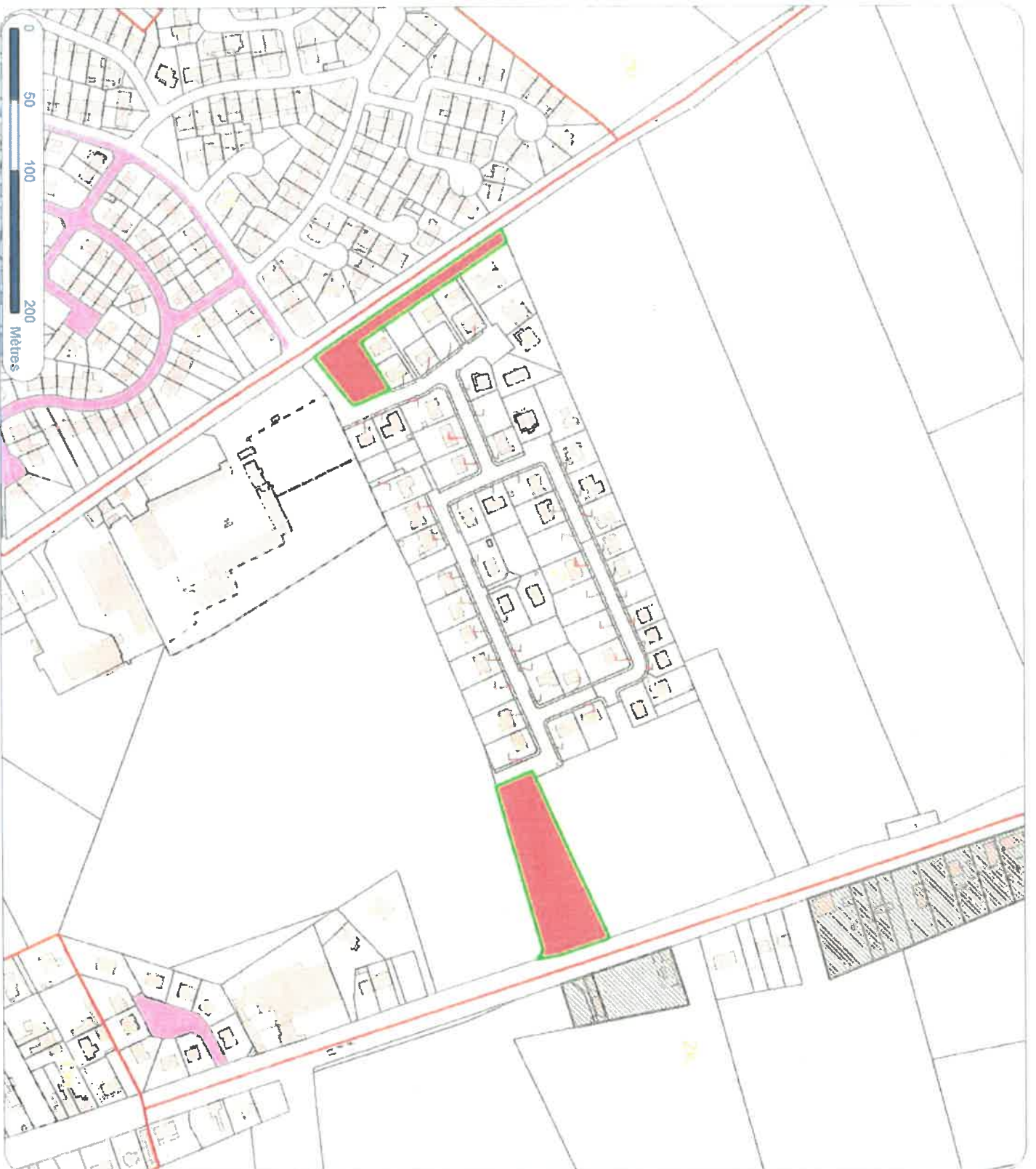
002-200071892-20180921-43489-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation





**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**AMENAGEMENT
DE L'ESPACE
COMMUNAUTAIRE
- Signature d'une
convention cadre portant
sur la mise en œuvre du
Schéma Départemental
d'Amélioration de
l'Accessibilité des
Services au Public,
de participation aux
instances de pilotage et de
suivi.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. José PEREZ, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que sur le territoire de chaque département, l'Etat et le Conseil départemental élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) pour une durée de six ans.

La démarche, organisée en deux temps, avec une phase de diagnostic et une phase d'élaboration du schéma, a débuté en novembre 2015 pour aboutir le 4 décembre 2017 à l'approbation de l'Assemblée départementale. Le schéma a ensuite été fixé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017.

La loi NOTRe prévoit que « la mise en œuvre des actions inscrites dans le schéma donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'Etat dans le département, le département, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département ».

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à signer la convention cadre portant sur la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et la participation aux instances de pilotage et de suivi, ci annexée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43542-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Convention de mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), de participation aux instances de pilotage et de suivi

Entre,

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet

Le Département de l'Aisne, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental

La Région Hauts de France, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 mai 2018,

L'Agence Régionale de Santé, ARS, représentée par Madame la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France

La Direction Départementale des Finances Publiques, DDFiP, représentée par Madame la Directrice départementale de la DDFiP Aisne

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, DSDEN, représentée par Monsieur le Directeur de la DSDEN Aisne

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du Sport, DDSCS, représentée par Monsieur le Directeur de la DDSCS Aisne

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté d'agglomération du Pays de Laon, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise, représentée par son premier vice-président en charge de l'Aménagement et des politiques contractuelles, autorisé par délibération en date du

La Communauté d'agglomération Grand Soissons, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes de la Champagne Picarde, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes de la Thiérache du Centre, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes de Retz en Valois, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes des Portes de la Thiérache, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

La Communauté de communes du Canton de Charly-Sur-Marne, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du canton d'Oulchy le Château et de ses environs, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Chemin des Dames, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Pays de la Serre, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Pays des Trois Rivières, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Val de l'Aine, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Val de l'Oise, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes du Vermandois, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du
La Communauté de communes Picardie des Châteaux, représentée par son Président, autorisé par délibération en date du

L'association des Maires de l'Aisne, AMN, représentée par son Président

La CAF, représentée par son Directeur
La CPAM, représentée par son Responsable relations clients
La MSA, représentée par son Sous-directeur relation au public
La CARSAT, représentée par son Directeur général Nord Picardie
La Poste, représentée par son Directeur territorial
Le Pôle Emploi, représenté par son Directeur territorial
ERDF, représenté par son Directeur territorial
La SNCF, représentée par son Directeur territorial

La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par sa Directrice Régionale
La CCI de l'Aisne, représentée par son Président
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aisne, représentée par son Président
La Chambre d'Agriculture de l'Aisne, représentée par son Président

VU l'Article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU l'avis des Établissements publics de coopération intercommunale du département de l'Aisne consultés le 30 mars 2017 ;

VU la délibération n°20171735 du 23 novembre 2017 portant avis du Conseil régional des Hauts de France sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Aisne ;

VU l'avis réputé favorable de la Conférence territoriale de l'Action Publique ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aisne du 4 décembre 2017 portant adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2017 fixant le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public dans le Département de l'Aisne ;

Préambule

Le principe d'amélioration de l'accessibilité des services au public est inscrit dans la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe. Celui-ci se concrétise dans tous les départements par l'élaboration de Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), pilotés conjointement par les Préfets et les Présidents des Conseils départementaux. Ce travail permet d'aboutir à une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services par tous les acteurs du département.

Le SDAASP est un outil pour renforcer l'égalité des territoires. Il s'agit d'élaborer une stratégie départementale d'amélioration de l'accessibilité des services au public, s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et priorités en matière de services au public. Sur la base d'un diagnostic des offres et besoins de services, un programme d'actions pour 6 ans est défini pour apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants en privilégiant les coopérations et mutualisations entre acteurs et territoires.

Le SDAASP de l'Aisne a été adopté le 4 décembre 2017 par l'Assemblée du Conseil départemental de l'Aisne, et arrêté le 22 décembre 2017 par le Préfet de l'Aisne.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention constitue un document cadre visant l'objectif global d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Cette convention formalise l'engagement des partenaires du SDAASP signataires à contribuer à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le schéma ci-annexé, structuré autour de 13 actions :

- Structurer et valoriser l'offre des Maisons de Service au public,
- Soutenir le développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles,
- Expérimenter une structure mutualisée itinérante en Thiérache,
- Favoriser le maintien des structures éducatives,
- Garantir la présence cohérente et coordonnée des infrastructures sportives et culturelles,
- Accompagner les publics fragiles aux usages du numérique,
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action du volet télémedecine du programme Régional de Santé,
- Soutenir les dispositifs permettant d'aller vers les publics les plus en difficulté et les moins mobiles,
- Garantir un maillage du premier accueil social inconditionnel de proximité,
- Développer les logiques de réseau et la mutualisation en matière culturelle,
- Faciliter les initiatives en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs,
- Renouveler l'image du Territoire pour accueillir les professionnels de santé,
- Renouveler l'image du territoire pour accueillir les professionnels des services.

Article 2 : Engagement des parties signataires

2.1 - Inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les moyens permettant d'atteindre cet objectif

Chaque signataire s'engage à inscrire dans ses documents stratégiques l'enjeu de contribuer à la mise en œuvre du SDAASP et à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers permettant d'atteindre cet objectif.

Les actions programmées dans le cadre du SDAASP ont vocation à s'articuler avec les travaux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) actuellement en cours d'élaboration.

2.2 - Participer aux instances de pilotage et de suivi

Le Comité de pilotage du Schéma est l'instance d'arbitrage présidée conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental ou leurs représentants, qui :

- assure le portage politique du schéma ;
- évalue les besoins territoriaux ;
- valide le bilan annuel d'exécution et les propositions d'actualisation des actions du Schéma, soumises par le Comité technique ;
- examine les éventuels points de blocage et détermine les moyens de mise en œuvre adéquats.

Il se réunit a minima une fois par an et à chaque fois que son avis est requis.

Le comité de pilotage est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, ou leurs représentants, et composé des signataires de la convention de mise en œuvre.

Chaque signataire s'engage également à identifier au sein de sa structure une personne référente sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public. Cette personne sera l'interlocuteur technique unique pour la Préfecture et le Conseil départemental en matière de production et de suivi.

Le Comité technique a pour mission d'assurer le suivi et l'animation opérationnelle du Schéma.

A cette fin, il se réunit 1 fois par semestre et :

- centralise, consolide et analyse les contributions des pilotes des actions ;
- prépare le bilan annuel de la réalisation du Schéma présenté au Comité de pilotage ;
- émet des préconisations d'actualisation du programme d'actions du Schéma, en lien avec les propositions issues des groupes de travail thématiques et des rencontres territoriales ;
- prépare les réunions du Comité de pilotage.

Il réunit des représentants des services désignés compétents au sein de la Préfecture et du Conseil départemental de l'Aisne. Les services techniques des autres signataires de la convention de mise en œuvre pourront être invités à siéger dans cette instance.

Les groupes de travail techniques thématiques rassemblent l'ensemble des partenaires, pour :

- échanger sur les objectifs définis dans le programme d'actions,
- identifier les réalisations et les éventuels réajustements à soumettre au Comité technique et au Comité de pilotage du Schéma.

Ils se réunissent autant que de besoin en fonction des chantiers en cours.

2.3 - Rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions

Afin de contribuer au suivi et à l'évaluation du schéma, chaque entité désignée pilote en charge d'une ou plusieurs actions s'engage à formaliser un document précisant l'état d'avancement des actions et les activités conduites pour contribuer à leur

réalisation. Ce document devra être transmis avant chaque Comité Technique aux services du Préfet et aux services départementaux.

2.4 - Engagements spécifiques

Chacun des partenaires, dans son champ de compétences ou dans son domaine d'intervention, pourra être amené à préciser son engagement dans certaines actions inscrites dans le schéma. Ces engagements spécifiques et opérationnels pourront faire l'objet autant que besoin de conventions dédiées.

Article 3 : Durée de la convention

Cette convention est liée à l'exécution du schéma. Elle a ainsi pour validité la durée de ce schéma, soit 6 ans à compter du 22 décembre 2017, date de l'arrêté préfectoral qui a fixé celui-ci. Elle prend effet à la date de signature des parties et s'achèvera le 22 décembre 2023.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un exemplaire conservé par le Département de l'Aisne et l'autre remis entre les mains du Préfet, représentant les intérêts de l'ensemble des signataires.

Une copie du document signé sera remise à chacun des signataires.

Fait à Laon, le

L'État, représenté par le Préfet de l'Aisne,
Monsieur Nicolas BASSELIER

Le Conseil départemental de l'Aisne,
représenté par son Président, Monsieur
Nicolas FRICOTEAUX

Le Conseil régional Hauts-de-France,
représenté par son Président
Monsieur Xavier BERTRAND

L'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-
France, représentée par sa Directrice
Générale, Madame Monique RICOMES

La Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Aisne, représentée par sa
Directrice, Madame Edith MARCHICA-RICOUR

La Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale, représentée par son
Directeur, Monsieur Jean-Pierre GENEVIEVE

La Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et du Sport, représentée par son
Directeur Monsieur Emmanuel GILBERT

La Communauté d'agglomération Chauny-
Tergnier-La Fère, représentée par son
Président Monsieur Bernard BRONCHAIN

La Communauté d'agglomération de la Région
de Château-Thierry, représentée par son
Président Monsieur Etienne HAY

La Communauté d'agglomération du Pays de
Laon, représentée par son Président,
Monsieur Éric DELHAYE

La Communauté d'agglomération du Saint-
Quentinois, représentée par son premier vice-
président en charge de l'Aménagement et des
politiques contractuelles
Monsieur Roland RENARD

La Communauté d'agglomération du
Soissonnais, représentée par son Président
Monsieur Jean-Marie CARRE

La Communauté de communes de la
Champagne picarde, représentée par son
Président Monsieur Alain LORAIN

La Communauté de communes de la
Thiérache du Centre, représentée par son
Président Monsieur Paul VERON

La Communauté de communes de la Thiérache
Sambre et Oise représentée par son Président
Monsieur Hugues COCHET

La Communauté de communes Retz en Valois,
représentée par son Président Monsieur
Alexandre DE MONTESQUIOU

La Communauté de communes des Portes de la
Thiérache, représentée par son Président
Monsieur Pierre DIDIER

La Communauté de communes du canton de
Charly-sur-Marne, représentée par son
Président Monsieur Georges FOURRE

La Communauté de communes du canton
d'Oulchy-le-Château, représentée par son
Président Monsieur Hervé MUZART

La Communauté de communes du Chemin des
dames, représentée par son Président
Monsieur Jean-Paul COFFINET

La Communauté de communes du Pays de la
Serre, représentée par son Président Monsieur
Pierre-Jean VERZELEN

La Communauté de communes du Pays des
Trois Rivières, représentée par son Président
Monsieur Jean-Jacques THOMAS

La Communauté de communes du Val de l'Aisne,
représentée par son Président Monsieur Jean
CHABROL

La Communauté de communes du Val de
l'Oise, représentée par son Président
Monsieur Didier BEAUVAIS

La Communauté de communes du Vermandois,
représentée par son Président Monsieur Marcel
LECLERE

La Communauté de communes Picardie des
Châteaux, représentée par son Président
Monsieur Vincent MORLET

**L'Union des Maires de l'Aisne, représentée par
son Président Monsieur Pierre-Jean VERZELEN**

**La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne
représentée par son Directeur Monsieur
Thierry MARCOTTE**

**La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de
l'Aisne, représentée par son responsable
relations clients Monsieur Jonathan
ZOONEKYND**

**La Mutualité Sociale Agricole de l'Aisne,
représentée par son Sous-Directeur relation
au public Monsieur Matthieu LE NOAN**

**La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au
travail Nord-Picardie, représentée par son
Directeur Monsieur Francis DE BLOCK**

**La Poste, représentée par son Directeur
régional Monsieur Laurent POIRET**

**Pôle Emploi, représenté par son Directeur
Territorial Monsieur Jean-Pierre TABEUR**

**ENEDIS, représenté par son Directeur
Monsieur Philippe SIGURET**

**La SNCF, représentée par sa Directrice
Territoriale Madame Sandrine GODFROID**

**La Caisse des Dépôts et Consignations,
représentée par sa Directrice Régionale,
Madame Gaëlle VELAY**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de
l'Aisne, représentée par son Président Monsieur
Olivier JACOB

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des
Hauts-de-France, représentée par son
Président Monsieur Alain GRISET

La Chambre d'Agriculture de l'Aisne, représentée
par son Président Monsieur Olivier DAUGER

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ENVIRONNEMENT
- Contrat à conclure
avec l'AMEVA pour
l'élaboration du plan
de gestion de la Somme
amont et affluents
sur le territoire de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois - Approbation.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. José PEREZ, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Le principe de réalisation du projet « Elaboration du plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois » a été adopté par délibération du 19 mars 2018.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme AMEVA se verra confier, conformément à ses statuts, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir le programme des travaux et monter le dossier d'enquête publique.

Le coût de cette mission est de 66 360,00 €, non soumis à la TVA.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le contrat joint en annexe,

2°) d'autoriser M. le Président à signer ledit contrat ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43364-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU SAINT-QUENTINOIS**

**ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA SOMME AMONT
ET AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS**

Entre

L'EPTB Somme – AMEVA, par délibération en date du a autorisé Monsieur Bernard LENGLET, Président,

Et

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, par délibération en date du a autorisé Monsieur Xavier BERTRAND, Président, à signer le présent contrat.

Préambule

La tête du bassin versant de la Somme dans le département de l'Aisne, traverse le territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois (CASQ) de Fonsommes à Sommette-Eaucourt. Le réseau hydrographique est principalement composé du cours de la Somme et de ruisseaux affluents ainsi qu'un ensemble de voies navigables (canal de Saint-Quentin et canal de liaison de la Somme).

Sur l'ex-périmètre de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon (C32S) aujourd'hui rattaché à la CASQ, 45 km de cours d'eau non domaniaux (Somme rivière de Dallon à Sommette-Eaucourt, Sommette, Clastroise, Annoise, aval du ru Fontenieux) ont fait l'objet d'un plan de gestion élaboré par les services de l'AMEVA en 2012. Déclaré d'intérêt général par arrêté préfectoral en date du 12 mars 2013, la mise en œuvre de ce dernier est assurée depuis 2016 par la Communauté d'Agglomération.

Outre cette maîtrise d'ouvrage héritée, la CASQ s'est vu doter au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Pour répondre aux obligations inhérentes à cette nouvelle compétence, la CASQ a manifesté son intention de renouveler le plan de gestion de l'ex-C32S et d'étendre son action sur le reste du réseau hydrographique à savoir l'amont non domanial du fleuve Somme depuis ses sources à Fonsomme à la commune de Grugies pour un linéaire de 26 km (cours d'eau traversant la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Isles déjà pourvus d'un plan de gestion non comptabilisés).

Pour mener à bien cette démarche, une phase d'études préalables puis d'instruction administrative avec enquête publique s'avèreront indispensables.

La Communauté d'Agglomération étant membre de l'EPTB Somme - AMEVA, le Syndicat mixte propose son appui technique pour réaliser les études nécessaires et le montage des dossiers réglementaires associés (demande de DIG et d'autorisation environnementale).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat est passé entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (ci-après dénommée maître d'ouvrage) et l'EPTB Somme AMEVA (ci-après dénommé assistant au maître d'ouvrage) en application des dispositions de l'article 5 des statuts de l'AMEVA relatif aux compétences et missions optionnelles.

Par référence à l'article 5.2 «MISSIONS OPTIONNELLES » des statuts de l'AMEVA, il est prévu :

« L'AMEVA peut se voir confier , par délibération de l'organe délibérant de chacun de ses membres compétents, une ou plusieurs missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage y compris le recours à des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, concourant à l'organisation, au fonctionnement, à la gestion du service public dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des eaux pluviales, de la maîtrise du ruissellement et de l'érosion des sols, de la lutte contre la pollution ou dans le domaine de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ».

Ce dernier est soumis aux dispositions du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la signature du présent contrat.

Article 2. Nature de la mission

Le présent contrat a pour objet de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'AMEVA consistant à réaliser une étude de programmation de définition d'un plan de gestion de la Somme amont et affluents sur le territoire de la CASQ ainsi que les dossiers réglementaires associés (DIG et autorisation environnementale).

A partir d'un bilan des actions entreprises dans le cadre du plan de gestion de l'ex-C32S, d'une remise à jour de son diagnostic et d'un état des lieux initial sur l'amont du fleuve Somme, la mission d'AMO de l'AMEVA visera :

- à définir un programme de travaux en tenant compte des enjeux du territoire et des objectifs de la DCE et du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021,
- à doter la CASQ d'un outil opérationnel, permettant de mettre en œuvre une gestion intégrée de son réseau hydrographique dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI,
- à monter un dossier d'enquête publique conformément à la réglementation en vigueur (procédures DIG et d'autorisation environnementale).

Elle s'articulera en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic et analyse de l'état des lieux (bilan et mise à jour du plan de gestion de l'ex-C32S, diagnostic initial sur la Somme amont),
- Phase 2 : Réalisation d'un programme pluriannuel de travaux sur l'ensemble du linéaire,
- Phase 3 : Rédaction du dossier d'enquête publique (demande de DIG et d'autorisation environnementale).

Le périmètre du réseau hydrographique concerné et le descriptif détaillé de la mission sont mentionnés dans le cahier des charges joint au présent contrat.

Article 3. Conditions d'exécution

3.1. Documents produits

La réalisation du présent contrat se traduit par la production de documents qui seront remis à la CASQ en fonction de l'état d'avancement de la mission. La liste des livrables est indiquée ci-après :

PHASES	LIVRABLES FOURNIS PAR L'AMEVA
PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX	Rapport de phase 1 : Bilan et mise à jour du diagnostic du plan de gestion de l'exC32S (45 km), état des lieux initial sur la Somme amont (26 km), atlas cartographique associé. Fourniture de 3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux Ensemble des fichiers sources sur 3 CD-ROM
PHASE 2 : ELABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	Rapport de phase 2 : Programme pluriannuel de travaux sur l'ensemble du réseau hydrographique et atlas cartographique associé. Fourniture de 3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux Ensemble des fichiers sources sur 3 CD-ROM
PHASE 3 : REDACTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE	Rapport de phase 3 : Dossier d'enquête publique (DIG et autorisation unique) intégrant l'ensemble du réseau hydrographique Formulaire d'examen cas par cas (étude d'impact) Fourniture de 3 rapports intermédiaires et 3 rapports finaux Ensemble des fichiers sources sur 3 CD-ROM
REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE	Diaporamas de présentation (version numérique) Procès-verbaux de séance (version numérique)

3.2. Eléments fournis par le maître d'ouvrage

Dans le cadre de la mission, le maître d'ouvrage fournira à l'EPTB Somme - AMEVA (si possible en version numérique) les éléments suivants :

- Bilan exhaustif des actions réalisées dans le cadre du plan de gestion des cours d'eau de l'ex-territoire de la C32S, copie des marchés de travaux et bons de commande,
- Etudes, descriptifs et montant des travaux/actions réalisés sur le reste du réseau hydrographique (Somme amont de Fonsomme à Grugies),
- Projets intéressant les cours d'eau et/ou leurs abords portés par la CASQ ou communes membres,
- Recueil des propriétaires riverains établi sur la base des parcelles riveraines identifiées par l'AMEVA.

Article 4. Suivi de l'opération

Un comité de pilotage réuni à l'initiative de la CASQ animé par l'AMEVA sera chargé de suivre l'état d'avancement de l'opération et de valider ses différentes étapes. Il sera composé de représentants des organismes suivants :

- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois,
- Communes traversées par le réseau hydrographique
- EPTB Somme-AMEVA, AMO de la CASQ,
- Agence de l'Eau Artois Picardie,
- Conseil régional des Hauts de France,
- Conseil départemental de l'Aisne,
- DDT de l'Aisne,
- DREAL Hauts de France antenne Picardie,
- Agence Française pour la Biodiversité,
- Fédération de pêche de l'Aisne,...

D'autres partenaires pourront être associés autant que de besoin au déroulement de l'étude.

Article 5. Prix et règlement des comptes de l'opération

5.1. Forfaits de rémunération de l'assistant au maître d'ouvrage

Le forfait de rémunération est fixé à 66 360,00 € (soixante-six mille trois-cent soixante euros). Ce dernier a été déterminé sur une estimation du temps nécessaire à la réalisation par les services techniques de l'AMEVA des différentes phases de la mission avec la base tarifaire suivante : 435 €/j de chef de projet, 375 €/j ingénieur d'études.

La décomposition du forfait de rémunération par éléments de mission est indiquée en annexe 1 du présent contrat.

A noter que la mission d'AMO de l'AMEVA fera l'objet d'un financement dans le cadre de la fiche action 10.1 du Plan Somme 2015-2020 avec les taux de participation suivants :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT TTC
AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE	50 %	33 180,00 €
REGION DES HAUTS DE FRANCE	15 %	9 954,00 €
DEPARTEMENT DE L' AISNE	15 %	9 954,00 €
CASQ	20 %	13 272,00 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION TTC		66 360,00 €

NB : les prestations d'AMO réalisées par l'AMEVA ne sont pas soumises à la TVA. Les demandes de financement auprès des partenaires du Plan Somme sont à la charge du maître d'ouvrage.

5.2. Prix

Le prix est ferme et définitif.

5.3 Paiement de la rémunération

Par dérogation aux dispositions de l'article 11 du CCAG-PI, le règlement des sommes dues au titulaire s'effectue selon les conditions définies ci-après.

Le paiement de la rémunération donnera lieu aux versements d'acomptes selon le fractionnement suivant :

NUMERO	DECLENCHEMENT	Montant
Acompte n°1	A l'achèvement de la phase 1	28 447,50 €
Acompte n°2	A l'achèvement de la phase 2	22 837,50 €
Solde	A l'achèvement de la phase 3	15 075,00 €
TOTAL		66 360,00 €

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois se libérera des sommes dues au titre de la présente convention, au nom du Payeur Départemental de la Somme après réception des avis des sommes à payer émis par l'AMEVA.

Article 6. Durée et modification du contrat

6.1 Début de la mission

La date de commencement de la mission est celle de la notification du présent contrat.

6.2 Fin de la mission

L'achèvement de la mission se traduit par la fourniture par le délégataire auprès de la CASQ, des livrables mentionnés à l'article 2.2, préalablement validés par le comité de pilotage de l'opération et d'une décision établie sur demande de l'AMEVA, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui constate que l'AMEVA a rempli toutes ses obligations.

6.3 Modification du contrat

Le contrat pourra être modifié par avenant si la réalisation de l'opération nécessite des moyens supplémentaires en matière d'ingénierie et d'expertise (extension du périmètre d'étude, levés topographiques, modélisation hydraulique,...)

Dans ce cas, le projet d'avenant devra être présenté et validé par les instances délibérantes des deux signataires.

Article 7. Résiliation du contrat

La mission d'assistance prend fin dans les conditions fixées à l'article 5, sauf en cas de résiliation du contrat conformément au CCAG-PI.

La résiliation du contrat peut être prononcée dans les cas ci-après :

- dans le cas où l'AMEVA n'a pas répondu à ses obligations, et après demande d'intervention restée sans effet dans le délai d'un mois après mise en demeure, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut résilier le contrat ;
- lorsque, dans l'exercice de sa mission, l'AMEVA est confrontée à des décisions contraires à sa mission de service public, en particulier pour l'application de textes réglementaires, l'AMEVA peut, après information de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois demeurée sans effet dans un délai d'un mois, lui notifier la fin de la mission.

Dans tous les cas, il est procédé à un constat contradictoire des missions réalisées par l'AMEVA ; ce constat donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sert de base à la liquidation des comptes. L'AMEVA est remboursé de la part de la mission accomplie.

Article 8. Contentieux

A défaut d'accord amiable entre les parties, tout litige né de l'interprétation ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis à la compétence du Tribunal administratif d'Amiens.

Est accepté le présent contrat pour valoir acte d'engagement
Fait en deux exemplaires,

Fait à

, le

Fait à Dury, le

Le Président de la Communauté d'agglomérations
du St Quintinois

Le Président de l'EPTB Somme
AMEVA

Xavier BERTRAND

Bernard LENGLET

Annexe 1 – Estimatif détaillé de l'étude

N°	DESIGNATION DES ELEMENTS DE MISSION	Nb de jours affectés		MONTANT (net de taxe)
		Chef de projet (435 € / jour)	Ingénieur d'études (375 € / jour)	
1.	PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX			
1.1.	Cas de la Somme amont (26 km de Fonsommes à Grugies)			
1.1.1.	Connaissances du domaine d'étude Recueil et synthèse des données existantes Enquête auprès des acteurs (entretiens, questionnaires)	1,00	3,00	1 560,00 €
1.1.2.	Expertises de terrain	4,00	15,00	7 365,00 €
1.1.3.	Traitement des données Découpage du réseau hydrographique en tronçons homogènes, Cartographie de l'état physique du réseau à l'échelle cadastrale (occupation des sols, état des lits, des berges et des ripisylves, localisation des habitats piscicoles, implantation des ouvrages,...)	3,00	8,00	4 305,00 €
1.1.4.	Interprétation / analyse de l'état des lieux Rédaction d'un chapitre dédié dans le rapport de phase 1	6,00	8,00	5 610,00 €
1.1.5.	Identification des enjeux et objectifs de gestion Rédaction d'une note agrémentée de tableaux de synthèse et cartographies thématiques associées	2,00	1,50	1 432,50 €
1.2.	Cas du réseau hydrographique de l'ex C32S (45 km de Dallon à Sommette-Eaucourt)			
1.2.1.	Synthèse et analyse du précédent programme Bilan des travaux réalisées, analyse critique, rédaction d'un chapitre dédié dans le rapport de phase 1	1,00	3,00	1 560,00 €
1.2.2.	Remise à jour des connaissances du domaine d'étude, insertion dans le rapport de phase 1		1,00	375,00 €
1.2.3.	Expertises de terrain complémentaires	2,00	8,00	3 870,00 €
1.2.4.	Définition des objectifs et orientations du nouveau programme, rédaction d'une note insérée dans le rapport de phase 1	1,00	1,00	810,00 €
2.	PHASE 2 : ELABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX (ensemble du réseau)			
2.1.	Définition, dimensionnement, programmation, évaluation du coût des opérations et plan de financement (éléments insérés dans le rapport de phase 2)	6,00	12,00	7 110,00 €
2.2.	Cartographie des interventions (sous forme d'un atlas cartographique au format A3 et d'une base de données SIG associée)		12,00	4 500,00 €
2.3.	Rédaction d'un recueil de fiches techniques, insertion dans le rapport de phase 2	5,00	12,00	6 675,00 €
2.4.	Proposition d'un schéma d'organisation Modalités de mise en œuvre des opérations, animation du dispositif,...	2,00	4,00	2 370,00 €
2.5.	Définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation Descriptif, fréquence et estimation financière intégrée au montant du programme	1,50	1,50	1 215,00 €
3.	PHASE 3 : REDACTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE (ensemble du réseau)			
3.1.	Evaluation des incidences du programme (sites Natura 2000, espèces protégées, réserves, sites classés, ressource en eau,...)	2,00	10,00	4 620,00 €
3.2.	Mise à jour du recueil des propriétaires sur la base des données fournies par la CASQ		4,00	1 500,00 €
3.3.	Rédaction du dossier d'enquête publique sous la forme d'une demande d'autorisation environnementale (procédure DIG, autorisation loi sur l'eau, réserve naturelle, site classé, dérogation espèces protégées, autorisation de défrichement, demande d'examen au cas par cas,...)	5,00	15,00	7 800,00 €
4.	REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET			
4.1.	Réunion de lancement avec le comité de pilotage Elaboration d'un diaporama, diffusion des invitations, animation de la réunion et rédaction d'un procès-verbal de séance	0,50	1,00	592,50 €
4.2.	Réunion de présentation de phase 1 avec le comité de pilotage Diagnostic / Etat des lieux. Elaboration d'un diaporama, diffusion des invitations, animation de la réunion et rédaction d'un procès-verbal de séance	0,50	1,00	592,50 €
4.3.	Réunion de présentation de phase 2 avec le comité de pilotage Programme pluriannuel de travaux. Elaboration d'un diaporama, diffusion des invitations, animation de la réunion et rédaction d'un procès-verbal de séance	0,50	1,00	592,50 €
4.4.	Réunion de présentation de phase 3 avec le comité de pilotage Dossier d'enquête publique. Elaboration d'un diaporama, diffusion des invitations, animation de la réunion et rédaction d'un procès-verbal de séance	0,50	1,00	592,50 €
5.	REPROGRAPHIE			
5.1.	Reprographie des documents de phase 1 Version provisoire : 3 exemplaires reproductibles en couleur. Version définitive : 3 exemplaires en couleur. Ensemble des fichiers au format numérique modifiable : 3 CD-ROM	FORFAIT		375,00 €
5.2.	Reprographie des documents de phase 2 Version provisoire : 3 exemplaires reproductibles en couleur. Version définitive : 3 exemplaires en couleur. Ensemble des fichiers au format numérique modifiable : 3 CD-ROM	FORFAIT		375,00 €
5.3.	Reprographie des documents de la phase 3 Version provisoire : 3 exemplaires reproductibles en couleur. Version définitive : 3 exemplaires en couleur. Ensemble des fichiers au format numérique modifiable : 3 CD-ROM	FORFAIT		562,50 €
TOTAL		43,50	123,00	66 360,00 €

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES -
Rapport annuel sur
le prix et la qualité
du service public
d'élimination des déchets
pour l'année 2017
de la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois -
Présentation**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, laissé libre à la consultation du public dans les différentes mairies des communes concernées, doit être mis à jour chaque année.

Le rapport établi en application du décret ci-annexé, par la Communauté d'Agglomération, porte sur l'exercice 2017.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Olivier TOURNAY, M. René JOLY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43351-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public d'élimination des déchets

2017

DIRECTION DE LA PROXIMITÉ

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



DIRECTION DE LA PROXIMITÉ
Déchets Ménagers et Assimilés
CTA René HUEL – 50 chemin d'Itancourt
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03 23 06 93 19

0 800 012 600

Service & appel
gratuits

 **AGGLO du
SAINT
QUENTINOIS**

AGGLO-SAINSTQUENTINOIS.FR

ANNOIS
ARTEMPS
AUBIGNY-AUX-KAISNÈS
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE
CASTRES
CLASTRES
CONTESCOURT
COGNY
DALLON
DURY
ESSIGNY-LE-PETIT
FAYET
FIEULAIN
FLAVY-LE-MARTEL
FONSOMME
FONTAINE-LÈS-CLERCS
FONTAINE-NOTRE-DAME
GAUCHY
GRUGIES
HAPPENCOURT
HARLY
HOMBLIERES
JUSSY
LESDINS
MARCY
MESNIL-SAINT-LAURENT
MONTESCOURT-LIZEROLLES
MORCOURT
NEUVILLE-SAINT-AMAND
OLLEZY
OMISSY
REMAUCOURT
ROUVROY
SAINT-SIMON
SAINT-QUENTIN
SÉRAUCOURT-LE-GRAND
SOIMMETTE-BAUCOURT
TUGNY-ET-PONT
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE

Sommaire

1. Territoire et organisation du service

- 1.1. Le territoire
- 1.2. Le service déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.1. Définition des déchets ménagers et assimilés
 - 1.2.2. Le personnel
 - 1.2.3. Les véhicules de collecte
 - 1.2.4. La communication
- 1.3. Organisation de collecte
 - 1.3.1. Collecte des ordures ménagères
 - 1.3.2. Collecte sélective
 - 1.3.3. Collecte du verre et sélective en conteneurs enterrés et points d'apport volontaire
 - 1.3.4. Collecte valorisante
- 1.4. Collecte en déchèterie
 - 1.4.1. La fréquentation en déchèterie
- 1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables
- 1.6. Collecte des cartons des commerçants
- 1.7. Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

2. Indicateurs techniques

- 2.1. Performance de collecte en porte à porte et point d'apport volontaire
 - 2.1.1. Performance de collecte OM et sélective
- 2.2. Evolution des tonnages
- 2.3. Les déchèteries

3. Le traitement

- 3.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne
- 3.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères
- 3.3. Traitement des déchets collectés en déchèteries

4. Prévention des déchets

- 4.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs
- 4.2. Planification
- 4.3. Actions et prévention en cours

5. Les indicateurs financiers

- 5.1. Coût Global
- 5.2. Coût aidé
- 5.3. La redevance spéciale

LES TEMPS FORTS

Janvier : Fusion de la communauté de communes du canton de Saint-Simon (C32S) et de la communauté d'agglomération de Saint Quentin (CASQ) avec harmonisation de la collecte en porte à porte et des déchèteries

Prise de compétence par VALOR' AISNE du traitement des déchets issus des déchèteries.

Février : Dotation de bacs roulants dans les foyers des communes de l'ex C32S

Animation au sein de l'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), avec visite du centre de tri VALOR' AISNE

Aménagement de sécurité à l'extérieur de la déchèterie de GAUCHY

Mars : Sensibilisation au tri et prévention déchets au lycée Colard Noël de Saint-Quentin

Avril / Mai : Acquisition de la totalité du parc de bacs roulants et fin du marché public de location avec PLASTIC OMNUM. Gestion du parc en régie.

Réunions et distribution en communes de composteurs

Participation à la démarche itinérante minibus

Foire Expo

Juin : Sensibilisation Accueil et Promotion

Journées nutrition / sport

Sensibilisation au tri et prévention déchets au collège Anne Franck d'Harly

Mise en place du tri aux habitats verticaux rue Geoffroy Saint-Hilaire à Saint-Quentin

Juillet : Participation aux réunions publiques de l'Agglo

Septembre : Ateliers recyclage en déchèterie

Suivis de collecte sur les communes de l'Agglomération du Sud

Octobre : Sensibilisation au tri et prévention déchets à La Poste de Saint-Quentin

Participation à la semaine anti-gaspi

Novembre : Sensibilisation des collaborateurs à Cora de Saint-Quentin

Visite du centre de tri par le Centre Relations Clients La Poste

Mise en sécurité des quais de déchèteries par la pose de dispositif anti-chute

1. TERRITOIRE ET ORGANISATION DU SERVICE

1.1. Le territoire

L'Agglomération du Saint-Quentinois exerce principalement en régie sa compétence de collecte des « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA dans la suite du rapport). La collectivité assure ce service pour 39 communes soit 82 956 habitants répartis de la façon suivante : (source : INSEE 2014 – population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2017).



Communes	Population Municipale	%
ANNOIS	379	0,5%
ARTEMPS	366	0,4%
AUBIGNY AUX KAISNES	242	0,3%
BRAY SAINT CHRISTOPHE	70	0,1%
CASTRES	242	0,3%
CLASTRES	641	0,8%
CONTESCOURT	63	0,1%
CUGNY	589	0,7%
DALLON	429	0,5%
DURY	209	0,3%
ESSIGNY LE PETIT	361	0,4%
FAYET	685	0,8%
FIEULAINE	277	0,3%
FLAVY LE MARTEL	1659	2,0%
FONSOMME	501	0,6%
FONTAINE LES CLERCS	271	0,3%
FONTAINE NOTRE DAME	400	0,5%
GAUCHY	5343	6,4%
GRUGIES	1263	1,5%
HAPPENCOURT	142	0,2%
HARLY	1661	2,0%
HOMBLIERES	1492	1,8%
JUSSY	1217	1,5%
LESDINS	831	1,0%
MARCY	178	0,2%
MESNIL SAINT LAURENT	441	0,5%
MONTESCOURT LIZEROLLES	1669	2,0%
MORCOURT	585	0,7%
NEUVILLE SAINT AMAND	861	1,0%
OLLEZY	183	0,2%
OMISSY	707	0,9%
REMAUCOURT	309	0,4%
ROUVROY	519	0,6%
SAINT-SIMON	609	0,7%
SAINT-QUENTIN	55878	67,6%
SERAUCOURT LE GRAND	779	0,9%
SOMMETTE EAU COURT	176	0,2%
TUGNY ET PONT	278	0,3%
VILLERS SAINT CHRISTOPHE	451	0,5%
Total	82 956	100 %

1.2. Le service Déchets Ménagers et Assimilés

1.2.1. Définition des Déchets Ménagers et Assimilés

L'appellation « Déchets Ménagers et Assimilés » (DMA) tient au fait que la collectivité collecte non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi, sous certaines conditions, les déchets provenant des administrations, entreprises,



Pour être collectés par la collectivité, les déchets assimilés doivent, par leur nature et leur quantité, pouvoir être traités sans sujétion particulière avec les ordures ménagères.

1.2.2. Le personnel

L'effectif du Service Déchets Ménagers et Assimilés est de **75 agents** au 31 décembre 2017.

La répartition par missions assurées est la suivante :

- * Direction : **3 agents**
- * Gestion administrative : **3 agents**
- * Tri et prévention : **6 agents**
- * Régie de collecte : **52 agents**
- * Gestion de déchèterie : **11 agents**

1.2.3. Les véhicules de collecte

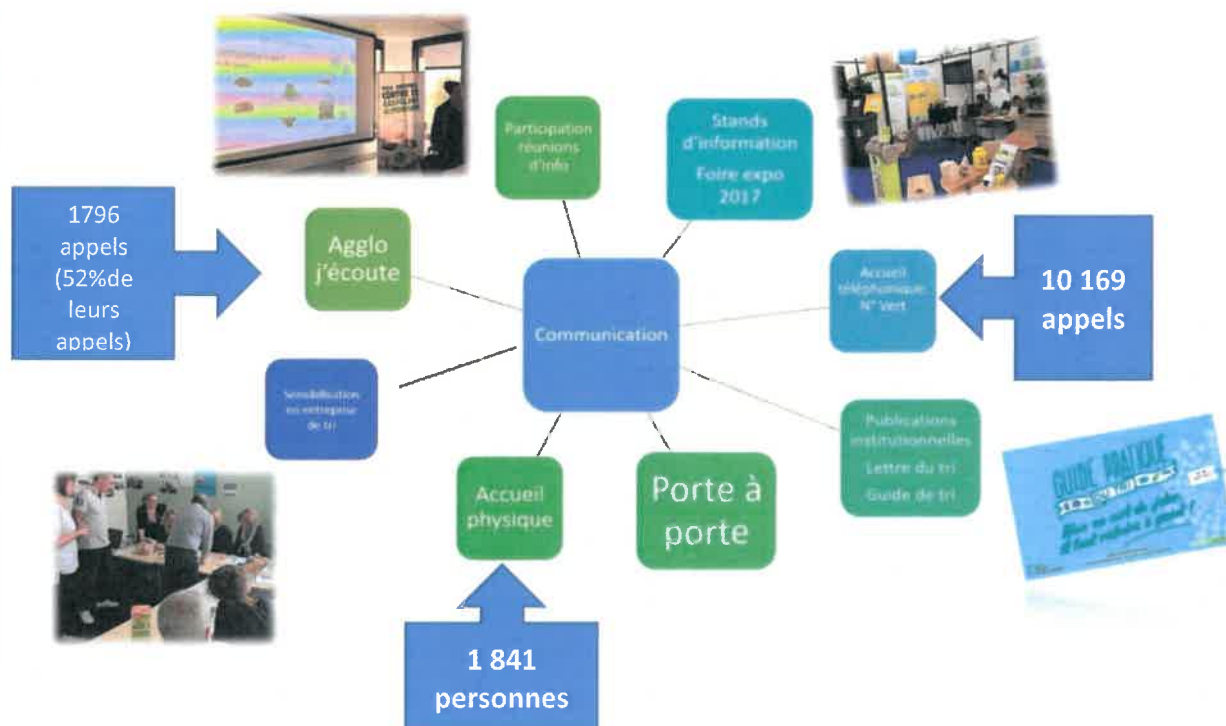
En 2017, le parc de véhicules est le suivant :

Bennes à Ordures Ménagères 	17
Véhicules de transport 	2
Véhicule Léger 	6
Camion grue 	4

1.2.4. La communication

L'équipe est composée d'un responsable du pôle Tri et Prévention et de 5 animateurs du tri.

Les principales actions réalisées en 2017 sont :



• Actions spécifiques :

- Animations scolaires : **17 classes** ont été visitées soit **406 élèves sensibilisés**
- Distribution de composteurs aux habitants des communes
- Actions de communication de proximité en habitat collectif pour la mise en place du tri en porte à porte
- Ateliers de customisation en déchèterie en partenariat avec l'association Eco&Logique
- Suivis de collecte
- Enquêtes sur le terrain
- Distribution d'information
- Rencontre avec les usagers

- Communication personnalisée aux usagers faisant des erreurs de tri (scotch rouge sur bac / sac jaune)
- Etude et suivi dotation en bacs roulants (sites sportifs, professionnels, bailleurs, SGI, ...)
- Message d'information aux communes pour diffusion dans les bulletins municipaux.

1.3. Organisation de la collecte

1.3.1. Collecte des ordures ménagères



Pré-collecte :

- . En bac roulant (cuve grise, couvercle grenat)
- . Contenance : de 120 l à 770 l

	<i>Nombre de conteneurs</i>	<i>Volume total</i>
2017	35 399	7 753 m ³

Collecte :

. Par la régie DMA

. Fréquence :

- 1 fois/semaine pour les communes ainsi que pour Saint-Quentin
- 2 fois/semaine pour l'hyper centre de Saint-Quentin et l'habitat vertical dense

1.3.2. Collecte sélective



Pré-collecte :

En sac jaune translucide avec lien coulissant pour Saint-Quentin (hors habitats collectifs et artisans/commerçants)

- . Contenance : rouleau de 25 sacs 50 l pour les sacs jaunes
- . Contrat d'acquisition avec Socoplast pour les sacs jaunes

La règle de dotation en rouleaux est la suivante :

Nombre de rouleaux à donner : nombre de personnes au foyer (pour une dotation annuelle)

nombre de personnes - 2 (pour une demi-dotation)

En 2017, environ 36 404 rouleaux (soit 910 100 sacs) ont été distribués gratuitement.

Une distribution annuelle en régie est faite dès la rentrée de septembre et dure environ 2 mois. Les rouleaux sont distribués à domicile. Des points de distribution sont mis en place pour les personnes absentes lors de la distribution à domicile.

En bac (cuve grise, couvercle jaune) à savoir Saint-Quentin (habitats collectifs et artisans/commerçants) et les 38 communes de l'agglomération

. Contenance de 120 l à 770 l pour les bacs jaunes : **13 800 bacs**

Collecte :

. Par la régie DMA

. Fréquence : 1 fois / 2 semaines pour les communes rurales
1 fois / semaine pour Harly, Gauchy et Saint-Quentin

1.3.3. Collecte du verre et sélective en conteneurs enterrés et points d'apports volontaires

Les points tri sont les équipements destinés à la collecte des déchets recyclables, repartis en 2 flux :

- Le monoflux
- Le verre



52 monoflux dont 9 enterrés



225 conteneurs Verre dont 5 enterrés

En coordination avec le bailleur Habitat Saint-Quentinois, 9 conteneurs enterrés ont été installés et mis en service en mai 2014 pour le tri sur le quartier d'Alembert. Ce quartier composé d'un habitat collectif représente environ 735 habitants.

Ces conteneurs enterrés ont une capacité de 5m³



Pré-collecte :

- . Conteneurs aériens, soit en plastique PEHD, soit en métal
- . Conteneurs enterrés pour le verre et le monoflux
- . Contenance 2, 3, 4 ou 5 m³ (uniquement pour les enterrés)

Collecte :

- . Verre : par un prestataire privé (Mineris)
- . Monoflux : par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage (de 3 fois/semaine à 1 fois/3mois)
- . Tonnage verre 2017 : **2 345 t (soit 28 kg/hab/an)**

L'Agglomération du Saint-Quentinois a souhaité mettre en place un partenariat avec le Comité de l'Aisne de la Ligue Nationale contre le Cancer et apporter sa contribution à la lutte contre le cancer en reversant annuellement au Comité de l'Aisne 10 % de la recette perçue pour le rachat de chaque tonne de verre ménager recyclé.

Cette participation permet au Comité de l'Aisne de financer, notamment, des actions locales de prévention sur le cancer.

1.3.4. Collecte valorisante

Les objets volumineux : mobilier (meubles, chaises, canapés, fauteuils, armoires, literie), équipements électriques et électroniques (DEEE), non dangereux.

Les objets volumineux peuvent être déposés en déchèterie ou collectés sur rendez-vous.

Depuis novembre 2014, le mobilier et les D3E sont triés, chargés dans un camion hayon puis apportés en déchèterie pour être valorisés dans les filières Eco-mobilier et DEEE (Déchets d'Equipement Electriques Electroniques).



Pré-collecte :

- . Déposés, rangés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Fréquence : en fonction des rendez-vous
- . Nombre de rendez-vous en 2017 : 2 519

1.4. Collecte en déchèterie

La déchèterie est un équipement dédié à la collecte des déchets occasionnels, volumineux ou dangereux. C'est un endroit propre et clos. Un gestionnaire est là pour renseigner l'usager, l'aider à faire le bon tri, faire respecter les règles et la propreté du site.

4 déchèteries sont présentes sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois :

- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy
- Déchèterie Sud : Route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : Rue de la chaussée Romaine à Saint-Quentin
- Déchèterie de Clastres : Rue du château d'eau à Clastres

Les conditions d'accès et les déchets collectés et les horaires d'ouverture sont présentés en annexe 1.

1.4.1. La fréquentation en déchèterie

Pour l'année 2017, 241 075 passages ont été comptabilisés.

Le détail de la fréquentation par déchèterie est le suivant :

	<i>Déchèterie Ouest</i>	<i>Déchèterie Sud</i>	<i>Déchèterie Nord</i>	<i>Déchèterie Clastres</i>	<i>Total</i>
TOTAL	45 022	99 129	77 257	19 667	241 075

1.5. Les prestations réalisées dans les communes : les bennes déposables

Sous réserve de remplir les conditions fixées par VALOR' AISNE le syndicat chargé du traitement, certaines communes ont souhaité bénéficier d'un service de proximité pour la collecte des végétaux et/ou gravats de leurs administrés. Ce service vient alors en supplément du service proposé par l'agglomération, à savoir les déchèteries.



Pré-collecte :

- . Benne déposable type Ampliroll
- . Contenance : 15 m³ pour les végétaux
7 m³ pour les gravats
- . 11 bennes pour les végétaux (Annois, Cugny, Dury, Flavy le Martel, Seraucourt, Harly, Homblières, Grugies, Fonsomme, Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)
- . 2 bennes pour les gravats (Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine)

- . Remplissage des bennes sous la surveillance de chaque commune et sur un site fermé.

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . Sur appel des communes

1.6. Collecte de cartons des commerçants

La collecte des cartons des commerçants s'effectue à Saint-Quentin, en centre-ville et dans quelques zones d'activités commerciales.

Présentation :

- . Rangés, pliés voir ficelés sur le trottoir

Collecte :

- . Par la régie DMA
- . En 2017, 210 tonnes ont été collectées.

1.7. Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés par le biais de conteneurs « Textile » implantés sur le territoire, ils sont ensuite triés et revalorisés.

Pré-collecte :

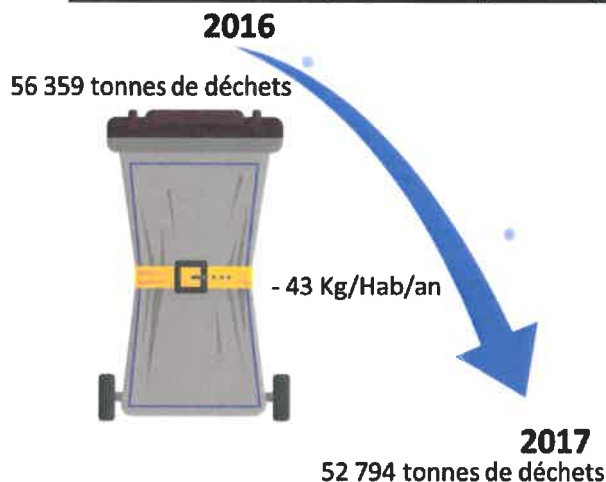
- . 75 conteneurs aériens en métal.
- . En 2017, 317 tonnes ont été collectées (4kg/hab).

Collecte :

- . Par le Box, Eco textile, Le relais
- . Fréquence : en fonction du rythme de remplissage

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Performance de collecte en porte à porte et point d'apport volontaire



3 565 tonnes de déchets non produits soit l'équivalent du poids d'un sous-marin



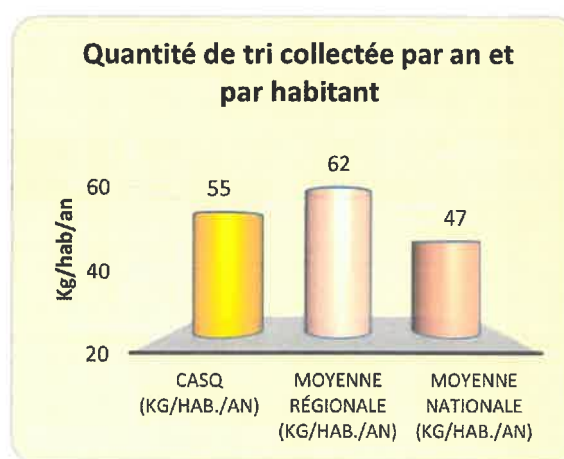
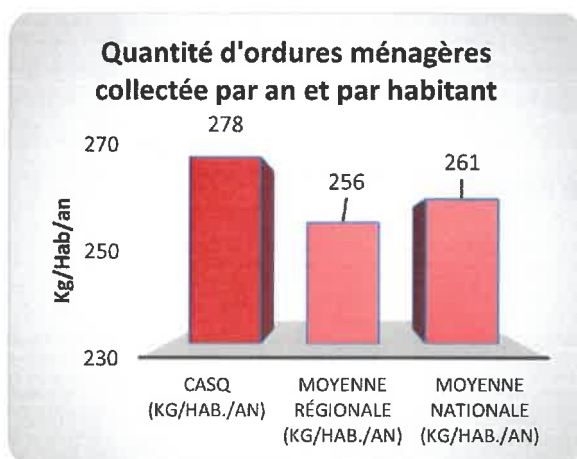
Ou

L'équivalent de 25 baleines bleues

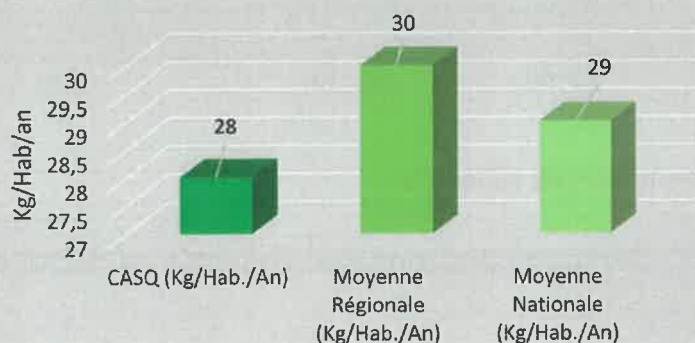


2.1.1. Performance de collecte OM et sélective

	Population	Tonnages (en t)	CASQ (Kg/Hab./An)
OM	82 956	23 100	278
Tri	82 956	4 572	55
Verre	82 956	2 345	28

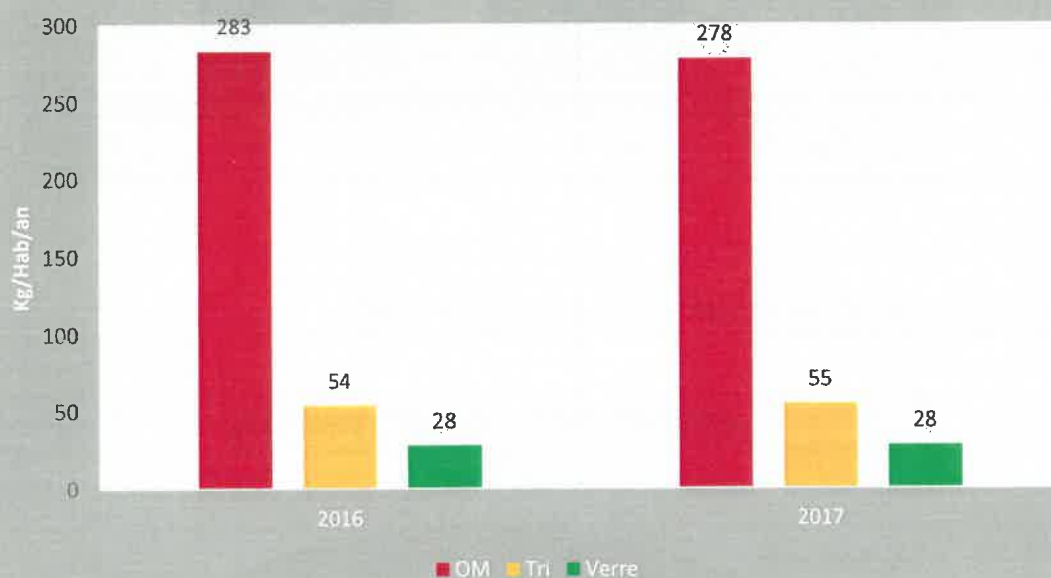


Quantité de verre collectée par an et par habitant



2.1.2. Evolution des tonnages

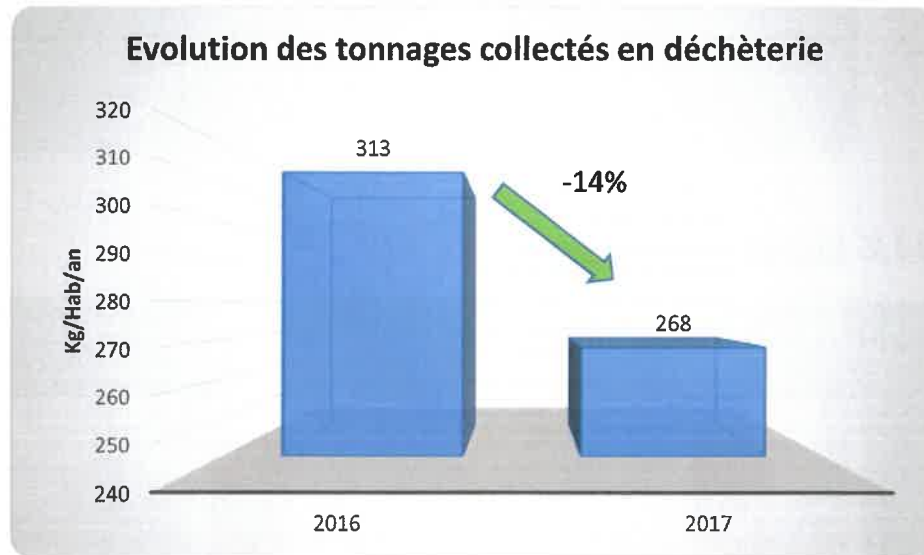
Evolution des ratios par habitant et par an



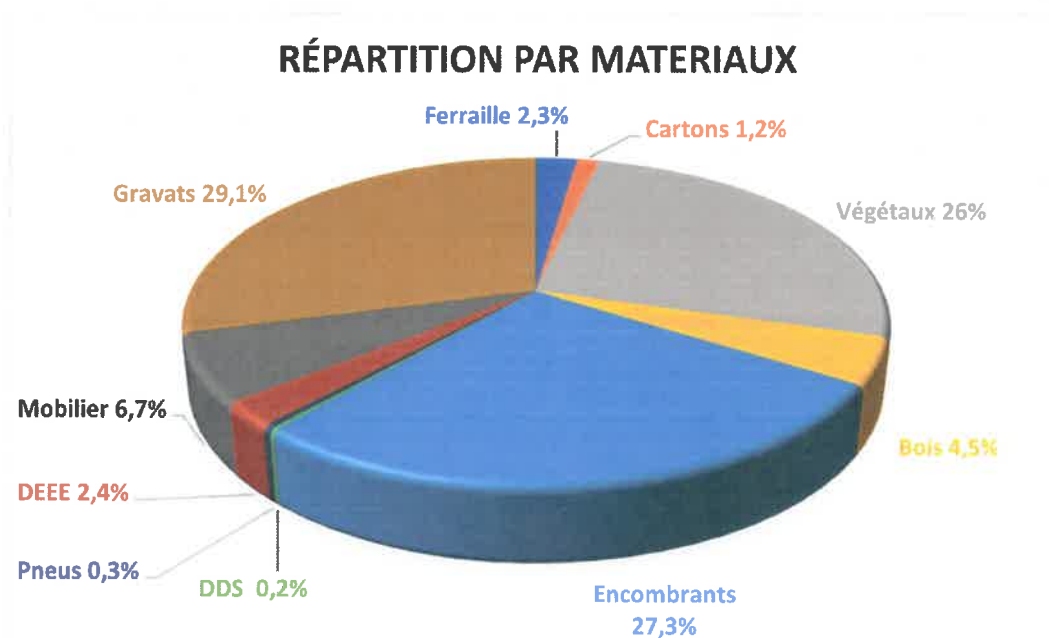
2.2. Les déchèteries

Population	Tonnages (en tonnes)	CASQ (Kg/Hab./An)
82 956	22 250	268

L'évolution des tonnages collectés:



Pour 2017 la répartition par matériaux est la suivante :



3. LE TRAITEMENT

3.1. Valor'Aisne : le syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne

Créé par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2002, le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers de l'Aisne s'est rendu opérationnel pour le compte de ses membres le 1^{er} janvier 2003.

Depuis cette date, il gère le traitement des déchets des collectivités de l'Aisne adhérentes dont la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois fait partie.

Le mode de contribution est le suivant :

- ❖ à l'habitant pour les dépenses dites utiles (tri, transfert, compostage),
- ❖ à la tonne pour les quantités de déchets résiduels enfouies maintenant ainsi l'incitation à la valorisation.

Au 31 décembre 2017, Valor'Aisne regroupe le conseil départemental ainsi que 21 structures intercommunales pour une population totale de 531 000 habitants adhérents. Ainsi, la structure a traité les déchets de 96 % des Axonais.

Valor'Aisne emploie 131 agents permanents.

Valor'Aisne exerce les compétences suivantes pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- ❖ Centres de tri,
- ❖ Centres de valorisation organique,
- ❖ Quais de transfert,
- ❖ Transport depuis les quais de transfert, centres de tri et de valorisation organique jusqu'aux installations de valorisation énergétique et d'enfouissement,
- ❖ Installations d'élimination des déchets,
- ❖ Acquisitions et aménagements fonciers qui y sont liés.
 - Valor'Aisne a trié 27 802 tonnes de papiers et d'emballages hors verre en 2017, ce qui correspond à un ratio de 52.3 kg par habitant.
 - Valor'Aisne a par ailleurs effectué le compostage de 9 450 tonnes de déchets organiques en 2017.
 - Valor'Aisne a réalisé le traitement par enfouissement de 118 337 tonnes de déchets ménagers en 2017.

Le stockage a été réalisé sur deux installations privées dans le cadre de contrats de prestations de service et sur un établissement public.

Ces éléments sont extraits du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de VALOR' AISNE pour l'année 2017.

3.2. Traitement de la collecte sélective et des ordures ménagères

Apportée au centre de tri d'Urvillers (géré par Valor'Aisne), la collecte sélective est ensuite envoyée dans les filières de recyclage (conformément au contrat avec Eco-Emballages).

Le centre de tri est aussi un quai de transfert pour les ordures ménagères.

Les consignes de tri ainsi que la séparation par matériau en centre de tri sont présentées en annexe 2.

Hormis les « refus de tri » qui sont traités par enfouissement, les autres matériaux font l'objet d'une garantie de reprise et d'un repreneur désigné pour leur recyclage, conformément au contrat programme de durée, barème E, avec Eco-Emballages à effet au 1^{er} janvier 2017.

Les repreneurs sont les suivants :

- Verre : OI – Manufacturing France
- Acier : Arcelor Packaging
- Aluminium : Regeal Affimet
- Bouteille plastique : Valorplast
- Brique alimentaire : Novatissue (Revipac)
- Carton : SAICA-Vénizel (Revipac)
- Papier : UPM – la Chapelle Darblay

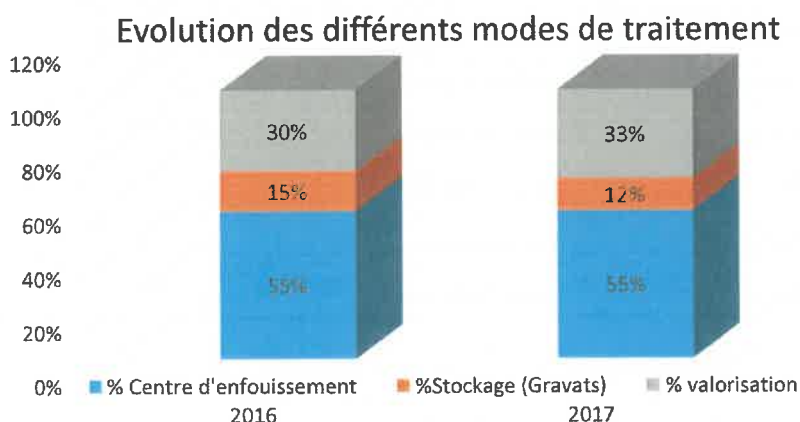
En 2017, le taux de refus de tri s'élève à 21% du tonnage de tri collecté, hors verre. Cela représente un tonnage de 963 t.

3.3. Traitement des déchets de déchèterie – compétence VALOR' AISNE

	Lieu de traitement	Type de traitement
Encombrants	COVED	Enfouissement
Végétaux	Leriché (02)	Compostage
Métaux	Suez (02)	Recyclage
Papier / Carton	Haurec (02)	Recyclage
D3E*	ECO-SYSTEMES	Valorisation
Bois	Suez (02)	Valorisation
Déchets diffus spé	TRD Villers Bretonneux (80)	Valorisation
Batteries	Haurec (02)	Recyclage
Pneus repris par aliapur Pneus non repris par aliapur	Aliapur	Recyclage
	Deltagom	
Textiles	Le Relais Cambresis	Réutilisation et recyclage
Huiles	CHIMIREC VALREQUOISE	Régénération
Piles	COREPILE	Valorisation
Cartouches	Lumiver Optim (59)	Valorisation
Tubes fluo/lampes	Recyclum	Valorisation
Mobilier déchèterie Nord+ Ouest	Eco-Mobilier	Valorisation
Palettes	Solibois	Recyclage
Gravats valorisables	EIFFAGE (02)	Valorisation
Gravats non valorisables	Centre d'enfouissement Lesdins (02)	Stockage

*D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

Evolution des différents modes de traitement



4. PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

4.1. Engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois et objectifs

L'Agglomération du Saint-Quentinois s'est engagée dans une démarche de prévention des déchets en élaborant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme vise à planifier les actions de prévention afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique et de la croissance verte à savoir réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 5 ans et de diminuer la part de déchets enfouis de 50 % d'ici 2020.

4.2. Planification

Les étapes du PLP :

Etape 1 : Réaliser un diagnostic du territoire

Etape 2 : Définir des objectifs à atteindre

Etape 3 : Elaborer un plan d'actions

Etape 4 : Faire un suivi du plan d'actions

Etape 5 : Faire un Bilan

1^{ère} année = Définition du Programme

2^{ème} année = Mise en œuvre des actions et du suivi

4.3. Actions de prévention en cours

Suite à l'engagement de l'Agglomération du Saint-Quentinois dans un **Programme Local de Prévention 2015-2020**, le compostage individuel s'est imposé comme l'un des enjeux majeurs sur le territoire.

Opération de distributions de composteurs

Depuis mars 2015, la mise à disposition à titre gratuit de composteurs individuels accompagnés d'un bio seau a été lancée auprès de 1 500 foyers saint-quentinois dans plusieurs communes et quartiers de Saint-Quentin.

En 2017, 711 composteurs et bio seaux ont été distribués lors de réunions d'informations, organisées et animées par les animatrices du tri et de la prévention du service Déchets Ménagers et Assimilés.

Un guide du compostage ainsi qu'un document synthétique « info'compost » (annexe 3) a été remis à chaque personne à l'issue de ces réunions. Les usagers, en cas de doute ou de questions, peuvent également consulter le site internet de l'Agglomération du Saint-Quentinois ou appeler le

Service Déchets Ménagers

0 800 012 600 > Service & appel gratuits



5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Coût global

La décomposition de ce coût est présentée en annexe 4.

Pour l'**investissement**, le montant des **dépenses** 2017 de **1 900 452 €** est réparti comme suit :

- Acquisition de véhicules dont la déchèterie mobile et l'écopress : 879 317 €
- Acquisition de bacs roulants, de conteneurs et de composteurs : 713 634 €
- Fourniture et pose de conteneurs enterrés : 100 000 €
- Étude et travaux en déchèteries : 207 501 €

Le montant des **recettes d'investissement** 2017 (subventions, amortissements) est de **753 136 €**

Pour le **fonctionnement**, le bilan financier 2017 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	
Libellé	Montant 2017
<i>Charges générales</i>	1 243 351 €
<i>Charges de personnel</i>	3 156 488 €
<i>Contribution Valor'Aisne</i>	4 622 627 €
<i>Charge exceptionnelle</i>	
<i>Amortissements</i>	25 000 €
<i>% Administration générale</i>	179 940 €
	1 614 460 €
TOTAL Dépenses	10 841 866 €
Recettes de fonctionnement	
Libellé	Montant 2017
<i>TEOM</i>	11 500 076 €
<i>Rachat matériaux recyclables et éco – organismes</i>	1 563 693 €
<i>Cartes pro déchèteries</i>	67 366 €
<i>Produits divers et exceptionnels</i>	25 341 €
<i>Atténuation de charges</i>	2 346 €
<i>Remboursement dans le cadre de la mutualisation</i>	635 737 €
TOTAL Recettes	13 794 559 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 952 693 €.

Cet excédent va permettre d'autofinancer les projets d'investissement.

L'excédent est donc ramené à 1 805 377 €.

5.2. Coût aidé

Le coût aidé est le coût brut (ensemble des charges liées au fonctionnement) moins les recettes liées à la redevance spéciale, aux éco – organismes et à la vente de matière ou énergie.

Il est tenu compte de l'investissement au travers des dotations aux amortissements annuels.

Pour 2017, le coût aidé s'élève à 8 547 383 €, soit :

- **168,95 €/t** (pour 50 591 tonnes)
- **103,04 €/hab** (pour 82 956 habitants)

En conséquence, la TEOM couvre la totalité du coût aidé 2017.

L'objectif « les déchets paient les déchets » est donc de nouveau atteint.

5.3. La redevance spéciale

L'instauration de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 1993 pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette obligation résulte de la loi du 13 Juillet 1992 codifiée à l'article L 2333 – 78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette redevance est payée par tout professionnel présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière. Elle permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations et évite que soit transféré à la charge des ménages le coût de l'élimination desdits déchets.

Pour 2017, la redevance spéciale concerne les très gros producteurs de déchets non ménagers dont la dotation hebdomadaire de collecte est supérieure à 10 m3 (correspondant au volume des bacs mis à leur disposition). Son montant a été fixé pour 2017 à 22 €/m3 / semaine. Cela correspond au coût réel du service (intégrant le coût de location – maintenance des bacs roulants, le coût de collecte et le coût de traitement auxquels sont ajoutés des frais de gestion).

En 2017, 5 administrations (lycée Technique Condorcet, lycée Colard Noël, lycée Ameublement, lycée Pierre de la Ramée et lycée Henri Martin) ont été redevables pour un montant total de 61 818, 90 €.

ANNEXE 1

Les conditions d'acceptation en déchèterie

Conditions d'acceptation des professionnels*

- Tarifs au 1^{er} janvier 2017 - * (artisans, commerçants, associations,...)



♦ Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès de la :

Direction de la Proximité
Service Déchets Ménagers
Agglomération du Saint-Quentinois
Centre Technique d'Agglomération René HUEL
50 chemin d'Itancourt
02100 SAINT-QUENTIN

0 800 012 600

Service & appel
gratuits

Service ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00
(fermé les week-ends et jours fériés)

♦ Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- Carte d'artisan ou extrait K-bis
- Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t

Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents

♦ Prix des cartes selon type de véhicules :

- Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t) : carte 1 passage = 17 € [10 passages=170 €]
 - Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t) : carte 1 passage = 37 € [10 passages=370 €]
 - Gros véhicule (2,1 t < P.V) : carte 1 passage = 51 € [10 passages=510 €]
 - Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E* à conserver : **gratuite**
- Remarque : les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage
(voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)*

* Remise sous conditions

♦ Paie ment :

- Par chèque : à l'ordre du Trésor Public
- En espèces : prévoir l'appoint

♦ Type de déchets acceptés :

- D.I.B triés uniquement
- Papier, Carton, mobilier et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

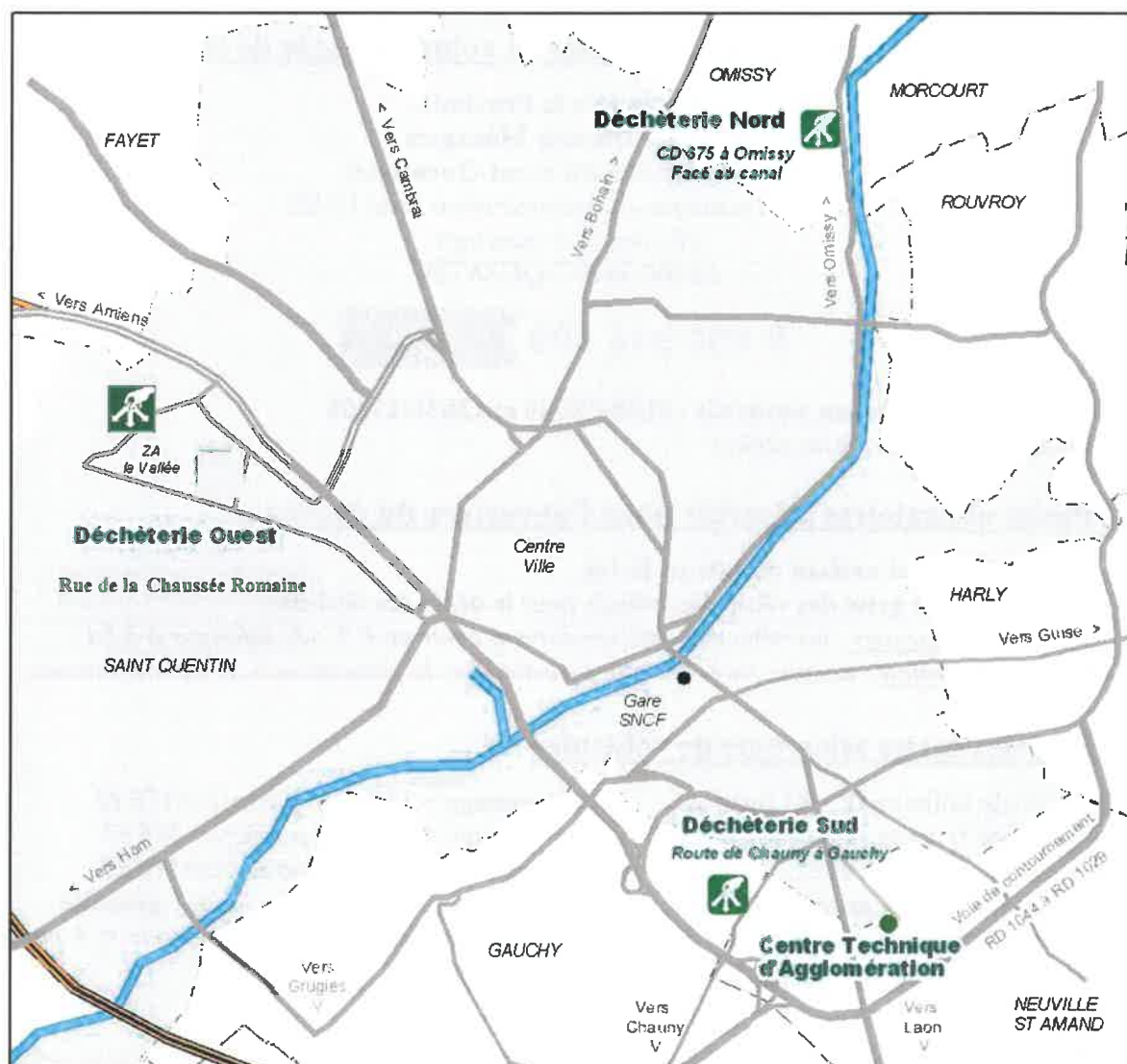
♦ Conditions d'apport :

- Apport en semaine uniquement (**horaires d'ouverture des déchèteries : appel au n°vert**)
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (**sauf papier et carton**)



Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte

PLAN D'ACCÈS DES DÉCHÈTERIES ET DU CENTRE TECHNIQUE D'AGGLOMÉRATION



Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 18h

Dimanche : 9h – 12h

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h

Dimanche 9h – 12h

Fermées les jours fériés

Déchèterie SUD (GAUCHY) fermée le MARDI matin

Déchèterie OUEST (ZAC la Vallée) fermée le MERCREDI matin

Déchèterie NORD (OMISSY) fermée le JEUDI matin

Déchèterie CLASTRES (Clastres) fermée le LUNDI matin

J'apporte à la déchèterie

Ce service est utilisable pour les habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois résidant en habitat collectif comme en habitat individuel.



Un gestionnaire pour vous aider

- Le gestionnaire de déchèterie est présent en permanence pendant les horaires d'ouverture pour vous aider à faire le bon tri. Il est à même de vous renseigner pour toutes vos questions sur les déchets.

LES DÉCHÈTERIES

- Déchèterie de Clastres : rue du Château d'Eau à Clastres
- Déchèterie Sud : Route de Chauny à Gauchy
- Déchèterie Ouest : Rue de la Chaussée Romaine ZAE la Vallée à Saint-Quentin
- Déchèterie Nord : CD 675 à Omissy

Horaires d'ouverture (communs aux 4 déchèteries)

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 30 septembre
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-18h
dimanche : 9h-12h

HIVER : du 1^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi : 9h-12h et 13h30-17h
dimanche : 9h-12h

Les déchèteries sont fermées les jours suivants :

- Déchèterie de Clastres fermée le LUNDI matin
- Déchèterie Sud fermée le MARDI matin
- Déchèterie Ouest fermée MERCREDI matin
- Déchèterie Nord fermée le JEUDI matin.

Ces sites sont également fermés les jours fériés.

0 800 012 600 Service client gratuit



APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTRONIQUES :

Frigo, télé, ordinateur, tube fluo, cuisinière, four, perceuse, aspirateur, hifi, jouets à piles...



ENCOMBRANTS :

Autres volumineux non dangereux



DÉCHETS SPÉCIFIQUES :

Peinture, acide, produit de jardinage, de bricolage, radiographie...



TEXTILE :

MARQUINERIE : Vêtements, tissus d'ameublement, chaussures...



PILE :

Ronde ou bouton et petit accumulateur type chargeur



CARTOUCHE D'ENCRE :

Cartouche de fax, d'imprimante...



GRAVATS :

Terre, cailloux, tuile, brique et autres déchets inertes



VÉGÉTAUX :

Tonte, taille, feuille, fleurs...



MÉTAUX :

Grillage, gazinière, tube métal...



PAPERS / CARTONS :

Carton ondulé...



PNEU :

Uniquement pneu de voitures (de préférence sans jantes)



HUILE MOTEUR :

Uniquement huile de vidange



BATTERIE :

Batterie de véhicules



MOBILIER :

Meuble, matelas, chaise, salon de jardin...

Déchets volumineux ou toxiques : encombrants, végétaux, peinture...

ANNEXE 2

Les consignes de tri

*Déposés dans le sac, bac ou conteneur
jaune, ils seront recyclés*



Les briques alimentaires

Les cartonnets, les cartons

Tous les papiers



Les faux amis

**Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères**

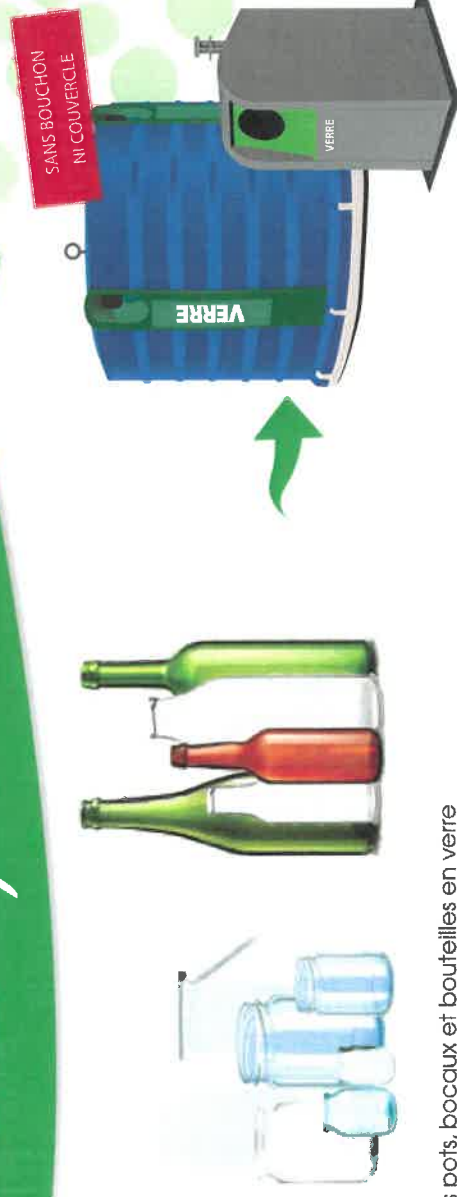


Les papiers peints, les couches et divers absorbants,
les films entourant les revues...



*Briques alimentaires,
cartons et papiers*

*Déposés dans le conteneur à verre,
ils seront recyclés*



Les pots, bocaux et bouteilles en verre



Les faux amis

Non recyclables,
je les jette
avec les ordures
ménagères



Les bouchons, vitres, miroirs, vaisselle en verre, porcelaine
et faïence, pots de yaourts en terre cuite,...



Verre

ANNEXE 3

Guide du compostage

6. Fourmis et cloportes en grande quantité

causes	solutions
➤ Compost trop sec	➤ Humidifier le compost
	➤ Introduire des éléments verts

7. Présence de rongeurs

causes	solutions
➤ Couches hétérogènes d'éléments secs et humides	➤ Réorganiser le compost (mélanger)
➤ Mauvais mélange, les rongeurs peuvent y nicher	➤ Apporter des éléments verts et arroser
➤ Le compost est près d'une habitation vide ou d'une grange	



Le compost est-il mûr ?

Au bout de plusieurs mois (en général 4 à 8 mois), le compost est mûr.

Comment le savoir ?

Un compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre et une agréable odeur de terre de forêt.

Le compost peut être utilisé avant maturité mais avec précaution.



Un doute, une question ? Contactez le

Service Déchets Ménagers

☎ N° Vert 0 800 012 600
appel gratuit depuis un poste fixe

Info'compost

- Cela permet de réduire le poids et volume de son sac poubelle et donc, la quantité de déchets enfouis
- Cela évite les mauvaises odeurs dans la poubelle
- Sensation de mode : geste éco-citoyen
- Réduction des allers/retours en déchèterie
- Intérêt pédagogique pour les enfants
- Permet de développer un savoir-faire et transmettre son savoir
- Satisfaction personnelle d'avoir fait soi-même
- Ne pas avoir à acheter d'engrais : intérêt économique et écologique



3 règles à retenir pour faire un bon compost :

1. Favoriser la circulation de l'air afin d'éviter la putréfaction :

- en pensant à mettre des éléments grossiers (brindilles, petits bouts de branche,...) pour que l'air circule naturellement
- en brassant de temps à autre le compost pour l'aérer

2. Surveiller l'humidité du compost :

- en regardant la texture. Un compost avec une humidité optimale fait une motte tassée quand on le tient dans la main.
- s'il est très sec, il s'effrite dans les mains. Il faut alors l'arroser légèrement ou ajouter des matériaux humides (tontes de gazon, épluchures,...)

3. Assurer le mélange en apportant en quantité relativement égales :

- des matériaux humides, riches en azote et fins : épluchures de légumes et de fruits, tonte de gazon, ...
- des matériaux secs, riches en carbone et plus grossiers : des branches (broyées, des brindilles, feuilles sèches,...)

Où installer son composteur ?

Installer le composteur à plat, à même la terre nue, dans un endroit ombragé en milieu de journée. Choisir un endroit facile d'accès depuis la maison.

Quels déchets composter ?

- *Les déchets de cuisine :*
 - Epluchures de fruits et légumes
 - Coquilles d'œufs
 - Marc de café
 - Croûtes de fromages
 - Légumes abîmés
- *Les déchets de maison :*
 - Mouchoirs en papier
 - Essuie-tout
 - Cendres de feu de bois
 - Sciures
 - Copeaux
 - Litières de petits animaux domestiques
- *Les déchets de jardin :*
 - Tontes de gazon
 - Feuilles
 - Fleurs fanées
 - Les tailles
 - Les branches

Ne pas oublier de bien mélanger les déchets entre eux !

Déchets à ne pas composter :

Les os et coquillages, noyaux, pelures d'agrumes, mégots de cigarettes, plastiques, métaux, verre, textiles synthétiques, les couches culottes, tous les produits peints ou traités (papiers, bois, menuiseries), les poussières et sacs d'aspirateurs,...

Et aussi : végétaux atteints de maladie, mauvaises herbes montées en graine, taille de conifères, fougères, terre, pierre, gravats et sable.

Dysfonctionnements et solutions :

1. Compost trop humide

causes	solutions
➤ Trop d'éléments verts, riches en azote (pelouse, déchets de cuisine)	➤ Introduire des éléments bruns (feuilles mortes, paille, sciure, tiges sèches broyées)
➤ Trop couvert	➤ Surveiller régulièrement
➤ Trop de précipitations si pas couvert	➤ Remuer pour détasser

2. Odeur nauséabonde

causes	solutions
➤ Mauvaise décomposition	➤ Aérer et mélanger avec des éléments bruns
➤ Trop de déchets de cuisine non mélangés	

3. Amas compact, gris

causes	solutions
➤ Tas trop tassé, ou trop humide, fermentation lente	➤ Retourner le tas, l'aérer

4. Filaments blanchâtres

causes	solutions
➤ Trop de mycélium de champignons	➤ Retourner le tas
➤ Tas trop sec car trop d'éléments bruns	➤ Introduire des éléments verts
	➤ Arroser copieusement

5. Nombreux moucheron, mouches

causes	solutions
➤ Déchets de cuisine à l'air avec morceaux carnés	➤ Éviter les restes de viandes et de poissons
➤ Chaleur et humidité de l'air	➤ Aérer et brasser pour activer les bactéries.

ANNEXE 4

Répartition de la TEOM

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		A7.3.1
(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DEPENSES		RECETTES	
Article	Libelle (2)	Article	Libelle (2)
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM
		Montant	Montant
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 243 351,01	11 500 076,00
60612	ELECTRICITÉ	4 310,24	
60622	CARBURANTS	76,94	
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	80 082,46	
60684	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		
60688	ACHATS NON STOCKES D'AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	97,57	
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	672 229,84	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	177 532,47	
61521	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR TERRAINS	9 482,08	
61551	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	195 143,38	
61558	ENTRETIENS ET REPARATIONS SUR AUTRES BIENS MOBILERS	2 188,32	
6156	MAINTENANCE	4 761,00	
616	PRIMES D'ASSURANCE	32 920,07	
617	ETUDES ET RECHERCHE		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	940,00	
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	10 006,92	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS		
6237	PUBLICATIONS	26 222,78	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	31,20	
6256	MISSIONS	442,40	
6257	RÉCEPTIONS	4 032,60	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	436,15	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 347,77	
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	877,00	
62875	MOYENS PARTAGES AUTRES QUE LE PERSONNEL		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	11 450,80	
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	4 073,04	
637	AUTRES IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	2 686,00	
		7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
			11 500 076,00

IV - ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM				
(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
	Charges de personnel	3 156 488,15	Dotations et participations reçues	
012				-
6332	COTISATIONS VERSEES AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT	9 549,14		
6336	COT. CENTRES NATIONAL ET GESTION FONCTION PUBLIQUE	17 177,30		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PERSONNEL TITULAIRE	1 438 538,97		
64112	N.B.I., SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT, ...	17 563,22		
64118	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	113 899,28		
64131	REMUNERATIONS - PERSONNEL NON TITULAIRE	631 104,48		
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	414 448,63		
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	434 711,81		
6454	COTISATIONS AUX ASSÉDIC	41 073,25	7473	PARTICIPATION DE DEPARTEMENTS
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 441,28	7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	18 538,66		Autres recettes de fonctionnement éventuelles
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	15 298,14	70	Prod. des services, du domaine et ventes div.
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	144,00	70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES
014	Atténuation de produit	-	013	Atténuation de charges
65	Autres charges de gestion courante	-	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	4 622 627,27	75	Autres produits de gestion courante
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	4 616 206,02		
66	Charges financières	6 421,25	758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	-	76	Produits financiers
67	Charges exceptionnelles			
675		25 000,00	77	Produits exceptionnels
		25 000,00	775	PRODUITS DE CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS
			7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS
	Total des dépenses réelles	9 047 466,43		Total des recettes réelles
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	178 940,00	042	Opé. d'ordre de transfert entre section
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPO. CORPO.	179 940,00	777	QUOTE-PART SUBV. INVESTISSEMENT TRANSFEREES COMPTE RESULTAT
023	Virement à la section d'investissement	-		
	Total des dépenses d'ordre	179 940,00		Total des recettes d'ordre
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 227 406,43		SOUS-TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT
				-
				13 158 822,04
Quote-part aux frais administration générale (13,86% des charges d'administration générale)		1 614 480,11	Recettes pour l'administration générale	
				635 736,98
	TOTAL GENERAL	10 841 866,54	042	TOTAL GENERAL
				13 794 559,02

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A7.3.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM			
(COMMUNES ET GROUPEMENT DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, cf. article L.2313-1)			
SECTION D'INVESTISSEMENT			

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé (2)	Montant	Article	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	-		Subventions d'investissement reçues	323 796,12
1641	EMPRUNTS EN EUROS		1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES D'ETAT	14 677,27
			1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	15 142,00
			1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES D'ETAT	204 000,00
			1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DE DEPARTEMENTS	88 976,85
				Souscription d'emprunts et dettes assimilées	-
	Acquisition d'immobilisations	1 900 451,98	1641	EMPRUNTS EN EUROS	-
2031	FRAIS D'ETUDES	1 471,38		Dotations et Subventions reçues	249 400,00
21538	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	100 000,00	10222	F.C.T.V.A.	249 400,00
2158	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	31 532,05			
2162	MATÉRIEL DE TRANSPORT	460 616,84			
2168	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	713 634,49			
2313	CONSTRUCTIONS	174 497,11			
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	418 700,11			
	Total des dépenses réelles	1 900 451,98		Total des recettes réelles	573 196,12
040	Opé. d'ordre de transfert entre section	-	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	179 940,00
13918	SUB.EQUIPEMENT TRANSFEREES Cpte RESULTAT-AUTRES	-	28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	49 250,00
			28184	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	60,00
			28188	AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130 630,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-
	Total des dépenses d'ordre	-		Total des recettes d'ordre	179 940,00
	TOTAL GENERAL	1 900 451,98		TOTAL GENERAL	753 136,12

Résultat de l'investissement
Résultat cumulé

- 1 147 315,86
- 1 805 376,62

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES -
Collecte et traitement
des déchets ménagers et
assimilés - Redevance
spéciale.**

RAPPORTEUR

**M. le Conseiller
communautaire en
charge des déchets
ménagers et assimilés**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Richard TELATYNSKI, Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'instauration de la redevance spéciale est obligatoire depuis le 1er janvier 1993 pour toutes les collectivités prenant en charge les déchets non ménagers et n'ayant pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette obligation résulte de la loi du 13 juillet 1992 codifiée à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette redevance est payée par tout professionnel présent sur le territoire de la collectivité et dont les déchets sont collectés et traités dans le cadre du service public sans sujétion particulière. Elle permet de financer le service offert par la collectivité aux professionnels et aux administrations et évite que soit transféré à la charge des ménages le coût de l'élimination desdits déchets.

La Communauté d'agglomération a instauré la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2017, pour les producteurs de déchets non ménagers fixant par délibération du 27 novembre 2017 le seuil à 10 m³/semaine pour un montant de 22€/m³/semaine.

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire ces mêmes seuils et tarifs.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de fixer d'une part le seuil de redevabilité à 10m³/ semaine, et d'autre part de fixer le tarif de la redevance spéciale à 22€/m³/semaine pour l'année 2019

2°) d'autoriser Monsieur le Conseiller communautaire chargé des déchets ménagers et assimilés, délégué par arrêté de M. le Président, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. René JOLY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43362-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES -
Collecte et traitement
des déchets ménagers
et assimilés - Fixation
de tarifs pour les
professionnels.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHTNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Comme précisé dans le règlement de collecte et le règlement intérieur des déchèteries, les professionnels peuvent apporter leurs déchets aux déchèteries Nord, Sud, Ouest, et de Clastres.

Pour ce faire, ils doivent effectuer un règlement au moyen d'une carte prépayée délivrée par les agents du service déchets ménagers et assimilés, permettant un paiement forfaitaire au volume.

Pour prendre en compte, entres autres, le coût d'élimination des déchets, il convient de fixer les tarifs suivants :

- Véhicule d'un poids à vide égal ou inférieur à 1,3 tonne :
17 € par passage.
- Véhicule d'un poids à vide compris entre 1,3 tonne et 2,1 tonnes :
37 € par passage.
- Véhicule d'un poids à vide supérieur à 2,1 tonnes et d'un poids total à charge inférieur à 3,5 tonnes :
51 € par passage.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2019, des tarifs présentés au présent rapport pour les quatre déchèteries.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. René JOLY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**SPORTS ET LOISIRS -
Pôle mécanique de la Clef
des Champs (Circuit) -
Tarifs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'évaluation des politiques publiques et des services aux usagers réunie le 31 août 2018,

Il est proposé de fixer une nouvelle grille tarifaire applicable aux prestations commerciales réalisées dans le cadre de l'exploitation du circuit de vitesse afin de favoriser le développement des activités du Pôle mécanique de la Clef des Champs.

La nouvelle grille tarifaire, proposée en annexe, doit permettre :

- d'assurer la couverture des dépenses exclusivement liées à l'exploitation de l'activité commerciale,
- d'instaurer de nouveaux tarifs correspondant soit à des demandes de clientèles qui ne pouvaient être satisfaites jusqu'alors, soit à de nouvelles prestations offertes sur le site,
- de pouvoir individualiser l'offre selon la demande des clients.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter la grille tarifaire proposée en annexe ;

2°) de décider de son application à compter du 1^{er} janvier 2019.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

002-200071892-20180921-43465-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

TARIFS CIRCUIT VITESSE

Roulages auto et moto Entraînements et compétitions	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Dimanche et jour férié	2 100,00 €	2 520,00 €	3 500,00 €	4 200,00 €
Samedi	1 300,00 €	1 560,00 €	3 250,00 €	3 900,00 €
Weekend	3 250,00 €	3 900,00 €	6 400,00 €	7 680,00 €
Lundi et vendredi	1 200,00 €	1 440,00 €	1 725,00 €	2 070,00 €
Mardi, mercredi et jeudi	1 100,00 €	1 320,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
1/2 Journée: lundi au vendredi	600,00 €	720,00 €	850,00 €	1 020,00 €
Roulages Karting Entraînements et compétitions	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Journée: lundi au vendredi	1 100,00 €	1 320,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
1/2 Journée: lundi au vendredi	600,00 €	720,00 €	850,00 €	1 020,00 €
Droit de piste Opération découverte circuit de vitesse Journées auto, moto ou karting	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Pilote Auto à la journée	85,00 €	102,00 €	85,00 €	102,00 €
Pilote Auto à la 1/2 journée	60,00 €	72,00 €	60,00 €	72,00 €
Passager auto	5,00 €	6,00 €	5,00 €	6,00 €
Pilote Moto à la journée	75,00 €	90,00 €	75,00 €	90,00 €
Pilote Moto à la 1/2 journée	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Pilote Karting à la journée	75,00 €	90,00 €	75,00 €	90,00 €
Pilote Karting à la 1/2 journée	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Remises commerciales appliquées aux roulages/entraînements auto - moto - karting	Du 16 janvier au 15 décembre			
3 dates confirmées:	1ère et 2ème dates tarif plein, 3ème date moins 10%			
5 dates confirmées:	1ère et 2ème dates tarif plein, 3ème date moins 10%, 4ème et 5ème date moins 15%			
6 dates et plus confirmées:	1ère et 2ème dates tarif plein, 3ème date moins 10%, 4ème et 5ème date moins 15%, 6ème et plus moins 20%			
Ecoles de pilotage - Essais industriels Formations - Opération de prévention Auto et Moto	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Journée: lundi au vendredi	875,00 €	1 050,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
1/2 Journée: lundi au vendredi	500,00 €	600,00 €	625,00 €	750,00 €
Evènementiel sport mécanique	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Selon demande	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Tournage émissions de Sport Mécanique, clips vidéos et/ou publicitaires et autres	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Manifestation sportive ou évènementiel autre que les activités motorisées	Période basse: du 16 janvier au 30 mars et du 1er octobre au 15 décembre		Période haute: du 1er avril au 30 septembre	
	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Selon demande	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

TARIFS PISTE ACCELERATION

Essais industriels Stages et Formations Opération de prévention activités mécaniques	Du 16 janvier au 15 décembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Journée: lundi au vendredi	460,00 €	552,00 €
1/2 Journée: lundi au vendredi	250,00 €	300,00 €
Roulages Entrainement et compétition	Du 16 janvier au 15 décembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Dimanche et jour férié	750,00 €	900,00 €
Samedi	600,00 €	720,00 €
Weekend	1 200,00 €	1 440,00 €
Journée: lundi au vendredi	460,00 €	552,00 €
1/2 Journée: lundi au vendredi	250,00 €	300,00 €
Evènementiel	Du 16 janvier au 15 décembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Selon demandes	Sur devis	Sur devis
Immobilisation piste accélération pour installation de manifestation	Sur devis	Sur devis
Tournage émissions de Sport Mécanique, clips vidéos et/ou publicitaires et autres	Sur devis	Sur devis
Remises commerciales		Du 16 janvier au 15 décembre
Au-delà de 15 journées de location dans l'année civile:		Remise commerciale de 20%

AUTRES TARIFS ANNUELS

Tarifs prestations complémentaires circuit de vitesse ou piste accélération	Du 16 janvier au 15 décembre	
	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
Sac de faïencite 20kg	20,00 €	24,00 €
Extincteur percuté 9 kg (poudre ou eau)	120,00 €	144,00 €
Commissaire de piste équipé à l'unité / jour de semaine: en charge de la surveillance, gestion entrées - sorties... (inclus: radio, drapeaux, chasubles). Sous la responsabilité de l'organisateur ou du responsable de piste CASQ)	80,00 €	96,00 €
Commissaire de piste équipé à l'unité / jour de weekend: en charge de la surveillance, gestion entrées - sorties... (inclus: radio, drapeaux, chasubles). Sous la responsabilité de l'organisateur ou du responsable de piste CASQ)	100,00 €	120,00 €
Médecin urgentiste en semaine	400,00 €	480,00 €
Médecin urgentiste en weekend et jours fériés	450,00 €	540,00 €
Véhicule intervention incendie (à la journée)	300,00 €	360,00 €
Présence d'un DPS	Sur devis	Sur devis
Alimentation électrique du paddock (tarif du KW/heure)	0,30 €	0,36 €
Alimentation en eau (tarif au m ³)	Selon tarif agence de l'eau	Selon tarif agence de l'eau
Gardiennage/sécurité	Sur devis	Sur devis
Groupe électrogène location à l'heure	30,00 €	36,00 €
Groupe électrogène location 12h00	345,00 €	414,00 €
Groupe électrogène location journée (24h00)	675,00 €	810,00 €
Location de casques (à l'unité avec charlottes)	17,00 €	20,40 €
Location de barrière travaux à l'unité	5,00 €	6,00 €
Stockage de véhicule immobilisé à la journée	10,00 €	12,00 €
Nettoyage paddock: facturé en cas de déchets laissés sur le paddock (poubelles, ordures, pneus...)	425,00 €	510,00 €
Location de cônes (lot de 10)	10,00 €	12,00 €
Location de tonnelle	Sur devis	Sur devis
Dépotage aire de camping-car (tranche de 10 minutes - vidange incluse)	1,00 €	1,20 €
Heure supplémentaire les jours en semaine: installation avant 7h00 et démontage après 18h30 (ouverture du circuit pour préparation, installation, rangement...)	200,00 €	240,00 €
Heure supplémentaire weekends et jours fériés: installation avant 7h00 et démontage après 18h30 (ouverture du circuit pour préparation, installation, rangement...)	400,00 €	480,00 €
Dégradations, dégâts liés à l'organisateur	Suivant facturation d'un prestataire	

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TRANSPORTS - Etude
de faisabilité d'intégration
de l'Agglo dans la Société
Publique Locale de la
Régie des Transports de
l'Aisne.**

**RAPPORTEUR
M. le Quatorzième
Vice-Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRIY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Les responsabilités d'organisation des transports ont été largement modifiées avec les dernières lois et notamment la loi NOTRe.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), l'Agglo du Saint-Quentinois est compétente en matière de transport et notamment de transport scolaire. Toutefois, elle avait délégué cette compétence au Département de l'Aisne qui avait confié de nombreuses lignes scolaires à sa Régie des Transports de l'Aisne, la RTA.

Depuis septembre 2017, celle-ci a été transférée à la Région Hauts-de-France par simple substitution d'autorité et a gardé ses missions de transporteur en régie.

En parallèle, des communes ou EPCI commandaient à la RTA des prestations de transport occasionnel. Selon la réglementation européenne et du fait de son statut actuel, la RTA ne peut accroître que de 20% son chiffre d'affaires dans le champ concurrentiel. Or, la part des activités réalisées par la RTA pour d'autres clients que son autorité de tutelle est supérieure.

Cette situation impose à la RTA de faire évoluer sa gouvernance afin qu'elle reflète la diversité de ses donneurs d'ordre. Ainsi, la transformation de la RTA en Société Publique Locale (SPL) associant à son capital les AOM du territoire de l'Aisne, élargirait son périmètre d'activités et chaque actionnaire aurait la possibilité de lui confier l'exploitation de services. Pour l'Agglo du Saint-Quentinois, entrer dans le capital de la SPL permettrait notamment de confier à la RTA l'ensemble des lignes de transports scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Monsieur le 14^{ème} Vice-Président en charge des transports et de la mobilité, délégué par arrêté de M. le Président, à entrer en discussion avec la Région des Hauts-de-France sur les formalités juridiques et financières de cette future SPL.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique RYO, M. Dominique FERNANDE, M. Thomas DUDEBOUT ne prennent pas part au vote.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43520-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**TOURISME - Réforme
de la taxe de séjour -
Modifications.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Par délibération en date du 5 octobre 2010, la Communauté d'agglomération a instauré la taxe de séjour sur son territoire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2011.

La loi de finances rectificative pour 2017 a introduit de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019, il convient donc que la Communauté d'agglomération acte ces changements sur son territoire à savoir :

- Taxation proportionnelle des hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des établissements de plein air ;
- Revalorisation de certaines limites tarifaires ;
- Suppression des arrêtés de répartition des hébergements soumis à la taxe de séjour ;
- Obligation de collecter la taxe de séjour pour les plateformes ;
- Modification du tarif applicable aux emplacements dans les aires de camping-cars ou dans les parcs de stationnement touristique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de fixer un nouveau barème pour les tarifs applicables aux hébergements classés tel que présenté en annexe 1 ;

2°) de fixer le taux de 3% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;

3°) de préciser que ces tarifs seront applicables, conformément à la loi, à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce, jusqu'à ce que le Conseil communautaire décide de procéder à une nouvelle révision de ces tarifs ;

4°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette démarche.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

|

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43587-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

ANNEXE 1

Réforme de la taxe de séjour

Ce que la loi prévoit :

- Réduction du barème à 8 catégories d'hébergements soumises à tarification ;
- Diminution du plafond de la catégorie « terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 ★, 4 ★ et 5 ★ » ;
- Taxation proportionnelle des hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des établissements de plein air ;
- Obligation de collecter la taxe de séjour pour les plateformes.

En conséquence, il est proposé de modifier les tarifs de la taxe de séjour communautaire par personne redevable et par nuitée sur le territoire, comme suit :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale 2019	Tarif depuis 2016	Nouveau Tarif 2019
Palaces	entre 0,70 € et 4,00 €	2,50 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 ★, résidences de tourisme 5 ★, meublés de tourisme 5 ★	entre 0,70 € et 3,00 €	2,00 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 ★, résidences de tourisme 4 ★, meublés de tourisme 4 ★	entre 0,70 € et 2,30 €	1,00 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 ★, résidences de tourisme 3 ★, meublés de tourisme 3 ★	entre 0,50 € et 1,50 €	0,80 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 ★, résidences de tourisme 2 ★, meublés de tourisme 2 ★, villages de vacances 4 ★ et 5 ★	entre 0,30 € et 0,90 €	0,60 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 ★, résidences de tourisme 1 ★, meublés de tourisme 1 ★, villages de vacances 1 ★, 2 ★ et 3 ★, chambres d'hôtes	entre 0,20 € et 0,80 €	0,50 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 ★, 4 ★ et 5 ★ et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	entre 0,20 € et 0,60 €	0,40 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 ★ et 2 ★, ports de plaisance	0,20 €		

Hébergements	Fourchette légale	Taux 2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Entre 1% et 5%	3%

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L. 2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité ;
- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30€ en 2019).

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés chaque année.

Il est rappelé que les hébergeurs doivent également collecter et reverser la taxe de séjour taxe additionnelle départementale.

ANNEXE 2

Modalités d'instauration et de perception de la taxe de séjour communautaire

ARTICLE 1 : PERIMETRE D'INTERVENTION

La taxe de séjour est instituée sur le territoire de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

ARTICLE 2 : ENTREE EN VIGUEUR

La taxe de séjour a été instaurée à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 3 : CHAMP D'APPLICATION

La taxe de séjour est instituée au régime réel pour les catégories nommées ci-après :

- Palaces,
- Hôtels,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Villages de vacances et auberges de jeunesse,
- Chambres d'hôtes,
- Terrains de camping et terrains de caravanage (et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes),
- Ports de plaisance (haltes nautiques...),
- Aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques,
- Hébergements insolites (de types yourtes, cabanes, roulottes...),
- Toute forme d'hébergement à titre onéreux (gîtes d'étape, gîtes de groupe, halte pèlerin...).

ARTICLE 4 : EXONERATIONS OBLIGATOIRES

Le régime des exonérations tel que prévu par la loi est limité aux 4 cas suivants :

- Les personnes mineures.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant de 5 €/nuitée fixé par la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 5 : TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR COMMUNAUTAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve d'une nouvelle délibération de la Communauté d'Agglomération, le tarif de la taxe de séjour par personne redevable et par nuitée sur le territoire est de :

Catégories d'hébergement	Fourchette légale 2019	Tarif 2019
Palaces	entre 0,70 € et 4,00 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 5 ★, résidences de tourisme 5 ★, meublés de tourisme 5 ★	entre 0,70 € et 3,00 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 ★, résidences de tourisme 4 ★, meublés de tourisme 4 ★	entre 0,70 € et 2,30 €	1,30 €
Hôtels de tourisme 3 ★, résidences de tourisme 3 ★, meublés de tourisme 3 ★	entre 0,50 € et 1,50 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 ★, résidences de tourisme 2 ★, meublés de tourisme 2 ★, villages de vacances 4 ★ et 5 ★	entre 0,30 € et 0,90 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 ★, résidences de tourisme 1 ★, meublés de tourisme 1 ★, villages de vacances 1 ★, 2 ★ et 3 ★, chambres d'hôtes	entre 0,20 € et 0,80 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 ★, 4 ★ et 5 ★ et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	entre 0,20 € et 0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 ★ et 2 ★, ports de plaisance	0,20 €	

Hébergements	Fourchette légale	Taux 2019
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Entre 1% et 5%	3%

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L. 2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- - le tarif le plus élevé adopté par la collectivité ;
- - le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30€ en 2019).

Les tarifs sont susceptibles d'être révisés chaque année.

ARTICLE 6 : PERCEPTION

Taxe de séjour additionnelle

Par délibération du 30 mai 2016, le conseil départemental de l'Aisne a décidé d'instaurer à compter du 1er janvier 2017 une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour perçue par les communes et établissements publics de coopération intercommunale (art L3333-1 du code général des collectivités territoriales).

Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute. Son produit est reversé par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinoise au Département à la fin de la période de perception.

Obligations de perception

Chaque hébergeur a pour obligation de percevoir la taxe de séjour et de la reverser.

Les hébergeurs devront donc percevoir la taxe de séjour communautaire en vigueur augmentée de la taxe additionnelle départementale.

A la fin de chaque trimestre, le montant global sera reversé à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Saint-Quentin.

Le non-respect de cette obligation constitue une contravention de deuxième classe (article R 233.58 du code général des collectivités territoriales).

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS DES HEBERGEURS

- Afficher le montant de la taxe de séjour dans son établissement (article R 233.45 du code général des collectivités territoriales).
- Faire figurer obligatoirement le montant de la taxe de séjour sur la facture remise au client, distinctement des montants correspondant à ses propres prestations.
- Percevoir la taxe de séjour avant le départ des personnes assujetties et procéder à son versement aux dates prévues.
- Tenir un état trimestriel récapitulatif (un registre du logeur) sur lequel seront inscrites les informations suivantes : nombre de personnes ayant logé dans l'établissement, nombre de jours passés, montant de la taxe perçue (communautaire et additionnelle), motifs d'exonération le cas échéant.
- S'acquitter de la taxe dans les délais auprès de la Trésorerie Municipale de Saint-Quentin.

ARTICLE 8 : PERIODE DE RECOUVREMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour est perçue pour l'ensemble de l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Tous les hébergeurs verseront la taxe de séjour en quatre périodes :

- Du 1^{er} janvier au 31 mars,
- Du 1^{er} avril au 30 juin,
- Du 1^{er} juillet au 30 septembre,
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Pour se faire, chaque hébergeur devra adresser son registre du logeur trimestriel à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois :

- Avant le 10 avril de l'année N pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars de l'année N,
- Avant le 10 juillet de l'année N pour la période du 1^{er} avril au 30 juin de l'année N,
- Avant le 10 octobre de l'année N pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre de l'année N,
- Avant le 10 janvier de l'année N+1 pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre de l'année N.

Le contrôle des déclarations déposées par les logeurs est effectué par l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois. Ce dernier peut demander au logeur la communication des pièces et documents permettant de vérifier la sincérité de la déclaration. Toutefois, il doit se borner à demander les seules pièces comptables qui permettent de déterminer quelle a été la fréquentation de la clientèle et non des documents qui retraceraient toute l'activité, en dépense notamment, des établissements concernés.

La procédure décrite est conforme aux dispositions des articles R 2333-55 et R 2333-50 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont punis de peines d'amendes prévues pour les contraventions de la 4^{ème} classe, le fait pour les logeurs de :

- Ne pas avoir produit l'état récapitulatif dans les délais et conditions prescrits,
- Ne pas avoir perçu la taxe de séjour sur un assujetti,
- Ne pas avoir reversé le montant de la taxe due dans les conditions et délais prescrits.

ARTICLE 9 : VERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR

Le versement des sommes collectées par les logeurs s'effectue auprès des services de la Trésorerie Municipale de Saint-Quentin suite à l'envoi par ces derniers d'un avis des sommes à payer.

Tout retard dans le versement du produit de la taxe de séjour donne lieu à l'application d'un intérêt de 0,75% par mois de retard.

ARTICLE 10 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR

Conformément à l'article L2333-27 du code général des collectivités territoriales, le produit de la taxe de séjour est affecté aux dépenses destinées à favoriser le développement de la fréquentation touristique sur le territoire.

ARTICLE 11 : EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION

Monsieur le Trésorier Général et le représentant légal de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Trésorier Général et le représentant légal de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois sont autorisés à prendre toutes les dispositions et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.



LA TAXE DE SEJOUR DANS LE SAINT-QUENTINOIS

TARIF PAR PERSONNE ET PAR NUIT POUR **2019**

CATEGORIES D'HEBERGEMENT	TAXE COMMUNAUTAIRE	TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE	TOTAL
Palaces	2,50 €	0,25 €	2,75 €
Hôtels de tourisme 5★, résidences de tourisme 5★, meublés de tourisme 5★	2,20 €	0,22 €	2,42 €
Hôtels de tourisme 4★, résidences de tourisme 4★, meublés de tourisme 4★	1,30 €	0,13 €	1,43 €
Hôtels de tourisme 3★, résidences de tourisme 3★ meublés de tourisme 3★	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 2★, résidences de tourisme 2★, meublés de tourisme 2★, villages de vacances 4★ et 5★	0,70 €	0,07 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 1★, résidences de tourisme 1★, meublés de tourisme 1★, villages de vacances 1★, 2★ et 3★, chambres d'hôtes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3★, 4★ et 5★, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1★ et 2★, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

TAUX PAR PERSONNE ET PAR NUIT POUR **2019**

HEBERGEMENTS NON CLASSES	TAUX COMMUNAU-	TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3 %	+10 % sur le montant de la taxe calculée

Exonérations sur présentation d'un justificatif :

- Les personnes mineures :
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant de 5 €/nuitée.



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Annualisation du temps
de travail des agents du
pôle mécanique de la ZAE
la Clef des Champs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Une nouvelle organisation du temps de travail a été expérimentée au pôle mécanique de la Clef des Champs entre le 1^{er} mars et le 30 juin après validation par le comité technique lors de sa séance du 12 février dernier.

Cette expérimentation visait à instaurer une modulation du temps de travail en fonction de la saisonnalité et du développement des activités du site.

A l'issue de la période d'expérimentation, un bilan a été mené avec l'ensemble des agents et la Direction visant à évaluer l'efficacité de l'organisation proposée et identifier les mesures correctives à mettre en œuvre dans l'organisation du service et du travail.

Il ressort de cette évaluation qu'une annualisation du temps de travail comportant plusieurs cycles de travail peut être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- fermeture administrative obligatoire du circuit de vitesse par arrêté ministériel du 15 décembre au 15 janvier. L'arrêt total des activités du pôle mécanique et la fermeture du site aux usagers pendant les vacances scolaires de Noël implique l'obligation pour le personnel affecté sur le site pendant la même période de prendre congé,

- une période basse du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} octobre au 31 décembre caractérisée par la baisse des activités commerciales et la gestion des espaces verts,

- une période haute du 1^{er} avril au 30 septembre définie par la forte saisonnalité de l'activité commerciale et des entretiens espaces verts.

Les bornes hebdomadaires sont définies du lundi au dimanche, pour une ouverture du site environ 330 jours/an. Les bornes quotidiennes de travail sont fixées de 7h à 19h.

Cette annualisation du temps de travail, incluant le fonctionnement des weekends, concerne les postes suivants :

- Responsable des pistes du pôle mécanique.
- Responsable Adjoint des pistes du pôle mécanique.
- Agents techniques en charge de la maintenance et de l'entretien des espaces verts du pôle mécanique.

La répartition des 1 607 heures annuelles de travail (répartition estimative selon cycles de dimanches et hors éventuels remplacements pour congés annuels ou arrêts maladies) s'effectuerait ainsi :

- période haute du 1^{er} avril au 30 septembre décomposée en 26 semaines de 40h30 pour un total de 1053 heures (en moyenne)

- période basse du 2 janvier au 30 mars et du 1^{er} octobre au 22 décembre décomposée en 26 semaines de 21h18 (en moyenne) pour un total de 554 heures.

Le comité technique a été consulté préalablement, conformément à la réglementation en vigueur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'annualisation du temps de travail des agents du pôle mécanique de la ZAE la Clef des Champs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43394-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification de la
délibération du 16
janvier 2017 portant
mise en oeuvre de
la rémunération et
de la compensation
des astreintes et des
permanences des agents
territoriaux.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZETCZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GARDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

L'organe délibérant de la collectivité étant compétent pour déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, il convient de soumettre à son approbation les modifications à apporter au règlement précédemment adopté lors de la séance du 16 janvier 2017.

Ces modifications concernent le circuit automobile, et plus particulièrement les emplois suivants :

- Directeur d'exploitation du pôle mécanique
- Responsable technique du pôle mécanique
- Responsable du centre Technique du pôle mécanique
- Responsable des pistes du pôle mécanique
- Responsable adjoint des pistes du pôle mécanique

Ces astreintes pourront être tenues sur la semaine entière, y compris le week-end et les jours fériés.

Le comité technique ayant été consulté.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification de la délibération du 16 janvier 2017 portant mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et permanences des agents territoriaux dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43432-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 73

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEECZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Myriam HARTOG, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (3 heures hebdomadaires), spécialité violon.
- 1 poste d'attaché territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission des politiques contractuelles.

Placé sous l'autorité du directeur de la cohésion communautaire, le chargé de mission participe à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement territorial rural.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

- concevoir, piloter et mettre en œuvre un programme d'actions notamment dans le cadre du projet de territoire,

- développer et animer des relations partenariales et des réseaux de professionnels internes et externes à la collectivité (services de la communauté d'agglomération, communes de l'agglomération, services de l'Etat, services du Conseil Départemental, associations, bailleurs sociaux, ...)

- coordonner la mise en œuvre des projets menés dans le cadre du Pôle Ruralité et Territoire,

- superviser et/ou exécuter la préparation des documents administratifs et financiers (délibérations, comptes-rendus, ...).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau master 2, en aménagement du territoire et posséder un bon niveau de connaissance du fonctionnement et des compétences des collectivités territoriales.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 672 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43330-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Compte-rendu des
opérations en vertu de
la délégation de M. le
Président.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
14/09/18

Date d'affichage :
14/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 71

Nombre de Conseillers
votant : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018 à 16h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Hugues DEMAREST suppléant de M. Richard TELATYNSKI, Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, Monsieur Jacques DOLECKI suppléant de M. Jean-Marie GONDRY, M. René JOLY suppléant de M. Jean LEFEVRE, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Agnès POTE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par Mme Christine LEDORAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

Mme Denise LEFEBVRE, Mme Myriam HARTOG, Mme Sylvie ROBERT, M. Yannick LEJEUNE, M. Jacques HERY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte rendu ci-annexé des opérations effectuées par M. le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20180921-43603-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/18

Publication : 11/10/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

COMPTE RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux délibérations du Conseil communautaire du 16 janvier 2017 donnant délégation au Président pour accomplir les attributions définies dans lesdites délibérations pour la durée du mandat, j'ai l'honneur de vous rendre compte des opérations effectuées à ce titre :

1. Etablissement d'une convention avec la société API relative à la fourniture de repas en accueils de loisirs (Décision en date du 12 mars 2018).
2. Etablissement d'une convention avec l'association DRIV'EURE EVENTS relative à la mise à disposition de la piste asphalte du circuit de Clastres (Décision en date du 21 mars 2018).
3. Etablissement d'un marché avec la société SOLUTION BY STAEL relatif à la dératisation-désourisation-désinsectisation-dépigeonnisation hors réseaux (Décision en date du 25 mai 2018).
4. Etablissement de marchés avec les sociétés COLAS NORD EST, CLAISSE ENVIRONNMENT et SATELEC relatifs au remplacement des câbles d'alimentation sur le site de l'usine de traitement des eaux usées à Gauchy (Décision en date du 25 mai 2018).
5. Etablissement d'un contrat avec l'association MEMOIRE DU CANTON relatif à la mise à disposition de la salle de restauration et de la cuisine, salle Gilbert LEVERT à Clastres (Décision en date du 28 mai 2018).
6. Etablissement d'une convention avec le food-truck « Le camion à pizza » relative à la mise à disposition d'une emprise domaniale du siège situé 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin (Décision en date du 30 mai 2018).
7. Etablissement d'une convention avec le food-truck « Chez Tony » relative à la mise à disposition d'une emprise domaniale du siège situé 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin (Décision en date du 30 mai 2018).
8. Etablissement de marchés avec les sociétés CHAI N°5 à 02100 Saint-Quentin et VIEVILLE SOGEDIB à 59132 Trélon relatifs à l'acquisition de boissons (Décision en date du 31 mai 2018).
9. Etablissement d'un avenant de prolongation avec la société NEURONNEXION relatif à la fourniture de transit IP secondaire (Décision en date du 30 mai 2018).
10. Etablissement d'un avenant à la convention du groupement de commandes avec la VILLE DE SAINT-QUENTIN, L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A DOMICILE relative à l'acquisition et la maintenance informatique (Décision en date du 31 mai 2018).
11. Etablissement d'une convention avec Madame Christine LAVOCAT, directrice de l'IRFA (Institut Régional de Formation par Alternance), relative à la prise en charge financière de la formation préparant au diplôme Master GSI-CCM (Master Génie Système Industriel, spécialité Cloud Computing and Mobility) (Décision en date du 1^{er} juin 2018).

12. Etablissement d'une convention avec la société CAUL PRODUCTION relative aux animations du Parc d'Isle à l'occasion de la fête du Parc (Décision en date du 1^{er} juin 2018).
13. Etablissement d'une convention avec la commune de Jussy relative à la mise à disposition des locaux communaux de Jussy dans le cadre des ALSH communautaires (Décision en date du 4 juin 2018).
14. Etablissement d'un avenant avec la société INCOM relatif à la mise en place de prestations supplémentaires au marché d'acquisition et de mise en œuvre d'un progiciel de gestion de clientèle pour l'Agence de l'eau et de l'assainissement (Décision en date du 7 juin 2018).
15. Etablissement d'une convention avec la Ville de Saint-Quentin relative à l'organisation d'ateliers pédagogiques de la crèche familiale au Parc d'Isle (Décision en date du 7 juin 2018).
16. Etablissement d'un marché avec la société GEOMAP-IMAGIS relatif à la modernisation du système d'information patrimonial (Décision en date du 7 juin 2018).
17. Etablissement d'une convention avec l'association des JARDINS FAMILIAUX relative à la mise à disposition du fumier produit sur le Parc animalier du Parc d'Isle à Saint-Quentin (Décision en date du 7 juin 2018).
18. Renouvellement de la convention avec la société TIMALIX relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 7 juin 2018).
19. Etablissement d'une convention avec l'Association Agréée de Protection de la Pêche et de Milieux Aquatiques de Saint-Quentin (AAPPMA) relative à la mise à disposition de la salle de la Maison du Parc au Parc d'Isle en 2018 (Décision en date du 7 juin 2018).
20. Renouvellement de la convention avec la société NEOCLEANING relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 7 juin 2018).
21. Etablissement d'une convention avec la société SPRING BOX relative à une formation « Anglais » (Décision en date du 7 juin 2018).
22. Renouvellement de la convention d'occupation avec la société SPRING BOX relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 7 juin 2018).
23. Etablissement d'un marché avec la société ALTER EMO relatif à la mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination pour la rénovation et l'extension de la piscine Jean Bouin (Décision en date du 8 juin 2018).
24. Etablissement d'un accord-cadre à marchés subséquents avec le cabinet TETRAKTYS ATELIER relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'étude, la rénovation et la valorisation du patrimoine de l'Agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 8 juin 2018).
25. Renouvellement de la convention d'occupation avec la société ASSETLEASE relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 8 juin 2018).
26. Etablissement d'une convention avec l'association PASTEL-TRIATHLON relative à la mise à disposition de la piscine de Gauchy pour l'organisation d'un stage de triathlon pendant les vacances scolaires d'hiver 2018 (Décision en date du 8 juin 2018).
27. Etablissement d'une convention avec l'APAVE relative à la prise en charge financière de la formation « Signalisation temporaire de chantier » dans le cadre de la semaine réflexe prévention (Décision en date du 8 juin 2018).

28. Etablissement d'une convention avec l'APAVE relative à la prise en charge financière de la formation « Associer sa connaissance du danger et du risque à un comportement sécurité » dans le cadre de la semaine réflexe prévention (Décision en date du 8 juin 2018).
29. Etablissement d'une convention avec l'APAVE relative à la prise en charge financière de la formation « Risque électrique » dans le cadre de la semaine réflexe prévention (Décision en date du 8 juin 2018).
30. Suppression de la régie d'avances pour le remboursement trop-perçu sur les factures d'eau et d'assainissement (Décision en date du 11 juin 2018).
31. Etablissement d'une modification de marché avec la société BULL relative à la maintenance et l'assistance du logiciel CORIOLIS FINANCES (Décision en date du 11 juin 2018).
32. Etablissement d'un marché avec la société BARRIQUAND SAS relatif aux travaux de réhabilitation de l'ouvrage de collecte des eaux pluviales avenue du Commandant Raynal à Saint-Quentin (Décision en date du 12 juin 2018).
33. Etablissement d'un marché avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST relatif à la création d'un ouvrage de dépollution des eaux pluviales de la zone d'activités économiques de Rouvroy-Morcourt (Décision en date du 12 juin 2018).
34. Etablissement d'un avenant à la convention d'occupation avec la société SQ PRESS relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 13 juin 2018).
35. Etablissement d'un avenant à la convention d'occupation avec la société SPRING BOX relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 13 juin 2018).
36. Etablissement d'un marché avec la société VIDELIO EVENTS relatif à la location d'un conférencier intégrant un système de vote électronique pour le Conseil Communautaire avec identification par badge (Décision en date du 14 juin 2018).
37. Etablissement d'un marché négocié avec la société INSTORE SOLUTION relatif à la maintenance de la solution d'affichage dynamique videoinstore (Décision en date du 14 juin 2018).
38. Adhésion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à la Chambre du Commerce et d'Industrie de l'Aisne pour la période 2017-2018 (Décision en date du 14 juin 2018).
39. Etablissement d'une convention avec la société E.F.C.T. relative à la formation « Forfait Permis C 140H » (Décision en date du 14 juin 2018).
40. Etablissement d'une convention avec la société E.F.C.T. FORMATION DE CARVALHO relative à la formation « B96 » (Décision en date du 14 juin 2018).
41. Etablissement d'une convention avec la société L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU relative à la formation « CATEC » (Entraînement et qualification pour l'intervention en espace confiné) (Décision en date du 14 juin 2018).
42. Etablissement d'une convention avec la société LE C.E.R.A. relative à la formation « FCO MARCHANDISES » (Décision en date du 14 juin 2018).
43. Etablissement d'une convention avec la société ADIAJ relative à la formation « Gestion statutaire : perfectionnement » (Décision en date du 15 juin 2018).

44. Etablissement d'une convention avec la société LA GAZETTE relative à la formation «Journée d'étude travaux routiers » (Décision en date du 15 juin 2018).
45. Etablissement de deux conventions avec la société DCF relatives à la formation « CACES GRUE AUXILIAIRE » (Décision en date du 15 juin 2018).
46. Etablissement d'une convention avec la société APAVE relative à la formation « CACES R386 CATEGORIE 1B et 3B » (Décision en date du 15 juin 2018).
47. Etablissement d'une convention avec la société DCF relative à la formation « CACES R372 CAT2 » (Décision en date du 15 juin 2018).
48. Etablissement d'une convention avec la société DCF relative à la formation « CACES ENGINS DE CHANTIER » (Décision en date du 15 juin 2018).
49. Etablissement d'une convention avec la société CIRIL GROUP relative à la formation « Civil net intranet » (Décision en date du 18 juin 2018).
50. Etablissement de marchés avec les sociétés ORANGE, NEURONNEXION et le groupement COMPLETEL/SFR relatifs à la télécommunication fixe et mobile service haut débit avec accès internet (Décision en date du 25 juin 2018).
51. Etablissement d'une modification de marché avec la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION relative à l'acquisition et au renouvellement d'abonnements aux logiciels ADOBE (Décision en date du 25 juin 2018).
52. Etablissement d'un marché avec la société SOLUTION BY STAEL relatif à la dératisation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales (Décision en date du 25 juin 2018).
53. Etablissement d'un marché avec la société EUROSYNTEC relatif à la rénovation de la piste d'athlétisme du gymnase situé près du collège Paul Eluard à Gauchy (Décision en date du 25 juin 2018).
54. Etablissement d'un marché avec la société OTIS relatif à la construction d'un ascenseur dans la cour de l'immeuble 9 place La Fayette à Saint-Quentin (Décision en date du 25 juin 2018).
55. Etablissement d'un marché avec la société AGYSOFT relatif à la maintenance, aux prestations complémentaires et à l'évolution des solutions AGYSOFT (Décision en date du 26 juin 2018).
56. Etablissement de marchés avec plusieurs sociétés relatifs aux travaux dans les bâtiments communautaires (Décision en date du 28 juin 2018).
57. Etablissement d'un marché avec la société GRAPHIBUS relatif au marquage des véhicules de l'Agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 28 juin 2018).
58. Etablissement d'un marché avec la société SYSOCO relatif à la location avec option d'achat d'un système de communication radio pour le circuit de Clastres (Décision en date du 28 juin 2018).
59. Etablissement d'un marché avec la société INSTOR SOLUTION relatif à la maintenance des bornes double écran du CTA (Décision en date du 28 juin 2018).
60. Modification de la régie d'avances et de recettes relative à l'espace CO-WORKING (BURO) (Décision en date du 29 juin 2018).
61. Etablissement d'une convention avec la société EXPERT RH relative à la formation « Communiquer efficacement dans son contexte professionnel » (Décision en date du 9 juillet 2018).

62. Etablissement d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'utilisation du service : « mon compte partenaire » – consultation des dossiers allocataires par les partenaires (Décision en date du 9 juillet 2018).
63. Etablissement d'une modification de marché avec la société AIR CHAMPAGNE relative à la démoustication de zones marécageuses par voie aérienne (Décision en date du 9 juillet 2018).
64. Modification de la régie de recettes relative à l'école de musique et à l'école de danse (Décision en date du 9 juillet 2018).
65. Etablissement d'une convention avec Monsieur Bruno LOTH, relative à l'organisation d'une marche blanche au Parc d'Isle (Décision en date du 9 juillet 2018).
66. Etablissement d'une convention avec LE CENTRE PERMANENT d'INITIATIVES pour l'ENVIRONNEMENT des PAYS de l'AISNE relative à la mise en place du programme POP Amphibien 2018 (Décision en date du 9 juillet 2018).
67. Etablissement d'une convention avec l'association BLUE RHYTHM BAND relative à un concert au Parc d'Isle à l'occasion de la soirée blanche (Décision en date du 9 juillet 2018).
68. Etablissement d'une convention avec l'agence événementielle ALLAN CROFT relative à des animations au Parc d'Isle à l'occasion de la soirée blanche (Décision en date du 9 juillet 2018).
69. Etablissement d'une convention avec l'association EFFERVESCENCE POPULAIRE relative à une animation au Parc d'Isle à l'occasion de la fête du Parc (Décision en date du 9 juillet 2018).
70. Etablissement d'une convention avec l'association PLEASURE relative à l'organisation d'un concert au Parc d'Isle (Décision en date du 9 juillet 2018).
71. Etablissement d'une convention avec la société TOURISTIC et l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois relative à la formation « Bienvenue dans un monde de Relation Client, de Sens, de Local et de Nouvelles Tendances » (Décision en date du 10 juillet 2018).
72. Etablissement d'une convention avec l'association PASTEL-TRIATHLON relative à la mise à disposition de la piscine de Gauchy pour l'organisation d'un stage de triathlon pendant les vacances scolaires de printemps 2018 (Décision en date du 10 juillet 2018).
73. Etablissement d'une convention avec l'association BMW FRENCH DATE relative à la mise à disposition de la piste d'accélération du circuit de Clastres (Décision en date du 10 juillet 2018).
74. Etablissement d'une convention avec la société APAVE NORD-OUEST SAS relative à la formation « Habilitation électrique » (Décision en date du 10 juillet 2018).
75. Etablissement d'une convention avec l'ETABLISSEMENT POUR L'INSERTION DANS L'EMPLOI (EPIDE) relative à la mobilité et au retour à l'emploi des jeunes (Décision en date du 10 juillet 2018).
76. Etablissement d'une convention avec la société EFE relative à la formation « Finances locales pour non-financiers » (Décision en date du 11 juillet 2018).
77. Etablissement d'une convention avec la société Matthieu VILLERETTE relative à la formation « Gestion administrative des établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques » (Décision en date du 11 juillet 2018).

78. Etablissement d'une convention avec la société DCF Formation relative à la formation « CACES R372 Catégorie 4 » (Décision en date du 11 juillet 2018).
79. Etablissement d'une convention avec la société GRETA relative à la formation « PCIE » (Passeport de Compétences Informatique Européen) (Décision en date du 12 juillet 2018).
80. Etablissement d'une convention avec la société EUROCHLORE.SAS relative à la formation « La gestion du chlore gazeux » (Décision en date du 12 juillet 2018).
81. Etablissement d'une convention avec la société DF FORMATION relative à la formation « CACES R372 Catégorie 4 » (Décision en date du 12 juillet 2018).
82. Etablissement d'une convention avec la société CIRIL GROUP relative à la formation « Civil net RH intranet : gestion des absences maladie » (Décision en date du 12 juillet 2018).
83. Etablissement d'une convention avec la société GERESO relative à la formation « Retraite des agents dans la fonction publique » (Décision en date du 12 juillet 2018).
84. Etablissement d'une convention avec la société CONSONANCEWEB relative à la formation « Administration et utilisation du logiciel Alo@ » (Décision en date du 12 juillet 2018).
85. Etablissement d'une convention avec la société APASP relative à la formation « Actualité des marchés publics vers l'achat public numérique » (Décision en date du 12 juillet 2018).
86. Etablissement d'une convention avec la société PROMEO relative à la formation « Journée expert » (Décision en date du 12 juillet 2018).
87. Etablir une convention avec la société DCF relative à la formation « CACES engins de chantier Cat. 9 – R.372 » (Décision en date du 12 juillet 2018).
88. Etablissement d'un contrat avec la société NAMIXIS & SSICOOR relatif à la mission de coordination SSI pour la réhabilitation et l'extension de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin (Décision en date du 13 juillet 2018).
89. Etablissement d'une modification de marché avec le groupement FREYSSINET/H2O TECHNOLOGIES relative à la réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Choquart, Poette et Ribemont (Décision en date du 13 juillet 2018).
90. Etablissement d'une modification de marché avec la société EUROVIA relative aux travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'alimentation en eau potable à Lesdins, Fieulaine et Gauchy (Décision en date du 13 juillet 2018).
91. Etablissement d'une modification de marché avec la société XYLEM FRANCE relative à la fourniture et la pose de deux dégrilleurs sur les réseaux publics de collecte, et de deux passerelles associées à deux dégrilleurs (Décision en date du 13 juillet 2018).
92. Etablissement d'une modification de marché avec la société AGYSOFT relative à la maintenance, les prestations complémentaires et l'évolution des solutions AGYSOFT (Décision en date du 13 juillet 2018).
93. Etablissement d'une convention de groupement de commandes avec l'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DU SAINT-QUENTINOIS relative à l'acquisition de fournitures de bureau (Décision en date du 13 juillet 2018).
94. Etablissement d'une convention de groupement de commandes avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, l'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DU SAINT-

QUENTINOIS et le CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE relative aux véhicules et engins hors acquisition (Décision en date du 13 juillet 2018).

95. Etablissement d'une convention de groupement de commandes avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN, l'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DU SAINT-QUENTINOIS et le CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE relative aux contrôles réglementaires et maintenance des équipements (Décision en date du 13 juillet 2018).
96. Etablissement d'une convention de groupement de commandes avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN relative aux équipements sportifs (Décision en date du 13 juillet 2018).
97. Etablissement d'une convention de groupement de commandes avec LA VILLE DE SAINT-QUENTIN et le CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE relative à l'acquisition d'outillages, de fournitures techniques d'ateliers, de voirie (Décision en date du 13 juillet 2018).
98. Etablissement d'un marché avec la société TPA relatif aux travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les communes de Fonsomme et Fontaine-Notre-Dame (Décision en date du 18 juillet 2018).
99. Etablissement d'une convention avec l'entreprise FAPAGAU relative à l'organisation d'une course relais au Parc d'Isle (Décision en date du 18 juillet 2018).
100. Etablissement d'une convention avec la commune de Montescourt-Lizerolles relative à la mise à disposition de locaux communaux et de prestations de restauration dans le cadre des accueils de loisirs (Décision en date du 18 juillet 2018).
101. Etablissement d'une convention avec la société « JUNGLE'S CAFÉ » relative à la gestion d'un point de restauration et de boissons au Parc d'Isle (Décision en date du 18 juillet 2018).
102. Etablissement d'une convention avec l'association SOUFFLE ET ENERGIE relative à l'organisation de rencontres de personnes au Parc d'Isle à l'occasion des journées nationales de Qi Gong (Décision en date du 18 juillet 2018).
103. Etablissement d'une convention avec L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS relative à l'organisation de la fête du sport au Parc d'Isle (Décision en date du 19 juillet 2018).
104. Etablissement d'une convention avec l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE relative à l'organisation d'une randonnée pédestre la « Virade de l'espoir » au Parc d'Isle (Décision en date du 19 juillet 2018).
105. Etablissement d'un avenant à la convention avec la société SPRING BOX relatif à la formation « Chinois » (Décision en date du 19 juillet 2018).
106. Etablissement d'une convention avec la société DCF FORMATION relative à la formation « CACES engins de chantier Cat. 1 – R372 » (Décision en date du 19 juillet 2018).
107. Etablissement d'une convention avec la société CNPP relative à la formation « LCF FFR recyclage formateur en première intervention et évacuation » (Décision en date du 20 juillet 2018).
108. Etablissement d'une convention avec la société APAVE relative à la formation «Port du harnais pour l'utilisation d'une PEMP » (Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes) (Décision en date du 20 juillet 2018).
109. Etablissement d'une convention avec la société PROMOTRANS relative à la formation « FCO MARCHANDISES » (Décision en date du 20 juillet 2018).

110. Etablissement d'une convention avec la société DCF FORMATION relative à la formation « CACES R372 Cat. 4 » (Décision en date du 20 juillet 2018).
111. Etablissement d'un accord-cadre avec la société EBONY relatif à l'acquisition de produits pharmaceutiques (Décision en date du 23 juillet 2018).
112. Etablissement d'une modification de marché avec la société ECOGOM relative à la maintenance, le nettoyage et le contrôle réglementaire annuel des jeux d'extérieurs (Décision en date du 23 juillet 2018).
113. Etablissement d'un accord-cadre à marchés subséquents avec diverses sociétés relatif à la fourniture et la pose de clôtures (Décision en date du 23 juillet 2018).
114. Etablissement d'une convention avec l'association ACCUEIL ET SOUTIEN DES JEUNES EN DIFFICULTÉ ET DES PERSONNES HANDICAPÉES relative à l'organisation d'une exposition photos à la Maison du Parc au Parc d'Isle (Décision en date du 23 juillet 2018).
115. Extension de la régie d'avances et de recettes relatives aux activités des marais et Parc d'Isle (Décision en date du 23 juillet 2018).
116. Remboursement effectué par la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAINT-QUENTIN concernant des dommages causés sur un poteau situé angle de la rue de Morcourt et de l'avenue Eric Jaulmes à Rouvroy suite à un sinistre survenu le 24 février 2018 (Décision en date du 24 juillet 2018).
117. Remboursement effectué par la SMACL ASSURANCES concernant les dommages causés sur le véhicule EK-793-MG suite à un sinistre survenu le 12 juillet 2017 (Décision en date du 24 juillet 2018).
118. Remboursement effectué par la société BEAC SAS concernant les dommages causés sur un candélabre route de Guise à HARLY suite à un sinistre survenu le 9 février 2018 (Décision en date du 24 juillet 2018).
119. Etablissement d'une convention avec la société API relative à la fourniture de repas en accueils de loisirs (Décision en date du 24 juillet 2018).
120. Etablissement d'une convention avec l'association PASTEL-TRIATHLON relative à la mise à disposition de 3 lignes d'eau à la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin (Décision en date du 24 juillet 2018).
121. Etablissement d'une convention avec la société TEAM SENSAS relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire LP Ameublement (Décision en date du 24 juillet 2018).
122. Etablissement d'une convention avec le CENTRE SOCIAL DU VERMANDOIS relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire Gabriel Hanotiaux (Décision en date du 24 juillet 2018).
123. Etablissement d'une convention avec SAINT-QUENTIN NATATION relative à la mise à disposition de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin pour l'organisation du championnat régional d'été (Décision en date du 24 juillet 2018).
124. Règlement à la Carrosserie Verlaine de la franchise pour les réparations du véhicule DS-489-XZ suite à un sinistre survenu le 17 mai 2018 (Décision en date du 25 juillet 2018).
125. Etablissement d'une convention partenariale avec la société TRANSDEV relative à la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain Pastel (Décision en date du 27 juillet 2018).

126. Etablissement d'un avenant à la convention avec la société SPRING BOX relatif à la formation « Anglais » (Décision en date du 27 juillet 2018).
127. Etablissement d'un avenant n°1 en application de l'accord-cadre « Sciences et Technologies » avec la Ville de Saint-Quentin et l'Université de Lille relatif à la réalisation d'une étude (Décision en date du 27 juillet 2018).
128. Etablissement d'un marché avec la société AB+SOFTWARE relatif aux licences, à la maintenance et aux prestations associées SOLU QIQ (Décision en date du 30 juillet 2018).
129. Etablissement d'un marché avec la société MINERIS relatif à la collecte et le transport des verres (Décision en date du 30 juillet 2018).
130. Etablissement d'une modification de marché avec la société SET relative à la réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Choquart, Poette et Ribemont (Décision en date du 30 juillet 2018).
131. Etablissement d'une convention de formation avec la société A SENATUS CONSULTO relative à l'organisation et l'animation des Assises de l'habitat (Décision en date du 30 juillet 2018).
132. Etablissement d'une convention avec SAINT-QUENTIN HANDBALL relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire LP Ameublement (Décision en date du 30 juillet 2018).
133. Etablissement de deux conventions avec la société CRC – HEC EXECUTIVE EDUCATION relatives à la formation « Développer son leadership de dirigeant par la posture de coach » (Décision en date du 30 juillet 2018).
134. Règlement à Madame Corinne MASSELIS du montant de son préjudice correspondant à la réparation de ses lunettes cassées pendant un stage en crèche (Décision en date du 30 juillet 2018).
135. Etablissement d'une convention avec la VILLE DE SAINT-QUENTIN en vue de définir les modalités de mise à disposition du gymnase de l'Ameublement à Saint-Quentin au centre social municipal Neuville (Décision en date du 30 juillet 2018).
136. Etablissement d'une convention avec la VILLE DE SAINT-QUENTIN en vue de définir les modalités de mise à disposition du gymnase de l'Ameublement à Saint-Quentin au centre social municipal Europe (Décision en date du 30 juillet 2018).
137. Etablissement d'une convention avec la VILLE DE SAINT-QUENTIN relative à l'utilisation du gymnase Gabriel Hanotiaux par le centre social municipal Artois-Champagne (Décision en date du 30 juillet 2018).
138. Etablissement d'une convention avec la société CNPP relative à la formation « Riskattack manag – Faire face aux actions violentes et au risque terroriste (encadrement) » (Décision en date du 30 juillet 2018).
139. Etablissement d'une convention avec la société EFCT FORMATION relative à la formation « Forfait permis C 140H » (Décision en date du 30 juillet 2018).
140. Etablissement d'une convention avec la société l'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU relative à la formation « Autosurveillance des réseaux d'assainissement : mise en œuvre » (Décision en date du 30 juillet 2018).
141. Etablissement d'une convention avec LA VILLE D'AMIENS relative à l'organisation d'une journée pique-nique au Parc d'Isle (Décision en date du 30 juillet 2018).

142. Etablissement d'une convention avec HOMI'DANSE relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire Paul Eluard (Décision en date du 30 juillet 2018).
143. Etablissement d'un avenant avec Monsieur Jean-Pierre VERRIER relatif à l'organisation de promenades en sulkys et kartings au Parc d'Isle (Décision en date du 30 juillet 2018).
144. Etablissement d'une convention avec Monsieur Jean-Pierre VERRIER relatif à l'organisation de promenades en sulkys et kartings au Parc d'Isle (Décision en date du 30 juillet 2018).
145. Etablissement d'un protocole d'accord avec la FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE relative à la définition des modalités de collaboration dans le cadre de la création d'un diplôme universitaire « Prévention de la récidive et des radicalisations - Prise en charge des PPSMJ » (Personnes Placées Sous Main de Justice) (Décision en date du 31 juillet 2018).
146. Etablissement d'un marché avec la société SEMCO relatif à l'acquisition d'une pelleteuse hydraulique (Décision en date du 3 août 2018).
147. Etablissement d'une convention avec la SARL POURRIER ET ASSOCIÉS relative à l'installation d'un manège enfantin au Parc d'Isle (Décision en date du 3 août 2018).
148. Etablissement d'une convention avec LES AMIS DU BASKET SAINT-QUENTINOIS relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire LP Ameublement (Décision en date du 3 août 2018).
149. Etablissement d'une convention avec la CHAÎNE DE TELEVISION C8 DIRECT AUTO relative à l'occupation temporaire de la piste d'accélération du circuit de Clastres (Décision en date du 3 août 2018).
150. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE DE MONTESCOURT LIZEROLLES relative à la mise à disposition de la salle Gérard Philippe à Montescourt-Lizerolles (Décision en date du 3 août 2018).
151. Etablissement d'une convention avec la VILLE DE SAINT-QUENTIN relative à la mise à disposition temporaire de personnel pour la vérification de mise en fonction du système de chloration du bassin de la plage de l'Hôtel de Ville (Décision en date du 3 août 2018).
152. Etablissement d'une convention avec la société AFOMETRA relative à la formation « Spirométrie en santé au travail » (Décision en date du 6 août 2018).
153. Règlement à Monsieur Christophe VILLAIN du montant correspondant à son préjudice pour la perte de ses lunettes de vue pendant le repérage de l'état d'un cours d'eau (Décision en date du 6 août 2018).
154. Etablissement d'une convention avec HARLY BASKET relative à la mise à disposition temporaire du complexe sportif communautaire LP Ameublement (Décision en date du 8 août 2018).
155. Etablissement d'une convention d'occupation précaire du domaine public avec le GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU SAINT-QUENTINOIS relative à l'occupation des locaux situés au 9 place La Fayette à Saint-Quentin (Décision en date du 14 août 2018).
156. Etablissement d'une convention avec LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION et SAINT-QUENTIN MOBILITÉ relative à la sensibilisation et la

promotion de la mobilité auprès des habitants de l'Agglomération du Saint-Quentinois en recherche d'emploi (Décision en date du 14 août 2018).

157. Etablissement d'une convention avec Madame Sophie BOTHUYNE relative à l'organisation d'un pique-nique au Parc d'Isle à l'occasion d'un regroupement de familles de jumeaux (Décision en date du 14 août 2018).
158. Etablissement d'un marché avec la société RTA relatif aux transports scolaires dans le cadre de regroupements pédagogiques intercommunaux (Décision en date du 16 août 2018).
159. Etablissement d'une convention avec la société DRONE D'ECOLE relative à la « Formation de télépilote » (Décision en date du 16 août 2018).
160. Etablissement d'une convention avec la société SPRING BOX relative à la formation « Anglais » (Décision en date du 16 août 2018).
161. Etablissement d'un marché avec la société COLAS relatif aux travaux de VRD – extension du Parc animalier au Parc d'Isle (Décision en date du 16 août 2018).
162. Etablissement d'un marché avec la société TPA relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et d'eau potable rues Georges Tixier, du jeu de Battoir, de la Croix, Marécot et des marais à Omissy (Décision en date du 16 août 2018).
163. Etablissement d'un marché complémentaire avec la société AMOME CONSEILS relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation et d'aide au choix du maître d'œuvre pour la rénovation de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin (Décision en date du 16 août 2018).
164. Etablissement de marchés avec diverses sociétés relatifs à l'aménagement de la ZAE la Clé des Champs à Clastres (Décision en date du 16 août 2018).
165. Etablissement d'un marché avec la société EGIS EAU relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la jonction entre l'unité de distribution « Choquart » et le refoulement de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin (Décision en date du 16 août 2018).
166. Etablissement d'un marché avec la société LCS relatif à l'acquisition, l'intégration et la maintenance d'une solution de gestion d'accueil du public (Décision en date du 16 août 2018).
167. Etablissement d'une convention avec la société IPAC relative à la formation « Process Communication » (Décision en date du 16 août 2018).
168. Etablissement d'une convention d'occupation précaire du domaine public avec la commune d'AUBIGNY-AUX-KAISNES relative à l'occupation des locaux pour la crèche A Petits Pas situés rue d'Haubenizel à Aubigny-aux-Kaisnes (Décision en date du 17 août 2018).
169. Etablissement d'une convention avec la société QUASEEN relative à la location d'un bureau à l'espace Créatis (Décision en date du 17 août 2018).
170. Etablissement d'un marché avec la société SEPIA CONSEILS relatif à l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales (Décision en date du 17 août 2018).
171. Etablissement d'un contrat avec LA POSTE relatif à l'utilisation d'une machine à affranchir (Décision en date du 20 août 2018).
172. Etablissements de marchés avec diverses sociétés relatifs à l'acquisition de véhicules (Décision en date du 20 août 2018).

173. Etablissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société VERDI INGENIERIE relatif à la réhabilitation du réservoir d'eau potable de la commune de Mesnil-Saint-Laurent (Décision en date du 20 août 2018).
174. Etablissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société VERDI INGENIERIE relatif à la construction d'ouvrages de collecte et des transports des eaux usées rue des Lieutenants Lecomte et Lamuzeaux à Saint-Simon (Décision en date du 20 août 2018).
175. Etablissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société VERDI INGENIERIE relatif aux travaux sur l'ouvrage de dépollution des eaux pluviales de la ZAE Rouvroy Morcourt (Décision en date du 20 août 2018).
176. Etablissement d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL relatif à la réhabilitation du réservoir d'eau potable de la commune de Jussy (Décision en date du 20 août 2018).
177. Etablissement d'un contrat avec la société SIXENSE CONCRETE relatif à une étude diagnostic des bétons de l'extérieur de la cuve et du fût du réservoir d'eau potable dit « Choquart » situé à Saint-Quentin (Décision en date du 20 août 2018).
178. Etablissement de marchés avec diverses sociétés relatifs aux travaux dans les bâtiments communautaires (Décision en date du 23 août 2018).
179. Etablissement d'une modification de marché avec le groupement ATELIER ARCOS / ARCHITECTURE SA / ARVAL ARCHITECTE ASSOCIE / ICEGEM / HEXA INGENIERIE / A. TARAVELLA relative à la réhabilitation et à l'extension de la piscine Jean Bouin à Saint-Quentin (Décision en date du 23 août 2018).
180. Adhésion de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'association DES VILLES UNIVERSITAIRES DE FRANCE (AVUF) (Décision en date du 23 août 2018).
181. Cession d'objets promotionnels « écocups » à la société JUNGLE'S CAFÉ (Décision en date du 23 août 2018).
182. Etablissement d'une convention avec la société AFPI 8002 relative à la formation « Photoshop : les bases » (Décision en date du 27 août 2018).
183. Etablissement d'une convention avec la société l'OFFICE INTERNATIONALE DE L'EAU relative à la formation « Construction des réseaux d'assainissement – module 2 : Fascicule 70 » (Décision en date du 27 août 2018).
184. Etablissement d'une convention avec la société CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE relative à la formation « CERTIPHYTO » (Décision en date du 27 août 2018).
185. Etablissement d'un marché complémentaire avec la société EUROVIA PICARDIE SASU relatif aux travaux de réfection de voies et trottoirs dans les communes membres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (Décision en date du 27 août 2018).
186. Etablissement d'un marché avec la société ART'PROPRETÉ relatif aux prestations de nettoyage des équipements sportifs communautaires (Décision en date du 28 août 2018).
187. Etablissement d'une convention avec la COMMUNE D'HARLY permettant aux élèves de l'école d'Harly de traverser l'enceinte du COSEC Anne Franck (Décision en date du 5 septembre 2018).